

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 15 décembre 2020 portant création de la spécialité « artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2035402A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94-1 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 modifié relatif à l'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 17 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias » en date du 3 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues » options « organier » et « tuyautier » du baccalauréat professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II *a*, le référentiel de compétences est défini en annexe II *b*, et le lexique est défini en annexe III du présent arrêté.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV *a* relative aux unités constitutives du diplôme, IV *b* relative aux règlements d'examen, et IV *c* relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Art. 4. – Les volumes horaires de formation applicables à la spécialité « Artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues » de baccalauréat professionnel sont fixés par l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

Au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé, sont retenus les enseignements « Economie-gestion » et « Physique-chimie ».

Dans le cadre de l'annexe II du même arrêté, la spécialité est classée dans le secteur « production ».

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues » de baccalauréat professionnel est de 22 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

Art. 5. – Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie en charge de ce contrôle.

Art. 6. – Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, le candidat précise également la ou les épreuves facultatives auxquelles il souhaite se présenter.

Art. 7. – Les candidats titulaires de l'une des deux options de la spécialité « artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues » de baccalauréat professionnel définies par le présent arrêté peuvent se présenter à l'autre option à une session ultérieure sans avoir à justifier de conditions particulières.

Ces candidats ne passent que l'épreuve correspondant à l'unité spécifique à chaque option, « organier » et « tuyautier ».

Art. 8. – Les candidats ajournés à l'une des deux options de la spécialité « artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues » de baccalauréat professionnel définies par le présent arrêté peuvent se présenter à l'autre option à une session ultérieure.

Ces candidats peuvent reporter les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves ou sous-épreuves communes à l'autre option.

Art. 9. – La première session d'examen de la spécialité « artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues » de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2021.

Art. 10. – La dernière session d'examen de la spécialité « artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues » du baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 février 2014 aura lieu en 2020. A l'issue de cette dernière session, l'arrêté précité est abrogé.

Art. 11. – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,*
R.-M. PRADEILLES-DUVAL

ANNEXES


**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Spécialité Artisanat et métiers d'art - Facteur d'orgues

Options : organier ; tuyautier.

Sommaire

- Annexe I. – **Présentation synthétique du référentiel du diplôme**
 Annexe II. – **Référentiels des activités professionnelles et de compétences**
 Annexe II a. – **Référentiel des activités professionnelles**
 Annexe II b. – **Référentiel de compétences**
 Compétences
 Savoirs associés
 Annexe III. – **Lexique**
 Annexe IV. – **Référentiel d'évaluation**
 IV a. – Unités constitutives du diplôme
 IV b. – Règlement d'examen
 IV c. – Définition des épreuves
 Annexe V. – **Période de formation en milieu professionnel**

ANNEXE I

TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS – COMPÉTENCES – UNITÉS

**Baccalauréat professionnel spécialité Artisanat et métiers d'art :
Facteur d'Orgues, option Organier ou Tuyautier**

Option Organier

Activités	Blocs de compétences	Unités
Etude de projet Préparation de la réalisation	Bloc n° 1 – Histoire de l'art liée à la facture d'orgues - Collecter, classer et hiérarchiser les informations. - Repérer et identifier les caractéristiques formelles et sonores d'un instrument existant ou en projet.	UNITÉ U21 Histoire de l'art liée à la facture d'orgues
	Bloc n° 2 - Arts appliqués liés à la facture d'orgues - Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques et esthétiques de réalisation.	UNITÉ U22 Arts appliqués liés à la facture d'orgues
	Bloc n° 3 – Analyse technique d'un instrument Partie A : - Analyser les contraintes techniques, réglementaires, déontologiques, esthétiques et budgétaires du projet à réaliser. Partie B : - Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques. - Etablir une fiche de débit.	UNITÉ U23 Analyse technique d'un instrument
Conditionnement, transfert et installation Gestion des outils de travail Communication	Bloc n° 4 – Réaliser et suivre des ouvrages en entreprise - Effectuer les relevés - Gérer les transports des instruments - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages. - Présenter un projet - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...)	UNITÉ U31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise

Activités	Blocs de compétences	Unités
Mise en œuvre Suivi du projet et contrôle qualité	Bloc n° 5 – Préparer la fabrication et l’installation de l’instrument ou partie d’instrument Réaliser une analyse de fabrication.	UNITE 32 Préparation de la fabrication et de l’installation de l’instrument ou partie d’instrument
	Bloc n° 6 – Fabriquer un instrument ou une partie d’instrument - Préparer la mise en œuvre. - Fabriquer/restaurer et installer l’instrument - Assurer le dépoussiérage et le relevage des instruments ou des ouvrages - Gérer les délais - Contrôler la conformité - Gérer la sécurité et l’environnement - Effectuer la maintenance des instruments sur site.	UNITE 33 Fabrication d’un instrument ou d’une partie d’instrument
	Bloc n°7 - Mathématiques - Rechercher, extraire et organiser l’information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution - Expérimenter, simuler - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d’une démarche, d’un résultat, à l’oral ou à l’écrit	Unité U11 Mathématiques
	Bloc n°8 – Physique-chimie - Rechercher, extraire et organiser l’information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, simuler - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d’une démarche, d’un résultat, à l’oral ou à l’écrit	Unité U12 Physique-chimie
	Bloc n°9 - Economie – gestion - Identifier les caractéristiques de l’environnement et du secteur de son activité professionnelle - Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle	Unité U33 Economie - gestion
	Bloc n°10 - Prévention-santé-environnement - Conduire une démarche d’analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème - Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l’accident - Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques - Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées - Proposer des actions permettant d’intervenir efficacement face à une situation d’urgence	Unité U34 Prévention-santé-environnement
	Bloc n°11 - Langues vivantes Compétences de niveau B1+ du CECRL - S’exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère	Unité U4 Langues vivantes
	Bloc n°12 - Français - Entrer dans l’échange oral : écouter, réagir, s’exprimer - Entrer dans l’échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle	Unité U51 Français
	Bloc n°13 - Histoire-géographie-enseignement moral et civique - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Comprendre les enjeux liés au développement durable - Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation - Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux	Unité U52 Histoire-géographie-enseignement moral et civique
	Bloc n°14 - Arts appliqués et cultures artistiques - Identifier les caractéristiques essentielles d’œuvres, de produits, d’espaces urbains ou de messages visuels - Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création - Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques	Unité U6 Arts appliqués et cultures artistiques
	Bloc n°15 - Education physique et sportive Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s’adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l’activité	Unité U7 Education physique et sportive

Activités	Blocs de compétences	Unités
	<i>Le candidat peut choisir jusqu'à deux unités facultatives parmi les trois proposées</i>	
	<p>Bloc facultatif Langues vivantes Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère 	Unité facultative Langues vivantes
	<p>Bloc facultatif Education physique et sportive Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité 	Unité facultative Education physique et sportive
	<p>Bloc facultatif Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France 	Unité facultative Mobilité

TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS – COMPÉTENCES – UNITÉS

**Baccalauréat professionnel spécialité Artisanat et métiers d'art :
Facteur d'Orgues, option Organier ou Tuyautier***Option Tuyautier*

Activités	Blocs de compétences	Unités
<i>Etude de projet Préparation de la réalisation</i>	<p>Bloc n° 1 – Histoire de l'art liée à la facture d'orgues - Collecter, classer et hiérarchiser les informations. - Repérer et identifier les caractéristiques formelles et sonores d'un instrument existant ou en projet.</p>	UNITE U21 Histoire de l'art liée à la facture d'orgues
	<p>Bloc n° 2 - Arts appliqués liés à la facture d'orgues - Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques et esthétiques de réalisation.</p>	UNITÉ U22 Arts appliqués liés à la facture d'orgues
	<p>Bloc n° 3 – Analyse technique d'un instrument Partie A : - Analyser les contraintes techniques, réglementaires, déontologiques, esthétiques et budgétaires du projet à réaliser. Partie B : - Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques. - Etablir une fiche de débit.</p>	UNITÉ U23 Analyse technique d'un instru- ment
<i>Conditionnement, transfert et installation Gestion des outils de travail Communication</i>	<p>Bloc n° 4 – Réaliser et suivre des ouvrages en entreprise - Effectuer les relevés - Gérer les transports des instruments - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages. - Présenter un projet - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...)</p>	UNITÉ U31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise
<i>Mise en œuvre Suivi du projet et contrôle qualité</i>	<p>Bloc n° 5 – Préparer la fabrication et la restauration de tuyaux d'orgues Réaliser une analyse de fabrication</p>	UNITE 32 Préparation de la fabrication et de la restauration de tuyaux d'orgues
	<p>Bloc n° 6 – Fabriquer, restaurer et harmoniser des tuyaux d'orgues - Préparer la mise en œuvre. - Fabriquer/restaurer et installer la tuyauterie - Assurer le dépoussiérage et le levage des instruments ou des ouvrages - Gérer les délais - Contrôler la conformité - Gérer la sécurité et l'environnement - Effectuer la maintenance des instruments sur site.</p>	UNITÉ 33 Fabrication, restauration et har- monisation des tuyaux d'orgues
	<p>Bloc n°4 - Mathématiques - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution - Expérimenter, simuler</p>	Unité U11 Mathématiques

Activités	Blocs de compétences	Unités
	<ul style="list-style-type: none"> - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit 	
	<p style="text-align: center;">Bloc n°5 – Physique-chimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter, simuler - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit 	Unité U12 Physique-chimie
	<p style="text-align: center;">Bloc n°6 - Economie – gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle - Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle 	Unité U33 Economie - gestion
	<p style="text-align: center;">Bloc n°7 - Prévention-santé-environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème - Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident - Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques <ul style="list-style-type: none"> - Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées - Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence 	Unité U34 Prévention-santé-environnement
	<p style="text-align: center;">Bloc n°8 - Langues vivantes</p> <p style="text-align: center;">Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère 	Unité U4 Langues vivantes
	<p style="text-align: center;">Bloc n°9 - Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle 	Unité U51 Français
	<p style="text-align: center;">Bloc n°10 - Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Comprendre les enjeux liés au développement durable - Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation - Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux 	Unité U52 Histoire-géographie-enseignement moral et civique
	<p style="text-align: center;">Bloc n°11 - Arts appliqués et cultures artistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels - Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création - Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques 	Unité U6 Arts appliqués et cultures artistiques
	<p style="text-align: center;">Bloc n°12 - Education physique et sportive</p> <p style="text-align: center;">Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique <ul style="list-style-type: none"> - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité 	Unité U7 Education physique et sportive
	Le candidat peut choisir jusqu'à deux unités facultatives parmi les trois proposées	
	<p style="text-align: center;">Bloc facultatif Langues vivantes</p> <p style="text-align: center;">Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère 	Unité facultative Langues vivantes
	<p style="text-align: center;">Bloc facultatif Education physique et sportive</p> <p style="text-align: center;">Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique <ul style="list-style-type: none"> - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité 	Unité facultative Education physique et sportive

Activités	Blocs de compétences	Unités
	<p style="text-align: center;">Bloc facultatif Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France 	<p>Unité facultative Mobilité</p>

ANNEXE II

RÉFÉRENTIELS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DE COMPÉTENCES

II a. – Référentiel des activités professionnelles

Le métier du titulaire du baccalauréat professionnel Artisanat et Métiers d'Art : Facteur d'Orgues

Les facteurs d'orgues interviennent sur les instruments à tuyaux anciens ou neufs et les harmoniums.

1. Le contexte professionnel

1.1. Environnement économique et technique des emplois

Les entreprises de Facture d'orgues sont amenées à concevoir, fabriquer ou restaurer des instruments de musique aux esthétiques sonores typées. Ceux-ci sont totalement liés à un espace architectural et acoustique.

Les activités sont développées tant en France, pays à patrimoine organistique très riche (où la politique de construction et de restauration des orgues est essentiellement soutenue par les collectivités locales et par l'Etat), qu'à l'étranger (principalement en Europe, en Asie ou en Amérique du nord). Les spécificités de la Facture d'orgues traditionnelle s'enrichissent de conceptions et de technologies nouvelles.

L'essentiel du financement provient de subventions ou de mécénats.

1.2. Types d'entreprises

Le titulaire du baccalauréat professionnel *Artisanat et métiers d'art : Facteur d'Orgues*, option *Organier* ou *Tuyautier*, exerce son activité dans de petites ou moyennes entreprises.

Ce sont des entreprises artisanales dédiées à ce métier qui travaillent seules ou en groupement selon la nature et l'importance du marché.

Si la plupart de ces structures prennent en compte l'ensemble de l'activité, certaines choisissent de se spécialiser dans :

- la restauration ;
- la fabrication des tuyaux ;
- les transmissions électriques et/ou électroniques ;
- la conception ;
- la construction ;
- l'harmonisation ;
- l'entretien et l'accord.

Ces entreprises peuvent intervenir en France ou à l'étranger en réponse à des demandes :

- de l'Etat (Cathédrales ou Musées Nationaux...);
- des collectivités territoriales et des grandes institutions (conservatoires, auditoriums, lieux de cultes...);
- des communautés religieuses ;
- des associations ;
- des particuliers.

2. Champ d'activité

2.1. Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau IV de la *nomenclature interministérielle des niveaux de formation*.

Les appellations les plus courantes de l'emploi et du niveau de qualification sont « Facteur d'Orgues » ou « Organier » ainsi que « Tuyautier en Orgues ».

2.2. Définition de l'emploi et place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du baccalauréat professionnel *Artisanat et métiers d'art : Facteur d'Orgues*, option *Organier* ou *Tuyautier*, est un technicien qualifié. Polyvalent, il est amené à intervenir dans les différentes spécialités du métier qui nécessite des qualités de curiosité et d'adaptabilité afin de pouvoir répondre à la diversité des situations.

Il intervient sous la responsabilité du chef d'entreprise ou du chef d'atelier.

Son activité consiste, en atelier et/ou sur site, à :

- analyser et prendre en compte un cahier des charges répondant à une demande du maître d'œuvre, de l'organiste titulaire ou du maître d'ouvrage (Etat, collectivités territoriales, conservatoires ou clients particuliers) ; dans certains cas, participer à son élaboration ;
- concourir à l'élaboration du planning de réalisation ;
- collaborer à l'étude esthétique et/ou historique en conformité avec le projet ;
- apporter des solutions techniques adaptées aux contraintes (dans le cadre d'un entretien/réparation ou d'une conception) ;
- fabriquer et/ou restaurer des orgues ou des pièces constitutives d'orgues en optimisant le choix des matériaux et des méthodes ;
- participer au montage en atelier puis au transfert et au remontage sur site ;
- participer aux réglages mécaniques et sonores ;
- respecter les normes d'hygiène et de sécurité ;
- s'intégrer dans le travail d'équipe en collaboration avec différents intervenants.

2.3. Perspectives d'évolution

Le titulaire du baccalauréat professionnel *Artisanat et métiers d'art : Facteur d'Orgues*, option *Organier* ou *Tuyautier*, doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail. Après quelques années passées dans l'entreprise, il pourra affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite de tout ou partie d'un projet selon son ampleur, jusqu'à son aboutissement.

Bien que son diplôme ait d'abord une vocation professionnalisante et qu'il n'existe pas de formation post-bac dans cette filière, le titulaire du baccalauréat professionnel *Facteur d'Orgues*, option *Organier* ou *Tuyautier*, doit peut envisager, comme tout bachelier, une poursuite d'études supérieures.

Après quelques années d'expérience, il pourra évoluer vers la qualification de chef d'atelier.

Ayant acquis la maîtrise du métier et après validations des options *Organier* et *Tuyautier*, il pourra envisager de reprendre, de créer une entreprise ou d'exercer son métier en qualité d'artisan indépendant.

DOMAINES D'INTERVENTIONS

Type d'instruments	Interventions		
	Très Fréquentes	Fréquentes	Peu fréquentes
ORGUES A TUYAUX			
Orgues existants non protégés	X		
Orgues protégés au titre des monuments historiques		X	
Orgues neufs reconstruits ou créés dans un style traditionnel		X	
Orgues neufs de style contemporain			X
INSTRUMENTS ASSOCIES			
Orgues de Barbarie			X
Harmoniums			X

LES MATÉRIAUX, PRODUITS ET COMPOSANTS UTILISÉS

Matériaux	Nature
Bois et Dérivés	Massifs (majoritairement indigènes)
	Contre-plaqué
	Massif 3 plis
	Rétifié, densifié, stabilisé

Matériaux	Nature
	Latté
	Panneau de particules et fibres (Mdf)
	Placages tranchés, sciés et reconstitués
	Bois précieux (ébène, buis, palissandre)
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité	Adhésifs et colles réversibles ou non
	Quincailleries d'assemblage et de positionnement
	Organes de mobilité: coulissage, rotation, bascule...
Matériaux métalliques	Métaux non ferreux: étain, plomb, laiton, zinc, cuivre, aluminium...
	Métaux ferreux: fer doux, acier, inox...
Matériaux composites et produits de synthèse	Résines, carbone, fibre de verre, kevlar ...
Matériaux connexes	Gomme arabique, blanc d'Espagne, pigments naturels
	Pierre (marbre, granit ...)
	Os, ivoire, nacre ou matériaux de substitution (bakélite, ivoirine...)
	Papiers
	Peaux, cuirs, parchemins et boudruche
	Feutres et textiles
Produits de préservation et de finition	Produits fongicides et insecticides
	Teintes
	Produits de finition, laques, vernis, huiles, cires ...
Equipements et fournitures techniques	Moteur: ventilateur ou vérins
	Electronique: combineur, capteurs, électro-aimants, diodes
	Redresseur/Transformateur électrique
	Câblage
	Assistance numérique
	Eclairage, vidéo
Ornements	Sculptures, claires-voies, boutons tournés, marqueterie, peinture, dorure, porcelaines et étiquettes de jeux

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie de l'opérateur est indiqué selon trois niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle	Le titulaire du baccalauréat professionnel « Artisanat et métiers d'art - Facteur d'Orgues » exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée (<i>autonomie partielle</i>).
Autonomie	Le titulaire du baccalauréat professionnel « Artisanat et métiers d'art - Facteur d'Orgues » maîtrise l'exécution de la tâche et peut en choisir la méthode d'exécution (<i>autonomie totale</i>).
Responsabilité	Le titulaire du baccalauréat professionnel « Artisanat et métiers d'art - Facteur d'Orgues » exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale : - A : des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité), - B : des moyens (utilisation rationnelle des matériels), - C : des produits réalisés (conformité, qualité).

Les activités décrites dans les tableaux couvrent les différents champs d'intervention d'un Facteur d'Orgues soit: la création, la restauration, l'entretien et la réparation.

Activités	A1 – Etude du projet
------------------	----------------------

	A2 – Préparation de la réalisation
	A3 – Mise en œuvre
	A4 – Conditionnement, transfert et installation
	A5 – Suivi du projet et contrôle qualité
	A6 – Gestion des outils de travail
	A7 – Communication
ACTIVITÉS	TÂCHES
A1 Etude du projet	Tâches communes aux deux options
	T1 – Analyser le cahier des charges ou le programme fonctionnel.
	T2 – Identifier le contexte architectural et acoustique de l'espace d'implantation de l'orgue.
	T3 – Identifier les types d'informations esthétiques: sons et formes (style, époque, inspiration et références...)
	T4 – Analyser les données techniques et réglementaires relatives aux travaux envisagés et leurs implications.
	T5 – Relever des cotes sur site.
	T6 – Traduire plastiquement le projet (schémas, croquis perspectifs, modélisation 3D ...)
	T7 – Estimer les temps de réalisation, les coûts matière et les besoins d'intervenants extérieurs.
	T8 – Proposer et argumenter des choix de solutions techniques et esthétiques et les faire valider.
	T9 – Evaluer les contraintes logistiques.
A2 Préparation de la réalisation	Tâches communes aux deux options
	T1 – Planifier l'exécution du projet en fonction des délais.
	T2 – Inventorier la tuyauterie existante et/ou établir les tailles et progressions des tuyaux.
	T3 – Rédiger les fiches de débit de tout ou partie de l'instrument.
	T4 – Préparer et suivre les commandes matériaux et produits.
	T5 – Elaborer un mode opératoire de réalisation et d'installation.
	T6 – Identifier et définir les besoins humains et matériels par intervention.
	T7 – Rédiger le cahier des charges pour les intervenants extérieurs.
	T8 – Réaliser les gabarits, règles, moules...
	Tâche spécifique à l'option Organier
T9 – Tracer les plans d'exécution (élévations, coupes, détails...)	
A3 Mise en œuvre	Tâches communes aux deux options
	T1 – Choisir la matière première en optimisant ses caractéristiques mécaniques et/ou esthétiques.
	T2 – Pré-débiter la matière première et la référencer.
	T3 – Stabiliser la matière par rangement ou traitement des pièces.
	T4 – Préparer les postes ou plans de travail.
	T5 – Achever le débit et préparer les pièces (corroyer le bois, parer les peaux, raboter le métal...)
	T6 – Etablir et tracer les pièces en vue des assemblages ou collages.
	T7 – Usiner des profils, des assemblages et des formes sur des machines conventionnelles ou à positionnement numérique.
	T8 – Monter à blanc puis assembler les pièces en éléments.
	T9 – Rassembler les différents éléments pour effectuer les opérations de montage en atelier.
T10 – Adapter, intégrer un produit semi-fini sous-traité.	

ACTIVITÉS	TÂCHES
	T11 – Créer les différentes liaisons (porte-vent, attelages, transmissions...)
	T12 – Installer et ajuster la tuyauterie.
	T13 – Mise en vent et réglages.
	T14 – Pré-harmonisation.
	T15 – Préparer les surfaces et appliquer les produits de traitement et de finition.
	T16 – Démontage.
	Tâche spécifique à l'option Organier
	T17 – Poser les quincailleries et éléments d'ornementation.
A4 Conditionnement, transfert et installation	Tâches communes aux deux options
	T1 – Conditionner, stocker, organiser le chargement des ouvrages, réaliser leur transfert.
	T2 – Protéger l'aire d'installation et respecter son environnement.
	T3 – Mettre à niveau la surface de montage sur site.
	T4 – Monter les appareils de levage et échafaudages nécessaires en fonction des réglementations.
	T5 – Assembler définitivement les différentes parties de l'instrument.
	T6 – Fixer, solidariser les ouvrages aux supports.
	T7 – Lire un schéma électrique.
	T8 – Régler les transmissions.
T9 – Harmoniser et accorder les tuyaux.	
A5 Suivi du projet et contrôle qualité	Tâches communes aux deux options
	T1 – Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux, des éléments constitutifs de l'instrument.
	T2 – Evaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements.
	T3 – Renseigner des documents de suivi.
	T4 – Vérifier la conformité d'une réalisation finie.
	T5 – Essayer et jouer l'instrument.
A6 Gestion des outils de travail	Tâches communes aux deux options
	T1 – Effectuer la maintenance de 1 ^{er} niveau des machines fixes, portatives et des outillages d'atelier et de déplacement.
	T2 – Actualiser les outils de travail numériques et mécaniques.
	T3 – Identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solutions correctives.
	T4 – Mettre en conformité les installations et les matériels au regard des normes d'hygiène et de sécurité.
	T5 – Vérifier et maintenir en bon état d'utilisation la zone de travail, en atelier ou sur site.
A7 Communication	Tâches communes aux deux options
	T1 – Participer à la valorisation de l'entreprise et à la prospection.
	T2 – Rendre compte oralement de son travail, des informations et des observations.
	T3 – Relever les interventions (temps, matières, environnement...).
	T4 – Transmettre les informations pour la constitution ou l'actualisation des connaissances de l'entreprise.
	T5 – Etablir des rapports d'intervention, d'étude et d'exécution (dossiers préparatoire et final).
	T6 – Participer à l'inauguration de l'instrument.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ	A1 – ÉTUDE DU PROJET		
TÂCHES			
Tâches communes aux deux options			
<p>T1 – Analyser le cahier des charges ou le programme fonctionnel. T2 – Identifier le contexte architectural et acoustique de l'espace d'implantation de l'orgue. T3 – Identifier les types d'informations esthétiques: sons et formes (style, époque, inspiration et références...) T4 – Analyser les données techniques et réglementaires relatives aux travaux envisagés et leurs implications. T5 – Relever des cotes sur site. T6 – Traduire plastiquement le projet (schémas, croquis perspectifs, modélisation 3D...) T7 – Estimer les temps de réalisation, les coûts matière et les besoins d'intervenants extérieurs. T8 – Proposer et argumenter des choix de solutions techniques et esthétiques et les faire valider. T9 – Evaluer les contraintes logistiques.</p>			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
<ul style="list-style-type: none"> - lieu d'intervention; - bureau d'étude; - atelier. 			
Données techniques / ressources			
<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges ou programme fonctionnel; - consignes écrites et orales; - traduction de la demande du client (fonction d'usage, fonction d'estime); - relevé de dimensionnement; - caractéristiques hygrométriques, thermiques et de pression atmosphérique; - esquisses de l'avant-projet; - contraintes et recommandations techniques; - contraintes matérielles (matériaux, machines, outils) et humaines; - documents fournisseurs; - normes ergonomiques et historiques; - ressources iconographiques (livres, revues, internet...); - environnement existant ou projeté, contexte (études acoustiques, photographies, relevés...). 			
Moyens humains et matériels			
<ul style="list-style-type: none"> - matériels de mesure, sonore, photographique... - équipements informatiques; - logiciels DAO, CAO, bureautique; - intervenants qualifiés (architectes, organistes, musicologues, compositeurs, acousticiens...). 			
Autonomie sous contrôle	T1 – T2 – T3 – T4 – T5 – T6 – T7 – T8 – T9		
Autonomie Totale			
Responsabilité sur:	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/>	C – Produits <input type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS**Tâches communes aux deux options**

T1 – Analyser le cahier des charges ou le programme fonctionnel
R1 – La prise de connaissances des documents et des consignes permet d'identifier les objectifs et les contraintes techniques, esthétiques, historiques et déontologiques.
T2 – Identifier le contexte architectural et acoustique de l'espace d'implantation de l'orgue
T3 – Identifier les types d'informations esthétiques: sons et formes (style, époque, inspiration et références...)
R2, R3 – L'identification des informations sonores et esthétiques permet de déterminer le style, l'époque, les sources d'inspiration et/ou les références de l'instrument ainsi que le contexte architectural et acoustique dans lequel il est situé, notamment d'appréhender les volumes disponibles ou les contraintes volumétriques.
T4 – Analyser les données techniques et réglementaires relatives aux travaux envisagés et leurs implications
R4 – Les données techniques recueillies et recensées correspondent aux besoins et sont exploitables.
T5 – Relever des cotes sur site
R5 – Les relevés de dimensionnement sont correctement effectués, complets et correspondent aux besoins.
 Les vérifications permettent d'identifier précisément l'environnement de l'instrument.
T6 – Traduire plastiquement le projet (schémas, croquis perspectifs, modélisation 3D...)
R6 – Le rendu visuel est conforme et valorise le projet.
T7 – Estimer les temps de réalisation, les coûts matière et les besoins d'intervenants extérieurs
R7 – L'estimation des temps de réalisation, des coûts matière et des besoins d'intervenants extérieurs permet de contribuer à l'élaboration du devis estimatif.
T8 – Proposer et argumenter des choix de solutions techniques et esthétiques et les faire valider
R8 – L'ensemble des solutions techniques et esthétiques sont présentées, hiérarchisées et argumentées permettant une validation par le responsable du projet.
T9 – Evaluer les contraintes logistiques
R9 – Les moyens logistiques (transport, levage, échafaudage, hébergement...) sont adaptés aux contraintes du site et de l'instrument.

ACTIVITÉ	A2 – Préparation de la réalisation		
TÂCHES			
Tâches communes aux deux options			
<p>T1 – Planifier l'exécution du projet en fonction des délais. T2 – Inventorier la tuyauterie existante et/ou établir les tailles et progressions des tuyaux. T3 – Rédiger les fiches de débit de tout ou partie de l'instrument. T4 – Préparer et suivre les commandes matériaux et produits. T5 – Elaborer un mode opératoire de réalisation et d'installation. T6 – Identifier et définir les besoins humains et matériels par intervention. T7 – Rédiger le cahier des charges pour les intervenants extérieurs. T8 – Réaliser les gabarits, règles, moules...</p>			
Tâche spécifique à l'option Organier			
T9 – Tracer les plans d'exécution (élévations, coupes, détails...).			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
<ul style="list-style-type: none"> - lieu d'intervention ; - bureau d'étude ; - atelier. 			
Données techniques / ressources			
<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges ou programme fonctionnel ; - consignes écrites et orales ; - traduction de la demande du client (fonction d'usage, fonction d'estime) ; - relevé de dimensionnement ; - esquisses de l'avant-projet ; - contraintes matérielles (matériaux, machines, outils) et humaines ; - documents fournisseurs ; - normes ergonomiques et historiques ; - ressources iconographiques (livres, revues, internet...) ; - environnement existant ou projeté, contexte (études acoustiques, photographies, relevés...). 			
Moyens humains et matériels			
<ul style="list-style-type: none"> - matériels de mesure, sonore, photographique... - équipements informatiques ; - logiciels DAO, CAO, bureautique ; - intervenants qualifiés (architectes, organistes, musicologues, compositeurs, acousticiens...). 			
Autonomie sous contrôle	T1 – T2 – T5 – T6 – T7 – T9		
Autonomie Totale	T3 – T4 – T8		
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/>	C – Produits <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS			
Tâches communes aux deux options			
<p>T1 – Planifier l'exécution du projet en fonction des délais R1 – Les interventions nécessaires sont correctement identifiées (travaux à réaliser, intervenants conseils, sous-traitants...) Les dates et la durée de chaque intervention respectent le planning.</p> <p>T2 – Inventorier la tuyauterie existante et/ou établir les tailles et progressions des tuyaux R2 – L'inventaire matériel et sanitaire des tuyaux existants est réalisé si nécessaire ainsi que d'éventuels reclassements. Les caractéristiques des tuyaux neufs sont établies dans le détail : alliages de métaux, essences de bois, tailles et autres paramètres...</p> <p>T3 – Rédiger les fiches de débit de tout ou partie de l'instrument R3 – Les quantitatifs de l'ouvrage sont réalisés exhaustivement et regroupés par familles de pièces, de matériaux... Ils constituent la base de devis estimatifs de commandes et sont hiérarchisés en fonction des délais d'approvisionnement des fournisseurs et des délais de mise en œuvre</p> <p>T4 – Préparer et suivre les commandes matériaux et produits R4 – La préparation et le suivi des commandes permettent la réalisation de l'ouvrage dans les délais contractuels.</p> <p>T5 – Elaborer un mode opératoire de réalisation et d'installation R5 – Les modes opératoires respectent les normes de sécurité, les règles de l'art et déontologiques.</p> <p>T6 – Identifier et définir les besoins humains et matériels par intervention R7 – Le recensement des besoins humains et matériels est correctement évalué.</p> <p>T7 – Rédiger le cahier des charges pour les intervenants extérieurs R7 – Les interventions nécessaires sont correctement identifiées (travaux à réaliser, intervenants conseils, sous-traitants...) Les dates et la durée de chaque intervention respectent le planning.</p> <p>T8 – Réaliser les gabarits, règles, moules... R8 – Les tracés d'atelier et/ou les copies de références correspondent aux données techniques et permettent la réalisation d'éléments de l'ouvrage.</p>			

RÉSULTATS ATTENDUS			
Tâche spécifique à l'option Organier			
<p>T9 – Tracer les plans d'exécution (élévations, coupes, détails...)</p> <p>R9 – Les plans d'exécution et de détails de l'ouvrage permettent de définir chaque élément : nature des matériaux, dimensions, composants ou accessoires à intégrer, articulations, assemblages et montage.</p>			
ACTIVITÉ	A3 – Mise en œuvre		
TÂCHES			
Tâches communes aux deux options			
<p>T1 – Choisir la matière première en optimisant ses caractéristiques mécaniques et/ou esthétiques. T2 – Pré-débiter la matière première et la référencer. T3 – Stabiliser la matière par rangement ou traitement des pièces. T4 – Préparer les postes ou plans de travail. T5 – Achever le débit et préparer les pièces (corroyer le bois, parer les peaux, raboter le métal...) T6 – Etablir et tracer les pièces en vue des assemblages ou collages. T7 – Usiner des profils, des assemblages et des formes sur des machines conventionnelles ou à positionnement numérique. T8 – Monter à blanc puis assembler les pièces en éléments. T9 – Rassembler les différents éléments pour effectuer les opérations de montage en atelier. T10 – Adapter, intégrer un produit semi-fini sous-traité. T11 – Créer les différentes liaisons (porte-vent, attelages, transmissions...) T12 – Installer et ajuster la tuyauterie. T13 – Mise en vent et réglages. T14 – Pré-harmonisation. T15 – Préparer les surfaces et appliquer les produits de traitement et de finition. T16 – Démontage.</p>			
Tâche spécifique à l'option Organier			
T17 – Poser les quincailleries et éléments d'ornementation.			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
- atelier.			
Données techniques / ressources			
<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites et orales ; - contraintes esthétiques et techniques ; - matériaux, produits, quincailleries, composants... - dossier de fabrication : plans de définition, feuilles de débit, processus de fabrication ; - épures, gabarits ; - documents fournisseurs ; - planning de fabrication et délais d'approvisionnements. 			
Moyens humains et matériels			
<ul style="list-style-type: none"> - compétences et besoins humains ; - parc machines, outillages et équipements. 			
Autonomie sous contrôle	T8 – T9 – T13 – T14 – T16		
Autonomie Totale	T1 – T2 – T3 – T4 – T5 – T6 – T7 – T10 – T11 – T12 – T15 – T17		
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS
Tâches communes aux deux options
<p>T1 – Choisir la matière première en optimisant ses caractéristiques mécaniques et/ou esthétiques. R1 – L'utilisation des matériaux est optimisée (choix et harmonisation des matériaux, perte minimisée, gestion du stock...).</p> <p>T2 – Pré-débiter la matière première et la référencer. R2 – Le pré-débit est réalisé et les pièces sont référencées. T3 – Stabiliser la matière par rangement ou traitement des pièces. R3 – Les conditions de rangement ou de traitement des pièces permettent leur stabilisation optimale. T4 – Préparer les postes ou plans de travail. R4 – Les postes, les outillages, les matières d'œuvre et les produits sont installés de façon rationnelle et ergonomique. Les réglages des machines sont conformes aux données du plan. Les opérations peuvent être mises en œuvre en toute sécurité.</p> <p>T5 – Achever le débit et préparer les pièces (corroyer le bois, parer les peaux, raboter le métal...) R5 – Le débit est réalisé et les pièces sont conformes aux données du plan. T6 – Monter à blanc puis assembler les pièces en éléments. R6 – Les pièces sont établies dans les règles de l'art. T7 – Usiner des profils, des liaisons et des formes sur des machines conventionnelles ou à positionnement numérique. R7 – Les profils usinés, les liaisons et les formes sont conformes aux données du plan. Les consignes de sécurité sont respectées. T8 – Monter à blanc puis assembler les pièces en éléments. R8 – Le montage à blanc est validé avant l'assemblage définitif. T9 – Rassembler les différents éléments pour effectuer les opérations de montage en atelier. R9 – Les différents éléments de l'ouvrage sont montés en atelier. T10 – Adapter, intégrer un produit semi-fini sous-traité. R10 – Les produits semi-finis et/ou sous-traités sont adaptés et intégrés conformément aux fiches techniques et aux plans de référence. T11 – Créer les différentes liaisons (porte-vent, attelages, transmissions...) R11 – Les différentes liaisons sont fonctionnelles. T12 – Installer et ajuster la tuyauterie. R12 – Les supports et croissants sont réalisés ; la tuyauterie est ajustée. T13 – Mise en vent et réglages. R13 – L'instrument est en état de fonctionnement. T14 – Pré-harmonisation. R14 – L'embouchage ou le languetage des tuyaux est réalisé ; les tuyaux parlent. T15 – Préparer les surfaces et appliquer les produits de traitement et de finition. R15 – L'état de surface est conforme et prêt à recevoir le produit à appliquer. Les préconisations techniques de mise en œuvre du produit sont respectées. Les produits de traitement ou de finition sont appliqués en toute sécurité. La conformité du produit fini respecte le cahier des charges spécifique. T16 – Démontage. R16 – L'orgue est démonté, les pièces sont repérées.</p>
Tâche spécifique à l'option Organier
<p>T17 – Poser les quincailleries et éléments d'ornementation. R17 – L'instrument est équipé des éléments de quincaillerie et d'ornementation selon les exigences des fiches techniques et les plans de référence.</p>

ACTIVITÉ	A4 - Conditionnement, transfert et installation
TÂCHES	
Tâches communes aux deux options	
<p>T1 – Conditionner, stocker, organiser le chargement des ouvrages, réaliser leur transfert. T2 – Protéger l'aire d'installation et respecter son environnement. T3 – Mettre à niveau la surface de montage sur site. T4 – Monter les appareils de levage et échafaudages nécessaires en fonction des réglementations. T5 – Assembler définitivement les différentes parties de l'instrument. T6 – Fixer, solidariser les ouvrages aux supports. T7 – Lire un schéma électrique. T8 – Régler les transmissions. T9 – Harmoniser et accorder les tuyaux.</p>	
CONDITIONS D'EXERCICE	
Situation de travail	
<ul style="list-style-type: none"> - atelier(s) ; - site de destination. 	
Données techniques / ressources	
<ul style="list-style-type: none"> - consignes écrites et orales ; - contraintes techniques et réglementaires ; - contraintes de sécurité ; - dossier d'installation : autorisation administrative, consignes de montages, plan d'implantation, état des lieux, documents fournisseurs, planning tous corps d'état et client. 	
Moyens humains et matériels	

ACTIVITÉ	A4 - Conditionnement, transfert et installation		
<ul style="list-style-type: none"> - compétences et ressources humaines ; - outillages et équipements spécifiques ; - véhicules utilitaires assurés pour la valeur des marchandises transportées ; - échafaudages et moyens de levage ; - matériel de sécurisation. 			
Autonomie sous contrôle	T1 – T3 – T4 – T5 – T6 – T9		
Autonomie Totale	T2 – T7 – T8		
Responsabilité sur :	A - Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	B - Moyens <input type="checkbox"/>	C - Produits <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS	
Tâches communes aux deux options	
<p>T1 - Conditionner, stocker, organiser le chargement des ouvrages, réaliser leur transfert. R1 - Le matériel est livré en parfait état. L'emballage, le conditionnement et l'arrimage des ouvrages respectent les consignes. Les règles de Prévention des Risques liées à l'Activité Physique (PRAP) sont respectées.</p> <p>T2 - Protéger l'aire d'installation et respecter son environnement. R2 - La zone d'intervention est sécurisée. L'environnement immédiat est protégé des nuisances dues aux travaux.</p> <p>T3 - Mettre à niveau la surface de montage sur site. R3 - La surface est plane et au niveau voulu.</p> <p>T4 - Monter les appareils de levage et échafaudages nécessaires en fonction des réglementations. R4 - Le matériel est en place, fonctionnel et sécurisé.</p> <p>T5 - Assembler définitivement les différentes parties de l'instrument. R5 - L'instrument est monté.</p> <p>T6 - Fixer, solidariser les ouvrages aux supports. R6 - L'orgue est fixé, solidaire de l'édifice.</p> <p>T7 - Lire un schéma électrique. R7 - Etre en mesure de comprendre et d'expliquer le fonctionnement ou dysfonctionnement du branchement électrique de l'instrument.</p> <p>T8 - Régler les transmissions. R8 - L'instrument est opérationnel.</p> <p>T9 - Harmoniser et accorder les tuyaux. R9 - L'instrument est prêt à être joué.</p>	

ACTIVITÉ	A5 - Suivi du projet et contrôle qualité
TÂCHES	
Tâches communes aux deux options	
<p>T1 - Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux, des éléments constitutifs de l'instrument. T2 - Evaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements. T3 - Renseigner des documents de suivi. T4 - Vérifier la conformité d'une réalisation finie. T5 - Essayer et jouer l'instrument.</p>	
CONDITIONS D'EXERCICE	
Situation de travail	
<ul style="list-style-type: none"> - en atelier(s) ; - sur site. 	
Données techniques / ressources	
<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges ou programme fonctionnel ; - plans de l'ouvrage ; - relevés iconographiques ; - tableaux des tailles de tuyaux ; - bons de commande ou ordres de service ; - planning de fabrication par poste ; - planning de l'installation sur site ; - caractéristiques hygrométriques, thermiques et de pression atmosphérique. 	
Moyens humains et matériels	
<ul style="list-style-type: none"> - organistes ; - moyens de mesure et de contrôle ; - fiches de relevé de temps ; - fiches de suivi. 	
Autonomie sous contrôle	T1 – T2 – T4 – T5

ACTIVITÉ	A5 - Suivi du projet et contrôle qualité		
Autonomie Totale	T3		
Responsabilité sur :	A - Personnes <input type="checkbox"/>	B - Moyens <input type="checkbox"/>	C - Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS
Tâches communes aux deux options
<p>T1 - Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux, des éléments constitutifs de l'instrument. R1 - Les matériels, matériaux et éléments constitutifs correspondent aux prescriptions attendues. Le contrôle est exhaustif et permet de déceler d'éventuels défauts. T2 - Evaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements. R2 - L'évaluation des avancements est rigoureuse et fiable. Les ajustements proposés sont justifiés et argumentés. T3 - Renseigner des documents de suivi. R3 - Les documents sont renseignés intégralement. Les informations consignées sont claires et exploitables. T4 - Vérifier la conformité d'une réalisation finie. R4 - La vérification prend en compte les délais, les aspects dimensionnels, fonctionnels et la qualité. T5 - Essayer et jouer l'instrument. R5 - L'instrument sonne juste et correspond au style recherché.</p>

ACTIVITÉ	A6 - Gestion des outils de travail		
TÂCHES			
Tâches communes aux deux options			
<p>T1 - Effectuer la maintenance de 1^{er} niveau des machines fixes, portatives et des outillages d'atelier et de déplacement. T2 - Actualiser les outils de travail numériques et mécaniques. T3 - Identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solutions correctives. T4 - Mettre en conformité les installations et les matériels au regard des normes d'hygiène et de sécurité. T5 - Vérifier et maintenir en bon état d'utilisation la zone de travail, en atelier ou sur site.</p>			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
<ul style="list-style-type: none"> - atelier(s) ; - sur site. 			
Données techniques / ressources			
<ul style="list-style-type: none"> - instructions permanentes de sécurité ; - consignes de maintenance ; - document unique d'évaluation des risques ; - documentations techniques des matériels. 			
Moyens humains et matériels			
<ul style="list-style-type: none"> - moyens de maintenance, de contrôle, de vérification ; - outillages de rechange ; - consommables, lubrifiants, pièces de rechange de machines... - moyens de stockage et de rangement (rayonnages, palettes, caisses...); - moyens de manutention (transpalette, chariot, desserte ...); - moyens d'aspiration, de collecte et triage des déchets ; - protections individuelles adaptées. 			
Autonomie sous contrôle	T2 – T4		
Autonomie Totale	T1 – T3 – T5		
Responsabilité sur :	A - Personnes <input type="checkbox"/>	B - Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	C - Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS
Tâches communes aux deux options
<p>T1 - Effectuer la maintenance de 1er niveau des machines fixes, portatives et des outillages d'atelier et de déplacement. R1 - Les actions de maintenance respectent le planning d'intervention et les données du fournisseur ou constructeur. Elles sont correctement effectuées et consignées. T2 - Actualiser les outils de travail numériques et mécaniques. R2 - Les évolutions ou innovations techniques sont proposées. Les mises à jour sont faites. T3 - Identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solutions correctives. R3 - L'identification du dysfonctionnement est correctement effectuée. La participation aux recherches de solutions est active et constructive. T4 - Mettre en conformité les installations et les matériels au regard des normes d'hygiène et de sécurité. R4 - Les installations et les matériels sont conformes. T5 - Vérifier et maintenir en bon état d'utilisation la zone de travail, en atelier ou sur site. R5 - L'ergonomie et le maintien en état du poste de travail sont assurés.</p>

ACTIVITÉ	A 7 - Communication		
TÂCHES			
Tâches communes aux deux options			
<p>T1 - Participer à la valorisation de l'entreprise et à la prospection. T2 - Rendre compte oralement de son travail, des informations et des observations. T3 - Relever les interventions (temps, matières, environnement...) T4 - Transmettre les informations pour la constitution ou l'actualisation des connaissances de l'entreprise. T5 - Etablir des rapports d'intervention, d'étude et d'exécution (dossiers préparatoire et final). T6 - Participer à l'inauguration de l'instrument.</p>			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
- ateliers et sur site: livraison, accueil fournisseur, échanges quotidiens avec les équipes d'atelier et échanges avec différents interlocuteurs.			
Données techniques / ressources			
- dossier technique du projet; - plannings de fabrication et d'installation; - support de communication de l'entreprise.			
Moyens humains et matériels			
- moyens de communication : écrit (courrier papier, télécopie, courriel, site...), iconographique (photos, dessin...) et oral (téléphone).			
Autonomie sous contrôle	T5 – T6		
Autonomie Totale	T1 – T2 – T3 – T4		
Responsabilité sur :	A - Personnes <input type="checkbox"/>	B - Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	C - Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS
Tâches communes aux deux options
<p>T1 - Participer à la valorisation de l'entreprise et à la prospection. R1 - L'entreprise est mise en valeur. La communication est organisée, efficace, le comportement est adapté aux différentes situations T2 - Rendre compte oralement de son travail, des informations et des observations. R2 - Le compte rendu est clair, concis et exploitable. T3 - Relever les interventions (temps, matières, environnement...) R3 - Les relevés sont fiables et consignés. T4 - Transmettre les informations pour la constitution ou l'actualisation des connaissances de l'entreprise. R4 - Les informations transmises sont archivées et disponibles. T5 - Etablir des rapports d'intervention, d'étude et d'exécution (dossiers préparatoire et final). R5 - Toutes les données et résultats de l'intervention sont saisis, transmis et exploitables. T6 - Participer à l'inauguration de l'instrument. R6 - La participation à l'inauguration valorise l'entreprise et le travail effectué.</p>

A5 Suivi du projet et contrôle qualité	C1				C2				C3				C4			C5		C6	
	C1.1	C1.2	C1.3	C1.4	C2.1	C2.2	C2.3	C2.4	C3.1	C3.2	C3.3	C3.4	C4.1	C4.2	C4.3	C5.1	C5.2	C6.1	C6.2
2 - Protéger l'aire d'installation et respecter son environnement.					X				X						X				
3 - Mettre à niveau la surface de montage sur site.					X				X					X					
4 - Monter les appareils de levage et échafaudages nécessaires en fonction des réglementations.					X				X					X					
5 - Assembler définitivement les différentes parties de l'instrument.									X					X					
6 - Fixer, solidariser les ouvrages aux supports.									X					X					
7 - Lire un schéma électrique.	X																		
8 - Régler les transmissions.														X					
9 - Harmoniser et accorder les tuyaux.														X					
1 - Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux, des éléments constitutifs de l'instrument.														X					
2 - Evaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements.					X								X						
3 - Renseigner des documents de suivi.																			X
4 - Vérifier la conformité d'une réalisation finie.														X					
5 - Tester l'instrument.														X					X

ANNEXE II b
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

- Compétences ;
- Savoirs associés ;
- Lexique.

Présentation des capacités générales et des compétences

CAPACITÉS	COMPÉTENCES			
S'INFORMER ANALYSER	C1	1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations.		
		2 - Repérer et identifier les caractéristiques formelles et sonores d'un instrument existant ou en projet.		
		3 - Analyser les contraintes techniques, réglementaires, déontologiques, esthétiques et budgétaires du projet à réaliser.		
		4 - Effectuer les relevés.		
DÉFINIR ORGANISER	C2	1 - Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques et esthétiques de réalisation.		
		2 - Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques.		
		3 - Etablir une fiche de débit.		
		4 - Réaliser une analyse de fabrication.		
METTRE en ŒUVRE INSTALLER	C3	1 - Préparer la mise en œuvre.		
		2 - Fabriquer/restaurer et installer	l'instrument	Organier
			la tuyauterie	Tuyautier
		3 - Assurer le dépoussiérage et le relevage des instruments ou des ouvrages.		
		4 - Gérer les transports des instruments.		
GÉRER CONTROLER	C4	1 - Gérer les délais.		
		2 - Contrôler la conformité.		
		3 - Gérer la sécurité et l'environnement.		
ENTRETENIR	C5	1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages.		
		2 - Effectuer la maintenance des instruments sur site.		
COMMUNIQUER	C6	1 - Présenter un projet		
		2 - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...)		

CAPACITÉ 1 : S'INFORMER, ANALYSER			
C1.1	Collecter, classer et hiérarchiser les informations <i>Compétences communes</i>		
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C1.1.1	Identifier et classer les différents documents constituant le dossier de travail.	Dossier du prescripteur : - Etat ; - collectivités territoriales ; - grandes institutions ; - communautés religieuses ; - associations ; - particuliers.	Le classement des documents permet de traiter le projet.
C1.1.2	Rechercher et/ou compléter les informations et mesurer la pertinence et la fiabilité de leur source.	Contraintes économiques, culturelles et esthétiques du projet. Données réglementaires applicables au projet.	Les informations recueillies répondent aux besoins. Le choix de la source est pertinent.
C1.1.3	Hiérarchiser les informations.	Données contractuelles : - relations extérieures, partenaires et interlocuteurs ; - calendrier prévisionnel ; - devis estimatif et budget prévisionnel ; - notes et relevés sur site. Bases de données techniques et esthétiques de l'entreprise. Ressources liées à la profession : - revues techniques et sites professionnels ; - salons, expositions ; - fabricants, fournisseurs ; - réalisations récentes de la Facture d'orgues. Ressources techniques et réglementaires : - fiches techniques de matériaux, produits, matériels ; - avis techniques.	Les informations sont ordonnées en fonction de leur degré d'importance.
C1.1.4	Assurer la veille technologique.		Les nouveautés et évolutions technologiques sont repérées, analysées.
C1.1.5	Constituer et actualiser une base documentaire.		La base documentaire est fonctionnelle, les informations sont mises à jour.
C1.2	Repérer et identifier les caractéristiques formelles et sonores d'un instrument existant ou en projet <i>Compétences communes</i>		
C1.2.1	Interpréter des données écrites, iconographiques, sonores et vidéographiques.		La compréhension des documents est pertinente.
C1.2.2	Identifier les caractéristiques esthétiques (formelles et sonores) et stylistiques d'un instrument.	Informations orales.	Les caractéristiques esthétiques, stylistiques sont correctement appréhendées.
C1.2.3	Situer un instrument et son espace dans un contexte artistique, culturel et social.	Corpus de documents relatifs aux domaines de l'orgue, de l'espace et du mobilier proposant des informations d'ordre esthétique et stylistique :	
C1.2.4	Comparer et classer des instruments en fonction de leurs caractéristiques esthétiques (formelles et sonores) et stylistiques.	- croquis, dessins ; - plans, coupes, élévations ; - photographies ; - enregistrements ; - maquettes ; - vidéos ; - modélisation 2D ou 3D.	Les comparaisons et les classifications sont justes en fonction des critères choisis.
C1.2.5	Etablir des constats à partir d'informations et de relevés.	Visites in situ. Bases documentaires (CDI, catalogues, Internet...) Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes ou un relevé.	Les constats sont pertinents et justifiés.
C1.2.6	Relever et traduire des informations et des constats d'ordres esthétiques (formels et sonores), stylistique sous forme de : - textes ; - croquis perspectifs ; - schémas ; - photos ; - enregistrements ; - vidéos ; - productions numériques.		Les informations observées, relevées sont suffisantes et traduites avec exactitude. Les codes et les techniques de représentation sont maîtrisés. Les moyens sont utilisés de manière rationnelle.
C1.3	Analyser les contraintes techniques, réglementaires, déontologiques, esthétiques et budgétaires du projet à réaliser <i>Compétences communes</i>		
C1.3.1	Identifier le contexte d'intervention : - localisation géographique ;	Le lieu d'installation et son environnement géographique, économique, culturel et artistique.	Le contexte d'intervention est correctement appréhendé, sa typologie et ses

CAPACITÉ 1 : S'INFORMER, ANALYSER			
	<ul style="list-style-type: none"> - typologie du site (église, salle de concert, conservatoire...), - spécificités esthétiques. 	Données contractuelles : <ul style="list-style-type: none"> - relations extérieures ; - partenaires et interlocuteurs ; - calendrier prévisionnel ; - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé ; - devis estimatif et budget prévisionnel ; - notes et relevés sur site ; - choix du client, esthétiques et fonctionnels ; - CCTP, CCAG, CCAP... Dossier architectural : <ul style="list-style-type: none"> - plans, coupes, élévations, perspectives ; - croquis, dessins ; - photographies ; - enregistrements ; - vidéos ; - modélisation 2D ou 3D. Visites in situ.	caractéristiques esthétiques sont identifiées.
C1.3.2	Identifier les caractéristiques physiques de l'espace d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> - volume, géométrie, dimensions ; - nature des matériaux et supports ; - nature et qualité du chauffage et de l'hygrométrie ; - orientation et éclairage ; - ouvertures et dégagements ; - état sanitaire ; - environnement du chantier (contraintes d'occupation, accessibilité extérieure, commodités, protection du chantier et des biens...) 	<ul style="list-style-type: none"> - plans, coupes, élévations, perspectives ; - croquis, dessins ; - photographies ; - enregistrements ; - vidéos ; - modélisation 2D ou 3D. Visites in situ.	L'espace d'intervention et ses points singuliers sont correctement appréhendés et caractérisés. Les informations et contraintes importantes concernant le site sont identifiées. Les règlements applicables au site sont identifiés. Les autorisations administratives sont listées.
C1.3.3	Caractériser les ouvrages à réaliser ou à restaurer : <ul style="list-style-type: none"> - type et style ; - usages (culturels, culturels, pédagogiques...); - volumes, formes et dimensions ; - matériaux et équipements ; - finitions. 	Données réglementaires applicables au projet : <ul style="list-style-type: none"> - règles de sécurité et d'accessibilité ; - autorisations administratives ; - règles et normes. Ressources techniques : <ul style="list-style-type: none"> - sites professionnels, catalogues, revues, etc. - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries ; - échantillons et prototypes ; - avis techniques ; - bases de données de l'entreprise. Visites d'étude.	L'inventaire des ouvrages à réaliser ou à restaurer est complet. Les caractéristiques définies sont pertinentes et exploitables.
C1.3.4	Inventorier les besoins de l'instrument et ses incidences sur son environnement : <ul style="list-style-type: none"> - accès et circulations ; - impact volumétrique ; - implications techniques (poids, équipements spécifiques, énergies et réseaux...) 	Ressources techniques : <ul style="list-style-type: none"> - sites professionnels, catalogues, revues, etc. - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries ; - échantillons et prototypes ; - avis techniques ; - bases de données de l'entreprise. Visites d'étude.	Les besoins et les incidences sont listés et caractérisés.
C1.3.5	Identifier et caractériser les niveaux de performance exigés : <ul style="list-style-type: none"> - ergonomie et accessibilité ; - stabilité et fiabilité des matériaux et des transmissions ; - adéquation de la qualité du vent au style défini ; - qualité de l'harmonisation et de l'accord ; - plage thermo-hygrométrique de fonctionnement. 	Visites d'étude.	Les types et niveaux de performance attendus sont identifiés. Les indicateurs et les seuils sont caractérisés. Les procédures de validation sont appréhendées.
C1.3.6	Inventorier : <ul style="list-style-type: none"> - les travaux à réaliser ; - les intervenants ; - les délais à respecter. 		Les interventions à réaliser sont listées et hiérarchisées. Les délais à respecter sont pris en compte.
C1.3.7	Prendre en compte le budget prévisionnel et les coûts estimés lors du devis.		L'analyse prend en compte le facteur coût.
C1.4	Effectuer les relevés Compétences communes		
C1.4.1	Effectuer le relevé graphique, géométrique et dimensionnel, de l'existant : <ul style="list-style-type: none"> - croquis de détails ; - schémas d'ensemble ; - fiches de relevés ; - documents graphiques manuels et/ou informatiques. 	Moyens de mesure, de contrôle et d'enregistrement adaptés à la situation de chantier : <ul style="list-style-type: none"> - distances, angles, formes ; - niveaux, aplombs... - hygrométrie, température ; - sondage matériaux... Appareils de prise de vue et d'enregistrement sonore.	Le matériel de mesure est correctement utilisé. Les résultats sont fiables. Le relevé définit parfaitement l'existant et est exploitable par un tiers.
C1.4.2	Vérifier et corriger les informations fournies.	Extraits de données réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> - règles de sécurité et d'accessibilité ; - autorisations administratives ; - règles, normes applicables au projet... Extraits de données contractuelles : <ul style="list-style-type: none"> - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé ; - notes et relevés sur site ; - choix du client, esthétiques et fonctionnels, etc. 	Les informations fournies sont vérifiées et exploitables.
C1.4.3	Identifier les techniques de construction. Relever la nature des matériaux et des supports.	Extraits de données réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> - règles de sécurité et d'accessibilité ; - autorisations administratives ; - règles, normes applicables au projet... Extraits de données contractuelles : <ul style="list-style-type: none"> - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé ; - notes et relevés sur site ; - choix du client, esthétiques et fonctionnels, etc. 	Les matériaux et les supports sont identifiés et caractérisés.
C1.4.4	Localiser, identifier les éléments à déposer et/ou à réintégrer.	Extraits du dossier architectural :	Les éléments à déposer et/ou à réintégrer sont repérés sur les relevés et croquis.

CAPACITÉ 1 : S'INFORMER, ANALYSER			
C1.4.5	Relever les contraintes d'environnement du chantier : <ul style="list-style-type: none">- l'accès et le stockage ;- les énergies disponibles ;- la gestion des déchets ;- les installations de chantier ;- les dispositifs de sécurité ;- ...	<ul style="list-style-type: none">- dossier de consultation des entreprises (DCE) ;- plans d'ensemble et de détails ;- esquisses et perspectives ;- CCTP...	Les relevés effectués sont fiables et permettent de préparer efficacement l'intervention sur le chantier.
C1.4.6	Effectuer un relevé photographique, vidéographique et/ou sonore de l'existant.		Les photos, les vidéos et/ou les enregistrements réalisés restituent parfaitement l'état des lieux et ses points particuliers.

CAPACITÉ 2 : DÉFINIR, ORGANISER			
C2.1	Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques et esthétiques de réalisation <i>Compétences communes</i>		
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.1.1	Etablir ou rechercher pour rétablir une composition d'orgue : – nombre et type de jeux ; – style ; – répartition des plans sonores		La composition de l'orgue répond à la fonction définie par le cahier des charges.
C2.1.2	Décomposer le projet instrumental en ensembles, sous-ensembles et éléments constitutifs.	Les exigences des « Règles de l'Art ». Analyse préalable des contraintes techniques et esthétiques. Données réglementaires : – règles de sécurité et d'accessibilité ; – autorisations administratives ; – règles, normes applicables au projet...	Les propositions des modules sont adaptées aux contraintes: – de chronologie ; – d'assemblage ; – de volume et poids ; – de dimensions et maniabilité ; – de fragilité.
C2.1.3	Rechercher et inventorier les solutions techniques et esthétiques adaptées à chacune des situations du projet.	Données contractuelles : – relations extérieures, partenaires et interlocuteurs ; – calendrier prévisionnel ; – Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé ; – devis estimatif et budget prévisionnel ; – CCTP ; – notes et relevés sur site ; – choix du client, esthétiques et fonctionnels...	Les solutions proposées prennent en compte : – les contraintes techniques, historiques, esthétiques et financières du projet ; – les compétences et les moyens de l'entreprise ; – les possibilités d'approvisionnement et de sous-traitance.
C2.1.4	Lister les produits, matériaux, et accessoires répondant aux contraintes.	Dossier architectural : – plans d'ensemble et détails ; – esquisses et perspectives.	Les propositions sont judicieuses et suffisamment exhaustives au regard des contraintes.
C2.1.5	Identifier et caractériser les liaisons et fixations : – matériaux entre eux ; – matériaux et quincailleries ; – éléments entre eux.	Ressources techniques : – sites professionnels, catalogues, revues... – fiches techniques de matériaux, produits, matériels, quincailleries et leurs dimensions standards ;	Les spécificités techniques, mécaniques et fonctionnelles de chacune des liaisons sont clairement exprimées.
C2.1.6	Effectuer l'analyse comparative des solutions possibles du point de vue : – historique ; – fonctionnel ; – mécanique ; – esthétique ; – financier.	– avis techniques ; – bases de données de l'entreprise. Moyens techniques et humains de l'entreprise.	L'analyse comparative traduit le niveau de performance de chacune des solutions au regard des contraintes.
C2.1.7	Justifier les solutions retenues.		L'argumentaire permet un choix judicieux par le chef de projet.
C2.2	Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques <i>Compétences communes</i>		
C2.21	Elaborer des documents techniques de définition du projet : – dessins d'ensemble ; – dessins de détails, etc. – plans de fabrication et/ou de sous-traitance ; – croquis ; – fiches de progression des tailles de tuyaux. – <i>documents spécifiques à l'option Organier</i> : – schémas de transmissions et d'alimentations ; – fiches de débit en menuiserie ; – <i>documents spécifiques à l'option Tuyautier</i> : – fiches de tailles et de débit en tuyauterie ; – tableau de débit des plein-jeux.	Moyens manuels et informatiques de représentation graphique. Relevés des ouvrages. Solutions techniques et esthétiques retenues. Dossier technique (études, plans et pièces écrites). Base documentaire de références iconographiques. Documentation technique et graphique des sous-traitants. Normes et règlements.	Les techniques manuelles et/ou informatisées de représentation graphique sont maîtrisées. Le choix du type de représentation et de l'outil d'exécution graphique est adapté (vues, échelles, cotation, etc.). Les documents graphiques sont précis, pertinents et exploitables.
C2.22	Etablir des documents graphiques liés à la mise en œuvre sur site (plans d'implantation et de répartition des charges).		

CAPACITÉ 2 : DÉFINIR, ORGANISER			
C2.23	<p>Réaliser le rendu visuel d'un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croquis perspectif ; - modélisation numérique ; <p><i>Rendus spécifiques à l'option Organier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement photo réaliste. 		<p>Les choix de présentation du projet sont pertinents.</p> <p>Les outils de présentation sont maîtrisés.</p> <p>Le rendu est fidèle au projet.</p> <p><i>Option Organier :</i></p> <p>Les modélisations 2D et 3D sont maîtrisées.</p> <p><i>Option Tuyautier :</i></p> <p>La modélisation 2D est maîtrisée.</p>
C2.3.a	Etablir une fiche de débit <i>Option Organier</i>		
C2.3.1	<p>Caractériser et quantifier les matériaux, tuyaux, éléments d'ornementation, quincaillerie et composants, nécessaires à la réalisation ou la restauration de l'instrument.</p>	<p>Moyens manuels et informatiques.</p> <p>Solutions techniques et esthétiques retenues.</p> <p>Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites).</p>	<p>Le métré des constituants de l'ouvrage est correctement réalisé.</p> <p>Les caractéristiques et quantités sont fiables.</p>
C2.3.2	<p>Etablir une nomenclature par éléments et par positionnement dans l'instrument.</p>	<p>Données contractuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - choix du client, esthétiques et fonctionnels, etc. - croquis et relevés des ouvrages. 	<p>La nomenclature établie traduit clairement la structuration de l'ouvrage.</p>
C2.3.3	<p>Rédiger une fiche de débit quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liste des matériaux et produits ; - caractéristiques historiques, esthétiques, techniques et fonctionnelles ; - quantités et dimensions nécessaires. 	<p>Ressources techniques et réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sites professionnels, - catalogues, revues, etc. 	<p>La fiche exprime avec précision et de façon structurée (tableau) les besoins en vue de réaliser le débit.</p>
C2.3.4	<p>Optimiser la matière d'œuvre à approvisionner au regard des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - standards commerciaux ; - encours et stocks disponibles au sein de l'entreprise ; - délais d'approvisionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries ; - échantillons et prototypes ; - avis techniques. <p>Bases de données techniques de l'entreprise.</p> <p>Réseau de fournisseurs.</p>	<p>L'optimisation choisie permet effectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le choix des dimensions adaptées aux standards commerciaux et au modèle ; - la minimisation des pertes ; - la réduction des stocks.
C2.3.5	<p>Solliciter un devis auprès des fournisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - variantes éventuelles et coûts selon les quantités ; - conditions de livraison, délais ; - conditions de garantie. 		<p>Les offres sont exploitables.</p>
C2.3.6	<p>Rédiger un bon de commande.</p>		<p>Le classement des offres et l'argumentaire permettent la validation par le chef de projet.</p>
C2.3.b	Etablir une fiche de débit <i>Option Tuyautier</i>		
C2.3.1	<p>Caractériser et quantifier les métaux, tuyaux et composants (rigoles, rasettes, coins, noyaux...), nécessaires à la réalisation ou restauration des jeux.</p>	<p>Moyens manuels et informatiques.</p> <p>Solutions techniques et esthétiques retenues.</p> <p>Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites).</p>	<p>La quantité de métal est correctement évaluée en fonction des épaisseurs et des alliages nécessaires.</p> <p>Les composants sont pris en compte.</p>
C2.3.2	<p>Compléter une fiche de progressions de tailles de tuyaux afin de la transformer en fiche de débit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liste des métaux et produits ; - caractéristiques historiques, esthétiques, techniques et sonores ; - quantités et dimensions nécessaires. 	<p>Données contractuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - choix du client, esthétiques et fonctionnels... - croquis et relevés des ouvrages. 	<p>La fiche exprime avec précision et de façon structurée (tableau) les besoins en vue de réaliser le débit.</p>
C2.3.3	<p>Optimiser la matière d'œuvre à approvisionner au regard des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - standards de fabrication ; - encours et stocks disponibles au sein de l'entreprise ; - délais d'approvisionnement. 	<p>Ressources techniques et réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sites professionnels, catalogues, revues... - fiches techniques de matériaux, produits ; - échantillons et prototypes ; - avis techniques. <p>Bases de données techniques de l'entreprise.</p> <p>Réseau de fournisseurs.</p>	<p>L'optimisation choisie permet effectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le choix des dimensions adaptées aux standards de fabrication et au modèle ; - la minimisation des pertes ; - la réduction des stocks.
C2.3.4	<p>Solliciter un devis auprès des fournisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coûts selon les quantités ; - conditions de livraison, délais. 		<p>Les offres sont exploitables.</p>

CAPACITÉ 2 : DÉFINIR, ORGANISER			
C2.3.5	Rédiger un bon de commande.		Le classement des offres et l'argumentaire permettent la validation par le chef de projet.
C2.4	Réaliser une analyse de fabrication <i>Compétences communes</i>		
C2.4.1	Déterminer : <ul style="list-style-type: none"> - les travaux et interventions à réaliser en entreprise; - les travaux à réaliser et les interventions prévues sur site; - les délais impartis; - le jalonnement et les interfaces avec les autres intervenants; - et/ou sous-traitants. 	Moyens manuels et informatiques. Moyens humains et matériels de l'entreprise. Calendrier prévisionnel du projet. Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites). Notes et relevés sur site. Ressources techniques et réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> - sites professionnels, catalogues, revues, etc. - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries; - avis techniques. Les exigences de qualité et des Règles de l'Art. Réseau de partenaires et sous-traitants. Bases de données techniques de l'entreprise. Les coûts (horaires et matières d'œuvre).	L'inventaire des travaux et interventions permet d'identifier clairement : <ul style="list-style-type: none"> - le phasage du projet; - le rôle de l'entreprise; - les délais à respecter; - les partenaires en amont et en aval de chaque intervention.
C2.4.2	Etablir le processus de fabrication ou de restauration, et d'installation.		Le processus établi est optimal et méthodique.
C2.4.3	Evaluer la durée des opérations à effectuer pour : <ul style="list-style-type: none"> - l'étude et la définition du projet; - les approvisionnements; - la préparation; - la mise en œuvre; - la livraison. 		Les durées sont évaluées et validées avec les partenaires et sous-traitants.
C2.4.4	Planifier les phases du projet et les interventions : <ul style="list-style-type: none"> - les approvisionnements; - les fabrications en interne et externe; - la livraison; - les interventions sur site. 		La planification des tâches est parfaitement définie et respecte le calendrier général du projet. Les lancements, jalonnements et marges sont bien repérées.
C2.4.5	Définir les moyens humains et matériels nécessaires.		Les moyens proposés permettent le bon déroulement du projet et son achèvement dans les délais.
C2.4.6	Rédiger des fiches d'interventions et de suivi du projet.		Les fiches donnent la chronologie exacte des opérations et permettent la gestion de l'avancement du projet.
C2.4.7	Etablir la prévision des coûts de réalisation compte tenu : <ul style="list-style-type: none"> - des temps prévus; - des matières d'œuvre à utiliser; - des intervenants. 		L'estimation des coûts est cohérente.

CAPACITÉS 3 : METTRE en ŒUVRE / INSTALLER			
C3.1	Préparer la mise en œuvre Compétences communes		
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.11	Organiser les zones de travail : – disposer rationnellement les outils et accessoires nécessaires ; – rendre accessibles les postes de travail et leur environnement ; – assurer la mise en place des dispositifs de protection concernant les personnes et les matériels.	Les données écrites et/ou orales. La fiche de débit et l'analyse de fabrication. Les matériels. Les approvisionnements. Les machines automatisées ou non. Les règles de sécurité.	L'organisation des zones et de leur environnement est conforme aux règles : – d'ergonomie ; – de qualité ; – de prévention et de sécurité.
C3.12	Effectuer le montage des outillages et le réglage des machines.		Le montage des outillages et le réglage des machines sont adaptés aux objectifs poursuivis.
C3.13	Débit er les matériaux.		Les débits sont complets et conformes aux plans ainsi qu'à la destination des pièces.
C3.14	Réaliser des gabarits nécessaires.		Les gabarits permettent un travail en sécurité et le respect des dimensions.
C3.1.a	Préparer la mise en œuvre Compétences spécifiques à l'option Organier		
C3.15	Préparer les matériaux, éléments d'ornementation, quincaillerie et composants selon la définition du projet.	Les données écrites et/ou orales. La fiche de débit et l'analyse de fabrication. Les matériels. Les approvisionnements. Les machines automatisées ou non. Les règles de sécurité.	Les matériaux sont choisis selon les prérogatives et leurs qualités. La préparation est conforme aux données et aux contraintes.
C3.2.a	Fabriquer/restaurer et installer l'instrument Compétences spécifiques à l'option Organier		
C3.2.1	Conduire les opérations d'usinage sur les machines usuelles pour le travail du bois et du métal.	Dossier de définition des pièces à réaliser (plans et pièces écrites). Pièces modèles. La fiche de débit et l'analyse de fabrication. Les exigences de qualité et des Règles de l'Art. En matière de restauration : – la charte professionnelle de déontologie ; – les directives du CCTP. Règles de sécurité. Moyens humains et matériels de l'entreprise. Les approvisionnements. Réseau de partenaires et sous-traitants. Planning prévisionnel. Notes et relevés sur site. Ressources esthétiques, techniques et réglementaires : – sites professionnels, – catalogues, revues... – documentation stylistique ; – fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries ; – avis techniques.	Les pièces sont fabriquées et sont conformes aux plans ou aux modèles.
C3.2.2	Réaliser manuellement et/ou mécaniquement la fabrication ou la restauration des buffets.		Le buffet est conforme au projet. Il est stable. Les liaisons sont solides. Les finitions sont de qualité et conformes à l'esthétique de l'orgue. Le buffet est réalisé ou restauré dans les Règles de l'Art.
C3.2.3	Réaliser manuellement et/ou mécaniquement la fabrication ou la restauration des sommiers.		Le sommier respecte les plans ou les modèles, il est stable et rigide. Les planités sont rigoureuses. L'étanchéité des soupapes, des gravures et de la laye est assurée.
C3.2.4	Réaliser manuellement et/ou mécaniquement la fabrication ou la restauration de l'alimentation en vent.		Les soufflets et réservoirs sont étanches et conformes aux plans ou aux modèles. Les peaux sont correctement mises en œuvre.
C3.2.5	Réaliser manuellement et/ou mécaniquement la fabrication ou la restauration des transmissions (notes et jeux) de tous types.		Les transmissions (claviers mécaniques ou électriques, abrégés, rouleaux de tirage de jeux...) sont stables, solides et précises. Elles sont de qualité et conformes au style de l'orgue.
C3.2.6	Réaliser manuellement et/ou mécaniquement la fabrication ou la restauration des tuyaux de bois.		Les tuyaux sont réalisés dans les règles de l'art ou en copie des modèles. Ils sont d'équerre, étanches et « prêts à parler ».

CAPACITÉS 3 : METTRE en ŒUVRE / INSTALLER			
C3.2.7	Monter l'orgue puis le régler.		Le buffet, les sommiers, l'alimentation en vent, les transmissions sont assemblés. La mise en vent est réalisée. Les essais permettent la vérification du bon fonctionnement de l'ensemble. Les finitions sont réalisées. Le planning est respecté. Les règles de sécurité ont été appliquées.
C3.2.b	Fabriquer/restaurer et installer la tuyauterie <i>Compétences spécifiques à l'option Tuyautier</i>		
C3.2.1	Couler : - des plaques d'alliage pour les tuyaux et les biseaux; - des noyaux d'anches. Mesurer et doser les alliages à base d'étain/plomb.	Dossier de définition des pièces à réaliser (plans et pièces écrites). La fiche de débit et l'analyse de fabrication. Les exigences de qualité et des Règles de l'Art. En matière de restauration : - la charte professionnelle de déontologie ; - les directives du CCTP. Règles d'hygiène et de sécurité. Moyens humains et matériels de l'entreprise. Les approvisionnements. Réseau de partenaires et sous-traitants. Planning prévisionnel. Notes et relevés sur site. Ressources esthétiques, techniques et réglementaires : - sites professionnels, catalogues, revues... - documentation stylistique ; - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries ; - avis techniques.	Le choix des métaux est pertinent. L'alliage est conforme à la commande ou à l'analyse. Les plaques et les noyaux sont conformes aux exigences techniques attendues ou constatées (épaisseurs, régularité et homogénéité).
C3.2.2	Façonner les plaques : - rabotage ; - raclage ; - martelage.		Les plaques répondent aux exigences sonores et techniques attendues (épaisseurs et régularité) et, dans le cadre de la restauration, aux exigences historiques et déontologiques.
C3.2.3	Débiter le métal pour des tuyaux neufs.		Le développement correspond précisément aux dimensions finales du tuyau.
C3.2.4	Débiter le métal en vue de la restauration d'un tuyau.		La précision des débits permet la restauration du tuyau dans les règles de l'Art.
C3.2.5	Conduire les opérations de mise en forme des plaques : - roulage ; - battage sur mandrin.		La mise en forme des plaques est conforme aux prescriptions.
C3.2.6	Fabriquer et appliquer la peinture sur les plaques ou pièces à souder.		Les éléments sont peints et la peinture est stable.
C3.2.7	Conduire les opérations de soudure, montage et finition pour les tuyaux.		Les tuyaux et les façonnages sont conformes aux prescriptions.
C3.2.8	Monter un tuyau d'anche : fabriquer et ajuster les rigoles, les languettes, les coins, les rasettes, les pieds et les noyaux.		Les tuyaux d'anches sont ajustés avec précision et conformes aux prescriptions. Ils sont « prêts à harmoniser ».
C3.2.9	Ajuster les tuyaux dans les faux-sommiers.		Les tuyaux sont verticaux, tenus et stables.
C3.2.10	Pré-harmoniser les tuyaux : - ouvrir les bouches, - courber les languettes, - pré-couper à la longueur, - préparer les entailles d'accord ou les fenêtres, - ...		Les tuyaux « attaquent » et « parlent ». Ils sont proches de leurs notes d'accord.
C3.2.11	Mettre en place des tuyaux avec les supports et les postages.		L'orgue est prêt à l'harmonisation.
C3.2.12	Dans le cadre de la restauration : - débosser ; - dresser une entaille ; - baisser une bouche...		Le tuyau est restauré dans les règles de l'art.
C3.2.13	Polir les tuyaux de façade.		L'aspect du tuyau est : - brillant et uniforme, sans aucune marque ; - retrouvé dans la mesure du possible et du style.

CAPACITÉS 3 : METTRE en ŒUVRE / INSTALLER			
C3.2.14	Conduire les opérations d'usinage manuelles pour le travail du bois et du métal.		Les pièces sont fabriquées et sont conformes aux plans ou aux modèles.
C3.3	Assurer le dépoussiérage et le relevage des instruments ou des ouvrages <i>Compétences communes</i>		
C3.3.1	Rassembler les matériels et les produits de maintenance. En assurer l'approvisionnement.	Instrument. Données orales et écrites. Fiches de suivi. Les exigences de qualité, les Règles de l'Art et de déontologie. Règles d'hygiène et de sécurité. Moyens humains et matériels de l'entreprise. Réseau de partenaires et sous-traitants. Planning prévisionnel. Dossier de définition des pièces à réaliser (plans et pièces écrites). Notes et relevés sur site. Ressources esthétiques, techniques et réglementaires : - sites professionnels, catalogues, revues... - documentation stylistique ; - fiches techniques de matériaux, produits ; - matériels et quincailleries ; - avis techniques.	Le matériel et les produits, nécessaires sont disponibles et en bon état.
C3.3.2	Réaliser les travaux d'entretien et d'accord saisonnier de l'instrument.		L'orgue fonctionne et est accordé.
C3.3.3	Réaliser de petits travaux de réparation en copie de facture ou de façon réversible.		Les pièces disparues ou hors service sont restituées ou réparées en copie de facture ou de façon réversible.
C3.3.4	Réaliser les travaux de dépoussiérage et d'accord général de l'instrument.		L'orgue est propre, révisé et l'accord général a été fait.
C3.3.5	Effectuer les travaux de relevage sans transformation.		L'orgue est remis en état dans les Règles de l'Art, il fonctionne.
C3.3.6	Repérer un dysfonctionnement récurrent.		Le dysfonctionnement est identifié et signalé.
C3.3.7	Tenir à jour les fiches de suivi des instruments entretenus.		Le carnet d'entretien de l'orgue est mis à jour. Les fiches d'entretien sont renseignées en entreprise.
C3.3.8	Proposer des dispositifs de protection améliorant la conservation de l'instrument.		La proposition est pertinente en vue d'informer le client.
C3.4	Gérer les transports des instruments <i>Compétences communes</i>		
C3.4.1	Démonter l'instrument par modules.	Extraits de données réglementaires : - règles d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité ; - autorisations administratives ; - normes applicables au projet ; - ... Données contractuelles : - contraintes définies par l'affectataire ; - mise hors de danger du public. Matériel de levage et accessoires pour les chargements et déchargements. Type de véhicule. Entreprise de transport. Assurance de marchandises transportées. Possibilités de restauration et d'hébergement.	Les modules sont transportables. Les éléments sont repérés systématiquement dans un ordre de démontage, consigné au besoin dans un carnet.
C3.4.2	Stocker de façon adaptée des pièces ou des parties d'orgues en attente de transfert.		Le stockage est fonctionnel et assure la conservation des éléments : - tuyaux de façade - postages - console - abrégés - sommiers ...
C3.4.3	Conditionner les différents éléments de l'instrument en vue du transport et du levage.		Les éléments sont emballés, protégés et, si possible, mis en caisses.
C3.4.4	Charger et organiser les éléments de l'instrument.		Le chargement est optimisé en fonction de la place disponible, de la valeur et de la fragilité des pièces. L'ensemble est immobilisé durant le transfert.
C3.4.5	Assurer la livraison de l'instrument.		Les règles de sécurité sont respectées. Les conditions d'assurance sont suivies. Les amplitudes horaires sont tenues. Le chargement est sécurisé.
C3.4.6	Organiser l'intervention sur site.		Les zones de parking, d'accès et d'intervention dans l'édifice sont préparées et protégées.
C3.4.7	Décharger les éléments et organiser leur dépôt sur le site d'intervention.		Le déchargement et le stockage sont ordonnés et permettent le levage et le remontage.
C3.4.8	S'adapter aux contraintes logistiques liées aux transferts.		Les contraintes horaires, organisationnelles et budgétaires sont respectées.

CAPACITÉS 4 : GÉRER / CONTROLER			
C4.1	Gérer les délais <i>Compétences communes</i>		
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C4.1.1	Lancer et suivre les approvisionnements et effectuer des relances si nécessaire.	Moyens manuels et informatisés : - logiciel de planification ; - tableur et bases de données ; - traitement de textes.	Les besoins sont identifiés. Les commandes sont passées. Les dates sont respectées. Les relances éventuelles sont effectuées.
C4.1.2	Lancer et suivre l'avancement des fabrications ou restaurations internes et externes.	Moyens humains et matériels de l'entreprise.	L'avancement des opérations de fabrication ou restauration est observé et évalué.
C4.1.3	Suivre et consigner l'avancement des opérations du marché.	Planning prévisionnel. Fiches de lancement et de suivi. Bons de commandes.	Le planning est mis à jour régulièrement.
C4.1.4	Evaluer les écarts prévus/réalisés et proposer des ajustements.	Réseau de partenaires et sous-traitants : - relations extérieures, - partenaires et interlocuteurs ; - fabricants et fournisseurs.	L'entreprise est avertie. Les ajustements proposés sont pertinents.
C4.1.5	Prendre en compte les modifications demandées par le client ou consécutives aux découvertes en cours de restauration. Ajuster le planning si nécessaire.	Bases de données techniques de l'entreprise.	Les ajustements liés aux modifications décidées sont pris en compte.
C4.2	Contrôler la conformité <i>Compétences communes</i>		
C4.2.1	S'assurer du bon état et du fonctionnement des outils ou moyens de contrôles nécessaires.		Les matériels fonctionnent et sont adaptés aux contrôles envisagés.
C4.2.2	Effectuer un contrôle quantitatif des livraisons : éléments, matériaux, produits, composants...	Les règles de sécurité. Les données de définition de l'ouvrage et du chantier. Les fiches de travail. Moyens humains et matériels de l'entreprise.	Les quantités sont validées ou les écarts sont signalés.
C4.2.3	Vérifier la conformité des modes opératoires.	Moyens financiers disponibles et choisis par le client.	Les solutions choisies sont conformes aux techniques originelles dans le cadre d'une restauration.
C4.2.4	Suivre l'évolution budgétaire du projet.	Moyens et matériels de métrologie et de contrôle : - mètre, décimètre, règles, rapporteur d'angle... - échantillons, testeurs...	Les solutions choisies sont applicables et réalisables dans le cadre du budget du projet.
C4.2.5	Vérifier la conformité de l'ouvrage en début, en cours et en fin d'opération.	- pèse vent ; - hygromètre, thermomètre, sonomètre ; - fréquencesmètres.	L'ouvrage est réalisé selon les Règles de l'Art et conformément aux objectifs.
C4.2.6	Estimer le degré de finition de l'ouvrage en vue de le soumettre à l'acceptation.	Les conditions d'hygrométrie, de chauffage et d'ensoleillement du lieu d'installation.	L'ouvrage est réalisé de manière à fonctionner dans son milieu d'installation (hygrométrie, chauffage, ensoleillement...)
C4.2.7	Vérifier le bon fonctionnement des éléments installés et de l'instrument.	L'harmoniste et l'organiste.	Les fonctionnalités (vent, toucher, sonorités et accord) sont conformes au style musical recherché.
C4.3	Gérer la sécurité et l'environnement <i>Compétences communes</i>		
C4.3.1	Respecter les impératifs d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie..	Les règles d'hygiène et de sécurité. Atelier, chantier et/ou site d'installation.	Les règles de sécurité sont respectées.
C4.3.2	Solliciter les autorisations administratives nécessaires pour l'installation des moyens de levage, chafaudages, livraisons...	Moyens et matériels d'accès, de protection et de sécurité : échelles, plateformes, échafaudage ; garde-corps ; barrières, bâches ; signalisation, panneaux, cheminement ; casques, harnais de sécurité, gants et masques.	Les procédures d'obtention sont respectées (délais, formulaires, circuit administratif). Les documents sont validés. Les vérifications sont faites.
C4.3.3	Organiser les zones d'intervention : - accès et circulations ; - isolement de la zone de travail ; - stockage et protection des approvisionnements sensibles ; - accès aux énergies et fluides.	Moyens humains et matériels de l'entreprise. Dispositifs de collecte et gestion des déchets (bennes, containers, signalisation...) Document unique. Liste des personnels et des habilitations détenues.	L'organisation permet : - une circulation aisée ; - l'efficacité des interventions ; - la protection des biens et des personnes ; - l'accès facile aux numéros d'urgence ; - le respect de l'environnement ; - le confort individuel des intervenants.

CAPACITÉS 4 : GÉRER / CONTROLER			
C4.3.4	Organiser et vérifier le nettoyage effectif de la zone de travail, le tri sélectif et l'évacuation réglementaire des déchets.	Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites). Fiches techniques des produits, notices et procédures. Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé. Plan d'évacuation et de secours.	Le nettoyage et le tri des déchets sont effectifs. Les bennes et containers sont repérés. L'enlèvement et l'évacuation sont validés.

CAPACITÉS 5 : ENTREtenir			
C5.1	Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages <i>Compétences communes</i>		
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C5.1.1	Assurer ou faire assurer les opérations de maintenance et les réparations par échange de composants standards.	Les matériels, les équipements et les outillages. Notices d'utilisation des machines et matériels. Les consignes de sécurité. Le Document Unique de Prévention des Risques Professionnels. Pièces détachées en stock ou sur catalogue. L'objectif de fabrication : - délais ; - volumes ; - cadences ; - qualité. Archives, produits	La maintenance est effectuée régulièrement avec soin et méthode. Les problèmes sont signalés.
C5.1.2	Compléter les documents de maintenance.		Les opérations sont consignées avec régularité et exactitude.
C5.1.3	Contrôler périodiquement l'état des matériels et des outillages conformément aux préconisations du constructeur en respectant les règles de sécurité.		Les matériels et les outillages sont utilisables en toute sécurité. Le matériel est protégé.
C5.1.4	Surveiller l'utilisation et le stockage du matériel et des outillages.		
C5.1.5	Contrôler l'état de coupe des outils et intervenir périodiquement sur le matériel.		Les outils sont affûtés et utilisables.
C5.2	Effectuer la maintenance des instruments sur site <i>Compétences communes</i>		
C5.2.1	Reconnaitre et repérer des dysfonctionnements techniques ou des défauts d'accord par : - soi-même ; - le carnet d'entretien renseigné par les organistes ; - une information communiquée à l'entreprise.	Instrument. Données orales et écrites. Fiches de suivi ou carnet d'entretien. Les exigences de qualité et des Règles de l'Art. Règles d'hygiène et de sécurité. Moyens humains et matériels de l'entreprise. Réseau de partenaires et sous-traitants. Fiches techniques, notices des matériels électriques.	La structure de l'orgue est assimilée et permet de s'orienter dans l'instrument. Les indications sont comprises. Les pannes fonctionnelles et/ou les désaccords sont repérés.
C5.2.2	Identifier les causes des dysfonctionnements.		L'endroit d'intervention est identifié. Les problèmes sont triés en fonction de leur complexité et de leurs possibilités de traitement dans le temps imparti et avec les moyens réversibles disponibles. L'information est transmise.
C5.2.3	Intervenir prioritairement sur les causes de dysfonctionnements ou, à défaut, appliquer une solution compensatoire réversible voire décider de ne rien faire.		Les problèmes sont résolus et/ou l'information est transmise.
C5.2.4	Etablir les fichiers de suivi de la maintenance de l'instrument, des outillages, des installations.		L'intervention est correctement consignée. L'information est compréhensible.
C5.2.5	Contrôler le résultat de l'intervention avant de quitter les lieux.		L'orgue fonctionne.

CAPACITÉS 6 : COMMUNIQUER			
C6.1	Présenter un projet <i>Compétences communes</i>		
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C6.1.1	Sélectionner et utiliser des moyens de communication adaptés à une présentation.	Expression écrite et orale. Moyens de communication : téléphone, internet, projections, multimédia...	Les moyens de communication sont appropriés au sujet exposé, aux interlocuteurs et au contexte de présentation.
C6.1.2	Situer le projet dans son environnement historique, architectural, culturel, artistique et économique.	Documents d'archives. Plans du site.	La présentation permet de mettre en évidence la ligne directrice, les principes et les influences du projet.
C6.1.3	Décrire les différentes composantes du projet : - style musical de référence ; - taille de l'instrument (composition, nombre de jeux et de claviers) ; - possibilités musicales ; - formes, volumes, dimensions ; - transmissions ; - ergonomie, accessibilité.	Représentations du projet et des solutions élaborées : - plans et pièces écrites ; - croquis, perspectives, rendus, photos ; - maquette numérique, simulation 3D ; - maquette réelle et prototypes de solutions.	Les moyens de communication facilitent la compréhension des différentes composantes du projet.
C6.1.4	Expliciter les différentes solutions techniques, les choix esthétiques et leurs variantes retenues : - matériaux, dimensions, liaisons ; - mobilités, finitions ; - types de transmissions, de sommiers, de soufflerie... - formes, couleurs, harmonies, inspirations... - pertinence et performance des solutions, coûts comparés.	CCTP. Relevés photographiques, diaporama, vidéos. Autres références de réalisations. Documentation technique, notices et revues spécialisées. Planning prévisionnel.	<i>Option organier :</i> L'analyse comparative des solutions techniques et esthétiques est structurée et argumentée. <i>Option tuyautier :</i> Les différents systèmes sont différenciés.
C6.1.5	Présenter la chronologie de réalisation du projet.		Les étapes du projet sont déclinées avec rigueur et précision.
C6.2	Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...) <i>Compétences communes</i>		
C6.2.1	Prendre contact avec un partenaire, un fournisseur, un client, un maître d'œuvre, une autorité hiérarchique ou administrative...		La formulation et le vocabulaire sont adaptés à l'interlocuteur.
C6.2.2	Inform er par le moyen approprié les différents acteurs du projet.		Les informations transmises sont claires, précises et argumentées.
C6.2.3	Coordonner les activités des différents intervenants en interne ou en externe.	CCTP de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites). Plans d'implantation, plans spécifiques au chantier.	Les partenaires sont informés des attentes et besoins de chacun des acteurs.
C6.2.4	Inform er le client des bonnes conditions de conservation de l'orgue.	Notices et procédures. Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé. Planning prévisionnel.	Le client a pris conscience de l'importance des conditions de conservation et des mesures conservatoires à mettre en place.
C6.2.5	Guider l'organiste dans la compréhension des spécificités sonores, techniques et conceptuelles de son instrument.	Acteurs du projet : - maître d'ouvrage ; - maître d'œuvre ; - organismes et bureaux de contrôle ; - entreprises partenaires et sous-traitants ;	L'organiste comprend les spécificités de son instrument et est à même d'en tenir compte.
C6.2.6	Participer à des réunions.	- fournisseurs ; - organiste ; - affectataire ; - l'équipe de l'entreprise.	Les contenus des réunions sont compris, enregistrés et correctement transmis ou mis en œuvre.
C6.2.7	Rendre compte à sa hiérarchie de la situation et des sollicitations externes.	Consignes locales liées à l'usage des lieux. Documents et fiches de suivi.	La restitution des situations est fiable et les demandes externes sont correctement reformulées.
C6.2.8	Se conformer aux usages liés aux lieux d'interventions.		Le comportement et la tenue sont adaptés. Les consignes d'usage du lieu sont respectées.
C6.2.9	Valoriser l'image de l'entreprise.		La qualité des relations avec les partenaires est prise en compte.

CAPACITÉS 6 : COMMUNIQUER			
C6.2.10	Présenter le déroulement d'une activité, les étapes successives, les échéances et les délais.		L'information sur le suivi des étapes est compréhensible et exploitable.
C6.2.11	Expliquer et vérifier les procédures (de mise en œuvre, de sécurité...)		Les procédures sont explicites et pertinentes.
C6.2.12	Rendre compte des difficultés rencontrées et des besoins éventuels.		L'analyse des difficultés et des besoins est pertinente et rapidement exploitable par sa hiérarchie.

Savoirs technologiques associés

S1. Histoire de l'art liée à la Facture d'orgues

- 1.1 - Repères d'histoire de l'art
- 1.2 - Organologie
- 1.3 - Culture sonore de l'orgue

S2. Arts-appliqués

- 2.1 - Etude du produit
- 2.2 - Moyens
- 2.3 - Expression graphique, chromatique, volumique

S3. Communication technique

- 3.1 - Les systèmes de représentation
- 3.2 - Les documents techniques
- 3.3 - Les outils de communication

S4. Les matériaux et produits utilisés - connaissances générales

- 4.1 - Identification - classification
- 4.2 - Structure physique du bois et dérivés
- 4.3 - Structure physique des métaux
- 4.4 - Structure physique des autres matériaux (peaux et parchemins, feutres, os...)
- 4.5 - Produits (colles, vernis, peintures...)
- 4.6 - Domaines d'utilisation des matériaux ou matières d'œuvre
- 4.7 - Circuit de commercialisation

S5. Matériels et leurs utilisations

- 5.1 - Moyens et systèmes d'usinage des matériaux
- 5.2 - Outillage
- 5.3 - Machine outils à commande numérique (MOCN)

S6. Connaissances structurelles et fonctionnelles de l'instrument

- 6.1 - Les modèles de conception et de construction
- 6.2 - Les buffets
- 6.3 - Les sommiers
- 6.4 - L'alimentation en air
- 6.5 - Les transmissions de notes et de jeux
- 6.6 - Corps sonores

S7. Savoirs techniques liés à la fabrication et à la restauration

- 7.1 - Déontologie du métier
- 7.2 - Préparation de la mise en œuvre
- 7.3 - Travail du bois
- 7.4 - Travail du métal : Structure et transmissions
- 7.5 - Travail du métal : Corps sonores
- 7.6 - Travail de la peau
- 7.7 - Montages et travaux sur site
- 7.8 - Travaux sonores

S8. Savoirs technologiques liés à l'instrument

- 8.1 - Electricité et électronique
- 8.2 - Acoustique
- 8.3 - Résistances des matériaux
- 8.4 - Mécanique des fluides
- 8.5 - Cinétique

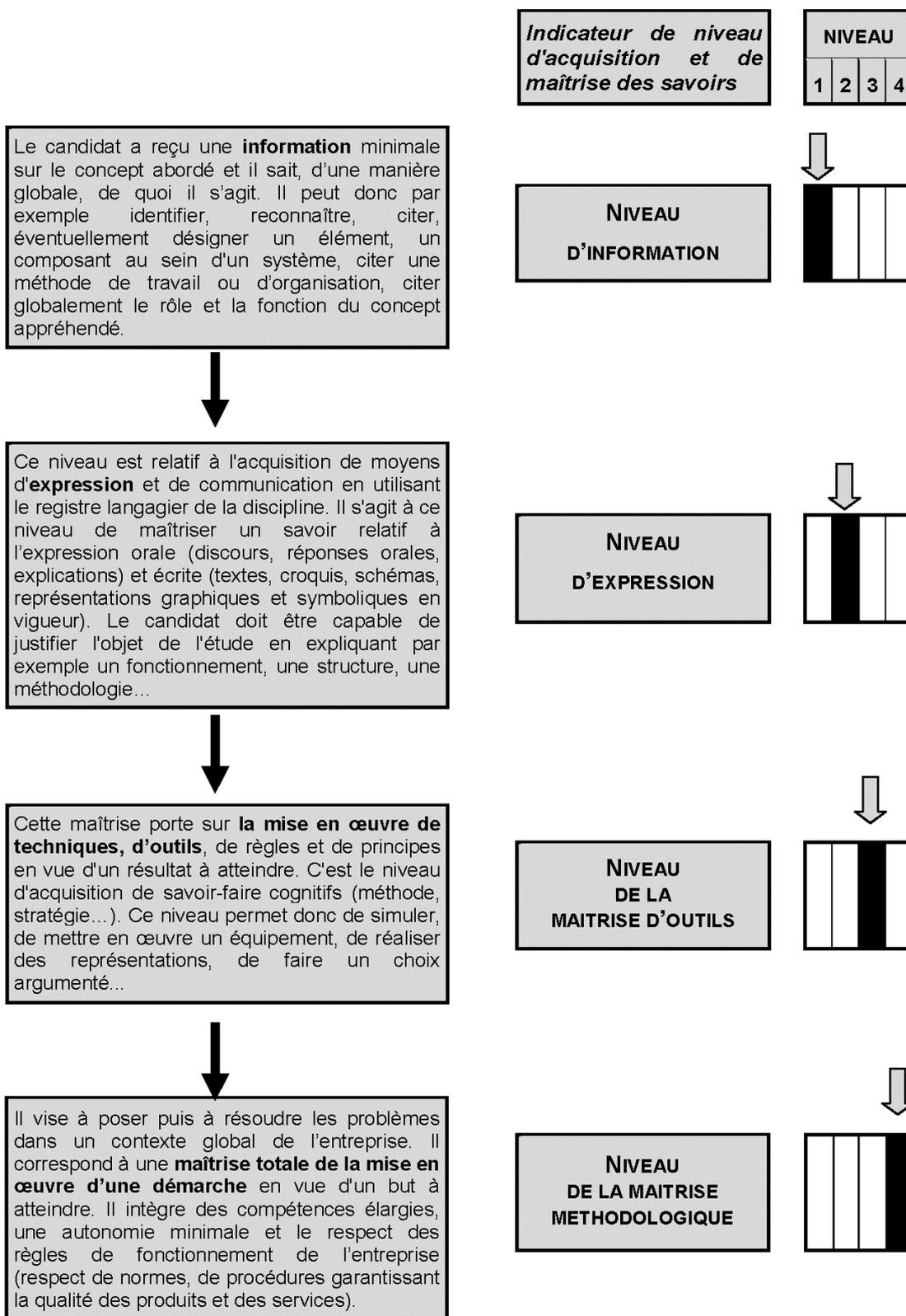
S9. La santé et la sécurité au travail

- 9.1 - Les principes généraux, prévention, connaissance des risques
- 9.2 - La conduite à tenir en cas d'accident
- 9.3 - Les manutentions manuelles et mécaniques, l'organisation du poste de travail
- 9.4 - La protection du poste de travail et de l'environnement
- 9.5 - Les risques spécifiques
- 9.6 - L'hygiène

**MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES
ET DES SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS**

COMPÉTENCES		SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS								
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
C1	1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations.	X	X	X	X	X	X	X	X	
	2 - Repérer et identifier les caractéristiques formelles et sonores d'un instrument existant ou en projet.	X	X		X	X	X	X		
	3 - Analyser les contraintes techniques, réglementaires, déontologiques, esthétiques et budgétaires du projet à réaliser.		2.1	3.1 3.2	X	X	X	X	X	X
	4 - Effectuer les relevés.		X	3.1 3.2				7.2 7.7		
C2	1 - Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques et esthétiques de réalisation.		X	3.1 3.2		X	6.1			
	2 - Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques.		X	3.1 3.2				X		
	3 - Etablir une fiche de débit.			3.1 3.2	X					
	4 - Réaliser une analyse de fabrication.			3.1 3.2		X		X		X
C3	1 - Préparer la mise en œuvre.				X	X		7.2		
	2 - Fabriquer/restaurer et installer l'instrument la tuyauterie				X	X	X	X	8.1	X
	3 - Assurer le dépoussiérage et le relevage des instruments ou des ouvrages.						X	X		X
	4 - Gérer les transports des instruments.							7.7		X
C4	1 - Gérer les délais.			3.3	4.7			7.2		
	2 - Contrôler la conformité.					X		7.1	8.1	
	3 - Gérer la sécurité et l'environnement.					X		X		X
C5	1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages.					X				9.5
	2 - Effectuer la maintenance des instruments sur site.					X		X		X
C6	1 - Présenter un projet		X	X						
	2 - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...)			3.3						

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



S1 – HISTOIRE DE L'ART LIEE A LA FACTURE D'ORGUES					
<p>Le but de cet enseignement est de permettre d'établir des liens entre les réalisations du champ professionnel considéré et l'histoire de l'art, de la musique et des cultures.</p> <p>Outre l'étude des évolutions esthétiques, musicales et techniques de toutes époques, y compris contemporaines, du domaine de la facture instrumentale, on s'attachera à caractériser les relations existantes entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les arts de la facture instrumentale et les autres productions artistiques des mêmes époques (architecture, sculpture, peinture, arts décoratifs); - l'évolution des procédés techniques et leurs influences sur l'aspect esthétique (plastique et sonore) de divers types d'instruments; - le contexte culturel social, historique, et les réalisations du secteur professionnel considéré. <p>Il convient donc d'apporter les références indispensables pour resituer les instruments dans une vue d'ensemble de leurs évolutions esthétiques et techniques.</p>					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S1.1 Repères d'histoire de l'art					
<p>Les ordres classiques (Grèce et Rome Antique).</p> <p>Les principaux styles du moyen âge à nos jours à travers l'architecture, la sculpture, la peinture et/ou les arts décoratifs.</p> <p>Les relations entre l'évolution des sociétés et l'évolution des productions artistiques, notamment musicales.</p>	<p>À partir d'une documentation et/ou de références fournies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les caractéristiques d'un style; - situer un ensemble dans une période historique; - dégager les principales relations entre contexte artistique et vie sociale et culturelle. 				
S1.2 Organologie					
<p>Les origines de l'orgue.</p> <p>Les orgues de la Renaissance à nos jours.</p> <p>Les facteurs d'orgues qui ont influencé leur époque.</p> <p>Les compositeurs qui ont influencé la Facture d'orgues.</p>	<p>À partir d'une documentation et/ou de références fournies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et analyser les caractéristiques sonores, plastiques et techniques d'un orgue; - situer le style, l'époque d'un instrument; - relever des similitudes entre la Facture d'orgues et des créations artistiques d'une époque donnée; - caractériser des innovations techniques et leur incidence sur l'aspect sonore ou fonctionnel. 				
S1.3 Culture sonore de l'orgue					
<p>Les styles musicaux de la Renaissance à nos Jours.</p> <p>Les timbres des différents jeux.</p> <p>Les compositions d'orgues.</p> <p>Les registrations.</p> <p>La physique acoustique (d'un lieu et du son).</p> <p>Les bases de la formation musicale (notes de la gamme, intervalles).</p> <p>Les tempéraments.</p>	<p>Reconnaître les timbres des différentes familles de jeux;</p> <p>Reconnaître les principaux styles musicaux.</p>		O	T	
S2 – ART APPLIQUE					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S2.1 Etude du produit					
<p>Analyse et identification des besoins, des éléments constitutifs de la demande ou du cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - usage (liturgie, concert, pédagogie); - acoustique; - architecturales (espace, matériaux, esthétique); - techniques; - économiques. <p>Recherche d'une solution sonore, esthétique et fonctionnelle résultant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'observations, recherches, expérimentations; - d'une documentation traditionnelle ou informatisée, historique ou contemporaine; - de réalisations antérieures. <p>Mise au point du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contraintes sonores, esthétiques, techniques et historiques; - contraintes économiques et délais - fonctions de la réalisation; - normes techniques et/ou codes : - esthétiques; - techniques; - commerciaux. 	<p>A partir des données orales/écrites, de documents remis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les caractéristiques de la demande; - Identifier les éléments constitutifs de tout ou partie de l'instrument et de son environnement; - situer et hiérarchiser les contraintes et les fonctions; - relever, noter, sous forme de croquis, schémas, dessins, photos, vidéos, enregistrements audio... - rechercher des informations complémentaires; - traduire graphiquement la solution retenue. <p>Dans les limites de la demande et de l'analyse des contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer la meilleure solution et l'exprimer de façon lisible/esthétique à l'aide des moyens plastiques les plus appropriés (décomposer le projet en sous-ensemble); - transférer ou adapter des réponses connues ou expérimentées - tester des solutions envisagées - proposer des solutions réalisables techniquement. 				
S2.2 Moyens					

S2 – ART APPLIQUE					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Terminologie : – vocabulaire artistique et professionnel couramment utilisé. Moyens techniques : – outils, supports, matériaux techniques, traditionnels et Informatiques ou informatisés. Moyens de représentation ou d'expression : – approche graphique ou colorée ; – notation descriptive et/ou expressive : – schéma ; – croquis ; – étude analytique d'ensemble ou de détail ; – perspective.	En fonction d'une demande précisée : – utiliser le vocabulaire spécifique ; – choisir et utiliser les supports, outils, matériaux et procédés adaptés : – à la demande ; – aux éléments à représenter ou exprimer. – traduire de façon explicite les caractères formels, colorés, volumiques de l'Instrument ou de la proposition en choisissant : – le moyen le mieux adapté pour rendre compte de ses constats/propositions ; – l'angle de vue ou le type de représentation le plus expressif et/ou le plus descriptif.				
S2.3 Expression graphique, chromatique, volumique					
Composants : – Formes et volumes : – éléments constitutifs ; – tracé, construction, structure ; – rapports des formes et/ou des volumes. – Couleurs : – propriétés ; – classification ; – rapports ; – organisation. – Matières : – caractéristiques ; – apparence/texture ; – rapports : similitudes / opposition. Organisation des composants : – Types d'organisations et leurs variations : – statisme, dynamisme ; – rythme ; – dominante, contraste, harmonie. Adaptation d'un élément à : – une surface ; – un volume. Modification d'apparence : – variations dues aux phénomènes lumineux ; – variations dues aux phénomènes perspectifs ; – variations dues aux textures.	Observer et représenter, ou, imaginer et exprimer des rapports : – fond/forme ; – plein/vide ; – proportionnels : dimensions/surfaces. Reproduire manuellement ou aux instruments un élément ou un ensemble à une échelle donnée. Rechercher et reproduire la construction géométrique ou la structure de figures ou décors. Reconnaître, nommer, reproduire les principales données chromatiques En référence à des données ou en fonction du problème posé, choisir et établir des relations à partir de : – valeurs/couleurs ; – quantité/qualité. Sélectionner des gammes colorées en fonction de contraintes techniques ou esthétiques en référence à : – des documents fournis/choisis – des échantillons – des consignes/des demandes/ des contraintes techniques ou fonctionnelles Identifier les caractères plastiques des matières et traduire leurs apparences Sélectionner et associer des matières en fonction : – d'une impression à suggérer ; – d'une fonction/destination demandée ; – de critères historiques. Reconnaître et exploiter les principes fondamentaux d'organisation en vue d'une application ou d'un projet.				
S3 – COMMUNICATION TECHNIQUE					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S3.1 Les systèmes de représentation					
Les différents types de représentation : – esquisse ; – épure ; – dessin d'ensemble ; – dessin de définition ; – plans d'implantation des charges. La représentation des ouvrages. Règles et conventions des représentations (échelle, cotation, symboles...) Les outils de représentation manuels : – de mises au plan ; – de tracé à main levée. Les outils de représentation informatisés : – utilisation de logiciels de D.A.O ; – consultation de banques de données et de bibliothèques professionnelles.	Comprendre, choisir et utiliser les techniques de représentation adaptées. Représenter un élément d'instrument ou son ensemble en respectant les normes de représentation en vigueur. Choisir et utiliser des outils et des techniques appropriés.		T		O
S3.2 Les documents techniques					
Dossier de préparation :	Identifier les documents constituant un dossier.				

S3 – COMMUNICATION TECHNIQUE					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> - relevés de chantier, état des lieux (cotes, photos...); - carnet de recherches, croquis, schémas... - ressources fournisseurs et sous-traitants; - ressources techniques; - processus de fabrication et de mise en œuvre; - fiches d'interventions et de suivi du projet; - planning des études d'approvisionnement, de fabrication et mise en œuvre sur site; - plans de fabrication et/ou de sous-traitance; - feuille de débit; - bons de commande (matière, fournisseurs, sous-traitants). - documents spécifiques à l'option Organier : - plans d'ensemble; - plans d'implantation des ouvrages à installer; Ressources réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> - administratives; - techniques (résistance, phonique, thermique, étanchéité...); - normes (I.S.O...); - classification. Codes des marchés publics	Saisir et référencer les documents professionnels (matières, mises en œuvre, machines, outillages...) pour en permettre une exploitation aisée. Pour un cahier des charges donné, produire et/ou rédiger des documents techniques. Etre informé des ressources réglementaires et procédures spécifiques des marchés publics				
				0	
S3.3 Les outils de communication					
La communication orale : <ul style="list-style-type: none"> - situations de communication orale interpersonnelle et de groupe (analyse de la nature, du contexte, des interlocuteurs, des objectifs et des contraintes de la situation de communication orale); - techniques de communication orale (prise de parole en groupe, exposé oral, entretien direct, téléphonique...). La communication écrite, graphique et multimédia (internet, téléphone, ...) : <ul style="list-style-type: none"> - outils traditionnels et numériques. 	Savoir sélectionner, utiliser et adapter une communication à un contexte.				
S4 – LES MATERIAUX ET PRODUITS UTILISES – CONNAISSANCES GENERALES					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S4.1 Identification - classification					
Les bois et leurs dérivés (origine, famille et essences). Autres matières d'œuvre (peausserie, feutre, colles...). Les métaux ferreux. Les métaux non ferreux.	Nommer et classer les matières d'œuvre d'usage courant. Indiquer les essences usuelles (bois indigènes et d'importation). Enoncer les caractéristiques commerciales et/ou normalisées des divers produits. Reconnaître les métaux et alliages usuels.		T	O	
			O	T	
S4.2 Structure physique du bois et dérivés					
Composition. Caractéristiques structurelles. Caractéristiques morphologiques.	Reconnaître et définir les différentes parties d'une coupe transversale d'un arbre. Reconnaître et définir les caractères anisotropiques du bois. Classer les bois et dérivés par densité.		T		O
S4.3 Structure physique des métaux					
Composition., caractéristiques structurelles, caractéristiques morphologiques des métaux et des alliages : <ul style="list-style-type: none"> - fer, acier, laiton... - étain, plomb, cuivre... 	Connaître les performances des métaux et des alliages.		T	O	
			O	T	
S4.4 Structure physique des autres matériaux (peaux et parchemins, feutres, os...)					
Composition. Caractéristiques structurelles. Caractéristiques morphologiques.	Connaître les performances des matériaux.		T	O	
S4.5 Produits (colles, vernis, peintures...)					
Caractéristiques physiques. Caractéristiques mécaniques. Caractéristiques chimiques.	Citer les principaux types de colles et leurs utilisations respectives. Exploiter les fiches techniques.		T		O

S4 – LES MATERIAUX ET PRODUITS UTILISES – CONNAISSANCES GENERALES					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S4.6 Domaines d'utilisation des matériaux ou matières d'œuvre					
Compatibilité des matières d'œuvre entre elles au regard d'une mise en œuvre. Faisabilité de réalisation.	Identifier les contraintes d'un domaine d'utilisation. Analyser et sélectionner la matière d'œuvre selon ses caractéristiques techniques et les usages.				
S4.7 Circuit de commercialisation					
Circuits d'approvisionnement des produits d'usage courant.	Discerner l'intérêt d'un circuit par rapport à un autre.				
S5 – MATERIELS ET LEURS UTILISATIONS					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S5.1 Moyens et systèmes d'usinage des matériaux					
Perceuses. Tours. Machines conventionnelles de corroyage et de profilage. Machines de finitions. Presses. Table à couler.	Savoir utiliser les machines à bon escient en respectant les normes de sécurité.				
			T		O
		O			T
S5.2 Outillage					
Outillage à main. Outillage électroportatif. Outillage de mesure. Matériel d'affutage.	Maîtriser l'usage et l'entretien des outils.				
S5.3 Machine outils à commande numérique (MOCN)					
Principes de fonctionnement et utilisation.	Appréhender les possibilités et les limites de ce type de machine.				
S6. – CONNAISSANCES STRUCTURELLES ET FONCTIONNELLES DE L'INSTRUMENT					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S6.1 Les modèles de conception et de construction					
Différentes écoles de Facture d'orgues. Nomenclatures en usage. Organisation interne de l'instrument selon les époques et le type de facture. Principaux composants et auxiliaires.	Comprendre les contraintes liées à un contexte (climatique, historique, géographique, architectural ou d'usage) d'utilisation. Savoir s'orienter dans l'instrument. Expliquer le rôle et le fonctionnement des différents composants.				
S6.2 Les buffets					
Principes de restauration ou de création Principes sonores. Proportions. Modules du buffet (construction traditionnelle ou contemporaine). Décoration, finition.	Identifier le type et la nature de buffets d'orgues. Choisir les techniques adaptées à l'usage et au style (genre d'assemblage et matériaux).		T	O	
S6.3 Les sommiers					
<i>Blockwerk</i> . Sommier à registres. Sommiers à ressorts. Sommiers à cases.	Décrire les principes de construction ou de restauration. Expliquer le fonctionnement des différents types de sommiers existants.		T		O
S6.4 L'alimentation en air					
Soufflets cunéiformes. Soufflets à tables parallèles.	Décrire les principes de construction ou de restauration.		T		O

S6. – CONNAISSANCES STRUCTURELLES ET FONCTIONNELLES DE L'INSTRUMENT					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Soufflets à charges flottantes. Anti-secousses. Porte-vent et postages. Pièces gravées et sommiers auxiliaires. Tremblants. Systèmes de régulation (boîtes régulatrices et <i>Schwimmers</i>).	Expliquer le fonctionnement et les spécificités d'un circuit d'alimentation en air.				
S6.5 Les transmissions de notes et de jeux					
Transmissions mécaniques. Transmissions assistées. Transmissions pneumatiques. Transmissions électriques et/ou électroniques. Combinaisons.	Décrire les principes de construction ou de restauration. Expliquer le fonctionnement et les spécificités des systèmes de transmissions choisis.		T		O
S6.6 Corps sonores					
Jeux à bouches. Jeux d'anches.	Expliquer le fonctionnement des tuyaux. Connaître les paramètres des tuyaux en vue de leur construction ou de leur restauration. Décrire l'analyse de réalisation. Restituer, décrire et calculer des progressions. Connaître les incidences des matériaux sur la sonorité.		O		T

S7 – SAVOIRS TECHNIQUES LIES A LA FABRICATION ET A LA RESTAURATION					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S7.1 Déontologie du métier					
Règles déontologiques de fabrication et de restauration.	Proposer et justifier un choix opératoire conformément aux contraintes techniques, historiques, esthétiques et financières du projet.				
Solutions techniques et esthétiques de réalisation intégrant les évolutions technologiques contemporaines.	Elaborer des propositions conservatoires.				
S7.2 Préparation de la mise en œuvre					
Etablissement des fiches de débit.	Organiser et préparer conformément aux données et aux objectifs:				
Etablissement des fiches de progression des tailles de tuyaux.	- les opérations de mise en œuvre;				
Vérification des stocks.	- les personnels;				
Réalisation de l'analyse de fabrication.	- les matériaux;				
Organisation des zones de travail.	- les machines;				
Préparation des matériaux et éléments.	- le planning.				
Montage des outillages et le réglage des machines.	Respecter les règles de sécurité.				
Débit des matériaux.					
Réalisation de gabarits ou moules.					
Anticiper les besoins humains.					
S7.3 Travail du bois					
Façonnage, assemblage, dressage, collage, réencollage, réparation, finitions:	Réaliser les travaux conformément au projet.		T		O
- des buffets, charpentes, sommiers, soufflets, circuits d'alimentation en vent, transmissions mécaniques et tuyaux;		T	O		
- des sculptures;					
- des pièces tournées.			O		T
Ajustage des transmissions.					
Ajustage des tuyaux en métal.			O		
S7.4 Travail du métal: Structure et transmissions					
Façonnage, assemblage et dressage, réparation, finitions:	Réaliser les structures et les transmissions conformément aux plans et aux modèles	T			O
- des charpentes, les abrégés et les tirages de jeux;				O	
- des pièces forgées, soudées et brasées.					
S7.5 Travail du métal: Corps sonores					
Façonnage, assemblage et dressage.	Réaliser des plaques d'alliage et débits correspond aux attentes.		O		T

S7 – SAVOIRS TECHNIQUES LIES A LA FABRICATION ET A LA RESTAURATION					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Réparation. Finitions.	Fabriquer et assembler des tuyaux conformément au projet. Nettoyer et polir la tuyauterie.				
S7.6 Travail de la peau					
Parage, façonnage et collage. Nettoyage et entretien.	Nettoyer et/ou préparer et coller les peaux en préservant leurs qualités.			T	O
S7.7 Montages et travaux sur site					
Démontage, stockage et transfert. Dépoussiérage. Relevage.	Faciliter le remontage par les manipulations et repérages. Nettoyer en respectant l'existant.				
S7.8 Travaux sonores					
Harmonisation : - techniques de l'harmonisation des tuyaux à bouche et à anche. - préparation à l'accord. Accord sur site : - diapasons. - théorie du tempérament.	Faire parler les tuyaux. Décrire et appliquer les principes d'harmonisation et d'accords aux différents types de tuyaux. Etablir un tempérament, notamment les indications pratiques nécessaires à l'accord.		O		T
S8 – SAVOIRS TECHNOLOGIQUES LIES A L'INSTRUMENT					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S8.1 Electricité et électronique					
Electricité : - réglementation électrique ; - identification de conduits, de cibles, de conducteurs ; - notions pratiques d'électricité (tension-intensité-puissance) ; - raccordements à un dispositif prévu - principes de sécurité ; - règles de travail et de sécurité à l'atelier et sur chantier. Courants continus utilisés en Facture d'orgues. Courants alternatifs utilisés en Facture d'orgues. Electro-aimants et moteurs. Electronique dans la Facture d'orgues.	<i>A partir d'un schéma :</i> Exploiter les documents normatifs. Identifier les symboles. <i>A partir d'une installation :</i> Différencier une phase d'un neutre, d'une terre, par la couleur des fils. Expliciter le rôle d'un fusible, d'un disjoncteur, d'une prise de terre. Citer les moyens de mesure des Installations. Décoder des schémas de branchements électriques ou de moteurs triphasés. Indiquer comment inverser le sens de rotation d'un moteur triphasé. Expliquer et calculer les paramètres de fonctionnement d'un circuit à électro-aimants. Evaluer les facteurs d'usure.				
S8.2 Acoustique					
Naissance et propagation du son. Acoustique des salles.	Exploiter les résultats de mesures de l'acoustique des salles pour définir des éléments de l'instrument.				
S8.3 Résistances des matériaux					

S8 – SAVOIRS TECHNOLOGIQUES LIES A L'INSTRUMENT					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Principes de répartition des forces.	Etre informé des principes généraux permettant la répartition des forces.				
S8.4 Mécanique des fluides					
Principes de la mécanique des fluides.	Connaître les principes généraux permettant les calculs de circuits.				
S8.5 Cinétique					
Leviers. Transmissions. Forces.	Etre informé des principes généraux permettant les calculs et l'optimisation des mouvements ou les connaître.	T		O	
S9 – LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S9.1 Les principes généraux, prévention, connaissance des risques					
Réglementation et règles de sécurité : – circulation dans les ERP; – utilisation et maintenance des installations des machines, des matériels, des outils.	Prendre en compte les réglementations, consignes et autorisations en vigueur dont les vérifications périodiques par les organismes agréés.				
Les maladies professionnelles liées aux : – aux conditions de travail ; – postures de travail.	Citer les principales maladies professionnelles reconnues (saturnisme, problèmes respiratoires...).				
Plan de Prévention des Risques (PPR). Risques liés à son poste de travail et aux activités du chantier.	Participer à la mise à jour du PPR: Analyser une situation à risques en identifiant les dangers, la situation dangereuse, le dommage éventuel. Proposer des mesures de réduction des risques et de suppressions des sources de danger.				
Moyens de protection collective : – protecteurs ; – procédures d'urgence ; – normes de sécurité.					
Moyens de protection individuelle : – tenue de travail ; – lunettes ; – gants ; – chaussures ; – masque anti-poussière ; – protection anti-bruit.	Repérer et utiliser des équipements de protection collectifs et individuels adaptés.				
S9.2 La conduite à tenir en cas d'accident					
Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)	Pour un incident envisagé, énoncer et/ou indiquer : – les intervenants compétents ; – les consignes à suivre en cas d'accident.				
S9.3 Les manutentions manuelles et mécaniques, l'organisation du poste de travail					
Programme de formation Prévention des Risques liés l'Activité Physique (P.R.A.P.)	Enoncer les risques liés aux manutentions Manuelles. Pour organiser un travail donné, proposer l'organisation du poste de travail .				
Organisation et optimisation du poste de travail – Ergonomie	Pour une tâche donnée, proposer des conditions optimales de travail.				
S9.4 La protection du poste de travail et de l'environnement					
Protection, signalisation : – éléments de protection de son poste de travail.	Citer les symboles, signaux, couleurs ainsi que tous repérages relatifs à la sécurité. Analyser une situation pour proposer des solutions.				

S9 – LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL					
Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Traitement des déchets : - classification des déchets à détruire ou à revaloriser ; - circuits d'élimination des déchets. Les nuisances sonores : - L'onde sonore, les sources du bruit, les différents seuils (audition, fatigue, douleur).	Indiquer les mesures à prendre pour assurer l'élimination des déchets tout en garantissant la protection de l'environnement. Connaître les horaires de tolérance en fonction du voisinage. Énoncer et appliquer les règles de protection et d'usage.				
S9.5 Les risques spécifiques					
Risques liés aux poussières de bois et différents matériaux : - réglementation en vigueur fixant entre autres une valeur limite contraignante pour les poussières de bois ; - procédures et consignes de travail ; - équipements de protection individuels et collectifs.	Énoncer les risques liés aux manipulations des différents matériaux ou produits				
Risques liés aux opérations de montage et démontage des ouvrages : - reconnaissance et identification des risques liés à l'existant ; - manipulation des masses ; - montage et démontage d'un échafaudage ; - travaux en hauteur ; - identification des réseaux (énergies...) ; - utilisation d'appareils de détection.	Pour un travail donné : - indiquer les consignes et les procédures à respecter pour garantir la sécurité en atelier et sur site ; - énoncer et appliquer les règles de protection et d'usage. - indiquer des moyens collectifs ou individuels appropriés, en vue de préserver la sécurité des intervenants.				
Risques liés à l'utilisation des colles, vernis, laques, acides et solvants : - étiquettes et fiches de données de sécurité des produits ; - modes opératoires d'utilisation ; - équipements de protection individuels et collectifs.	Identifier les produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes) Connaître les consignes d'utilisation Citer les équipements de protection adaptés				
S9.6 L'hygiène.					
Environnement de travail : - entretien ; - aération ; - ambiance thermique ; - éclairage ; Installations sanitaires - vestiaires ; - lavabos, toilettes et douches. Hygiène individuelle liée au métier.	Énoncer et appliquer les règles d'hygiène collective et individuelle.				

ANNEXE III

Lexique

- Abrégé :** Ensemble de rouleaux permettant une translation horizontale du mouvement.
- Accorder :** Ajuster un tuyau pour régler la fréquence du son émis selon le diapason de référence.
- Anches battantes :** Languette de laiton qui bat sur une rigole et produit le son dans les jeux d'anches.
- Anches libres :** Languette de laiton libre de se déplacer de part et d'autre de sa position de repos pour produire un son.
- Anisotropie :** Se dit d'un corps dont les caractéristiques ou propriétés dépendent du sens d'utilisation, de la direction ou orientation.
- Attaquer :** Naissance du son lorsqu'un tuyau reçoit du vent (*les tuyaux attaquent*)
- Battage sur mandrin :** Action de battre (ou mandriner) un tuyau sur une forme (ou mandrin).
- Baisser une bouche :** Diminuer l'espace qui sépare le biseau et la lèvre supérieure.
- Biseau :** Pièce soudée entre le pied et le corps du tuyau.
- Blockwerk :** Orgue sans registre dans lequel toutes les rangées de tuyaux (d'octaves et de quintes) parlent simultanément.
- Bouche :** Ouverture pratiquée dans le tuyau à la jonction du résonateur et du pied pour provoquer une vibration, un son.
- Cahier des charges :** Document contractuel imposé par le maître d'ouvrage, décrivant le programme des travaux qui sont attendus.
- CAO :** Conception Assistée par Ordinateur (CAO).
- Capteur :** Premier élément rencontré dans un processus de transmission.
- CCTP :** Cahier des Clauses Techniques Particulières (cf cahier des charges). Il fixe les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations de chaque marché public. Il est rédigé par le maître d'œuvre pour le maître d'ouvrage.
- CCAG :** Cahier des Clauses Administratives Générales. Document type qui fixe les dispositions administratives applicables à chaque catégorie de marchés publics.
- CCAP :** Cahier des Clauses Administratives Particulières. Il fixe les dispositions administratives propres à un marché public.
- Chape :** Planche de bois percée de trous où sont placés, ordonnancés par rangée, les pieds des tuyaux.
- Clares-voies :** Eléments ajourés, sculptés en bas et moyen relief destinés à orner les espaces vides du buffet de l'instrument, notamment au-dessus des tuyaux de façade.
- Coin (jeux d'anches) :** Pièce constitutive d'un tuyau d'anche qui bloque la rigole et l'anche dans le noyau.
- Combinateur :** Appareil permettant de programmer une ou plusieurs séries de combinaisons de jeux (registrations) en vue de faciliter la prestation de l'organiste.
- Courbure :** Forme donnée à une anche. Travail réalisé lors de l'harmonisation.
- Corroyer :** Aplanir une pièce de bois en la rabotant.
- Coulisse :** Latte de bois coulissante permettant l'admission de l'air dans une rangée de tuyaux.
- Croissant :** Pièce en bois qui maintient les tuyaux de façade ou le haut des grands tuyaux intérieurs.
- DAO :** Dessin Assisté par Ordinateur.
- Dents (tuyaux) :** Petites incisions réalisées sur le biseau au niveau de la bouche pour en modifier le son.
- Dépooussiérage :** Nettoyage de l'instrument avec dépose, repose de la tuyauterie et accord général.
- Dresser une entaille :** Remise en forme d'une entaille pour lui rendre sa rigidité et son étanchéité.
- Eclisse :** Lamelle de bois (ou de carton) constituant la moitié d'un pli de soufflet.
- Electro-aimants :** Organe électrotechnique produisant un champ magnétique lorsqu'il est alimenté. Il remplace la transmission mécanique des notes ou des registres.
- Embouchage :** Découpage de l'ouverture de la bouche des tuyaux.
- Enchapage :** Réglage du jeu nécessaire pour le coulissage des registres tout en maintenant l'étanchéité des chapes.
- Entaille d'accord (ou entaille de timbre) :** Ouverture pratiquée dans le résonateur du tuyau.
- Fonction d'estime :** Appréciations personnelles liées aux goûts des utilisateurs (forme, composition de jeux, emplacement dans l'édifice...)
- Fonction d'usage :** Service rendu par le produit.
- Harmoniser :** Façonner chaque tuyau pour obtenir une sonorité homogène et équilibrée de sorte qu'il s'harmonise avec les autres en adéquation avec l'acoustique du site.
- Harmonium :** Instrument de musique à clavier et à vent muni d'anches libres sans tuyau.
- Jeu :** Ensemble de tuyaux qui donnent le même timbre.
- Langueage des tuyaux :** Choix des épaisseurs des languettes des jeux d'anches ou façonnage de leur courbure.
- Laye :** Partie du sommier qui abrite les soupapes.

- Maîtrise d'œuvre :** Conduite opérationnelle de travaux.
- Maîtrise d'ouvrage :** Client, donneur d'ordre au profit duquel l'ouvrage est réalisé
- Mandrin :** Cylindre ou cône servant à dresser la surface intérieure d'un tuyau de métal.
- Marché :** Ensemble des opérations liées à un contrat.
- Mise en vent :** Mise sous pression du circuit d'alimentation en vent de l'instrument et vérification de son étanchéité.
- Monter à blanc :** Assembler les pièces sans les coller.
- Orbe voie :** Eléments pleins, sculptés en bas et moyen relief destinés à orner les espaces vides du buffet de l'instrument, notamment au-dessus des tuyaux de façade.
- Organier :** Professionnel de la facture d'orgues hors tuyauterie.
- Parer la peau :** Amincir les bords en réalisant un chanfrein.
- Parler :** Emettre un son (*les tuyaux parlent* ou *sonnent*).
- Pèse vent :** Appareil de mesure de la pression du vent.
- Pied :** Unité de mesure ancienne toujours en usage en tuyauterie (1' = 324,8mm).
Partie inférieure du tuyau qui achemine le vent vers la bouche.
- Plein-jeu :** Mélange de certains jeux à bouches.
Nom d'un registre composé de plusieurs rangs d'octaves et de quintes.
- Postage :** Canalisation conduisant l'air du sommier à un tuyau isolé.
- Pré-harmonisation :** Travail de préparation, généralement réalisé en atelier, qui consiste à faire parler les tuyaux.
- Programme fonctionnel :** Cahier des charges simplifié.
- Rasette :** Pièce constitutive du tuyau d'anche. Tige métallique qui sert à l'accord.
- Registration :** Art de mélanger les jeux afin d'obtenir la sonorité voulue.
- Registre :** Ensemble de tuyaux qui donnent le même timbre.
Latte de bois coulissante permettant l'admission de l'air dans une rangée de tuyaux.
- Relevage :** Nettoyage et remise en état d'un instrument sans le modifier.
- Restauration :** Retour à l'état d'origine ou à un ancien état musicalement cohérent.
- Rigole :** Canal sur lequel la languette d'un tuyau d'anche bat.
- Roulage :** Mise en forme autour du mandrin d'une plaque de métal débitée.
- Schwimmer :** Type de soufflet d'origine allemande à régulation intégrée, situé dans le fond de la laye.
- Soufflets cunéiformes :** Type de soufflet dont les tables sont jointes sur une arête et forment un coin.
- Soufflets à tables parallèles :** Type de soufflet dont les tables ont un déplacement parallèle.
- Soufflets à charges flottantes :** Boîte dont le couvercle est flottant.
- Taille :** Diamètre du tuyau en fonction de sa longueur
- Transmissions :** Eléments transmettant le mouvement de la touche.
- Tuyautier :** Facteur d'orgues spécialisé dans la fabrication de tuyaux.
- Tuyau :** Élément de l'orgue générant un son lorsqu'il est traversé par un souffle.
- Le vent :** Air dynamique qui alimente l'instrument.

ANNEXE IV
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
IV a Unités constitutives du diplôme

Unités professionnelles (U.2, U.3)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Compétences		U.2			U.3		
		U.21	U.22	U.23	U.31	U.32	U.33
C1	1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations.	X					
	2 - Repérer et identifier les caractéristiques formelles et sonores d'un instrument existant ou en projet.	X					
	3 - Analyser les contraintes techniques, réglementaires, déontologiques, esthétiques et budgétaires du projet à réaliser.			A			
	4 - Effectuer les relevés.				X		
C2	1 - Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques et esthétiques de réalisation.		X				
	2 - Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques.			B			
	3 - Etablir une fiche de débit.			B			
	4 - Réaliser une analyse de fabrication.					X	
C3	1 - Préparer la mise en œuvre.						X
	2 - Fabriquer/restaurer et installer	l'instrument					X
		la tuyauterie					
	3 - Assurer le dépoussiérage et le relevage des instruments ou des ouvrages.						X
4 - Gérer les transports des instruments.				X			
C4	1 - Gérer les délais						X
	2 - Contrôler la conformité						X
	3 - Gérer la sécurité et l'environnement.						X
C5	1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages.				X		
	2 - Effectuer la maintenance des instruments sur site.						X
C6	1 - Présenter un projet				X		
	2 - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...)				X		

La sous épreuve E.23 (U.23) est composée de 2 parties : A et B.

**Les dispositions relatives aux unités d'enseignement général
sont en vigueur en vue de la session d'examen 2022**

UNITÉ U 11 – Mathématiques

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

- 10 février 2009 modifié fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité « Artisanat et Métiers d'Art - Facteur d'Orgues » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement B.

UNITÉ U 12 – Physique-chimie

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

10 février 2009 modifié fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité « Artisanat et Métiers d'Art - Facteur d'Orgues » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 6.

UNITÉ U 34 – Economie-Gestion

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

- L'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U 35 – Prévention-Santé-Environnement

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

- 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U 4 – Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

L'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U 51 – Français

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

- 10 février 2009 modifié fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U 52 – Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Histoire-géographie

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

- 10 février 2009 modifié fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009 et BOEN n° 42 du 14 novembre 2013).

Enseignement moral et civique

Pour la classe de 2^{nde}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, l'arrêté actuellement en vigueur est celui du :

- 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 6 du 25 juin 2015).

UNITÉ U 6 – Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U 7 – Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉS FACULTATIVES UF1 et UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1 – épreuve EF1)

(UF2 – épreuve EF2)

Unité facultative de langues vivantes :

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unité facultative de mobilité :

Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de cette unité ainsi que l'épreuve attachée sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014 créant une unité facultative de mobilité dans le diplôme du baccalauréat professionnel (*BOEN* n° 31 du 28 août 2014). Son évaluation vise à valider des acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme.

Unité facultative d'EPS :

- l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

IV b Règlement d'examen

Option Organier

Epreuves	Unité	Coef	Candidats		
			Mode	Durée	Durée
Baccalauréat professionnel Facteur d'Orgues Option Organier Dernière session en 2021			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
		3			
	E.1 - Epreuve scientifique				
	Sous-épreuve E.11 Mathématiques	U.11	1,5	Ponctuel écrit	1 h
Sous-épreuve E.12 Physique-chimie	U.12	1,5	Ponctuel pratique	1 h	CCF
E.2 - Epreuve technologique et artistique		6			
Sous-épreuve E.21 Histoire de l'art liée à la Facture d'orgues	U.21	1,5	Ponctuel écrit	2 h	CCF
Sous-épreuve E.22 Arts appliqués liés à la Facture d'orgues	U.22	1	Ponctuel écrit	3 h	CCF
Sous-épreuve E.23 Analyse technique d'un instrument Partie A Partie B	U.23	3,5 (1,5) (2)	Ponctuel écrit	6 h (2 h) (4 h)	CCF
E.3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		13			
Sous-épreuve E.31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise.	U.31	1	Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E.32 Préparation de la fabrication et de l'installation de l'instrument ou partie d'instrument	U.32	1	Ponctuel écrit	2 h	CCF
Sous-épreuve E.33 Fabrication d'un instrument ou d'une partie d'instrument	U.33	9	Ponctuel pratique	20 h	CCF
Sous-épreuve E.34	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	CCF

Epreuves	Unité	Coef	Candidats							
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilitée), Formation professionnelle continue dans les établissements publics			Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilitée) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance			Mode	Durée
			Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée		
Baccalauréat professionnel Facteur d'Orgues Option Organier Première session en 2022										
E.1- Epreuve scientifique										
Sous-épreuve E.11 Mathématiques	U.11	3								
Sous-épreuve E.12 Physique - chimie	U.12	1,5	CCF			Ponctuel écrit et pratique	1 h		CCF	
E.2- Epreuve technologique et artistique										
Sous-épreuve E.21 Histoire de l'art liée à la Facture d'orgues	U.21	1,5	Ponctuel écrit	2 h		Ponctuel écrit	2 h		CCF	
Sous-épreuve E.22 Arts appliqués liés à la Facture d'orgues	U.22	1	Ponctuel écrit	3 h		Ponctuel écrit	3 h		CCF	
Sous-épreuve E.23 Analyse technique d'un instrument Partie A Partie B	U.23	3,5 (1,5) (2)	Ponctuel écrit	6 h (2 h) (4 h)		Ponctuel écrit	6 h		CCF	
E.3- Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel										
Sous-épreuve E.31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise.	U.31	1	CCF			Ponctuel oral	30 min		CCF	
Sous-épreuve E.32 Préparation de la fabrication et de l'installation de l'instrument ou partie d'instrument	U.32	1	CCF			Ponctuel écrit	2 h		CCF	
Sous-épreuve E.33 Fabrication d'un instrument ou d'une partie d'instrument	U.33	9	CCF			Ponctuel pratique	20 h		CCF	
Sous-épreuve E.34 Economie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit			Ponctuel écrit	2h		CCF	
Sous-épreuve E.35	U.35	1	Ponctuel écrit			Ponctuel écrit	2 h		CCF	

Baccalauréat professionnel Facteur d'Orgues Option Organier Première session en 2022	Candidats					
	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics		Scolaires privés hors contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Prévention - santé - environnement						
E.4- Epreuve de langue vivante	U.4	2	CCF	Ponctuel écrit et oral	1h + 10 min	CCF
E.5- Epreuve de Français et Histoire Géographie - Enseignement moral et civique		5				
Sous-épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit		3h00	CCF
Sous-épreuve E.52 : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit		2h30	CCF
E.6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF	Ponctuel écrit	2h00	CCF
E.7- Epreuve d'Education physique et sportive	U.7	1	CCF	Ponctuel pratique		CCF
Epreuve facultative (1)						
EF1	UF.1					
EF2	UF2					

(1) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Elle a une durée de 25 min. dont 5 min. de préparation.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

S'agissant de l'évaluation du chef-d'œuvre, présenté uniquement par les candidats scolaires des établissements d'enseignement public et privé (sous ou hors contrat) et les candidats apprentis, sont pris en compte les points d'écart par rapport à 10 sur 20 affectés du coefficient 2. S'ils sont supérieurs, ils abondent le total général des points servant au calcul de la moyenne générale conditionnant l'obtention du diplôme ; s'ils sont inférieurs, ils viennent en déduction de ce total général. Aucun coefficient d'épreuve ou de sous-épreuve du règlement d'examen n'est modifié.

Option Tuyautier

Epreuves	Unité	Coef	Candidats								
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics			Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance					
			Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée			
E.1- Epreuve scientifique		3									
Sous-épreuve E.11 Mathématiques	U.11	1,5	CCF			Ponctuel écrit	1 h				CCF
Sous-épreuve E.12 Physique - chimie	U.12	1,5	CCF			Ponctuel pratique	1 h				CCF
E.2- Epreuve technologique et artistique		6									
Sous-épreuve E.21 Histoire de l'art liée à la Facture d'orgues	U.21	2	Ponctuel écrit	3 h		Ponctuel écrit	3 h				CCF
Sous-épreuve E.22 Arts appliqués liés à la facture d'orgues	U.22	1	Ponctuel écrit	3 h		Ponctuel écrit	3 h				CCF
Sous-épreuve E.23 Analyse technique d'un instrument Partie A Partie B	U.23	3 (2) (1)	Ponctuel écrit	6 h (2 h) (4 h)		Ponctuel écrit	6 h				CCF
E.3- Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		13									
Sous-épreuve E.31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise.	U.31	1	CCF			Ponctuel oral	30 min				CCF
Sous-épreuve E.32 Préparation de la fabrication et de la restauration de tuyaux d'orgues	U.32	1	CCF			Ponctuel écrit	2 h				CCF
Sous-épreuve E.33 fabrication, restauration et harmonisation des tuyaux d'Orgues	U.33	9	CCF			Ponctuel pratique	20 h				CCF
Sous-épreuve E.34 Economie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit			Ponctuel oral	2 h				CCF

Baccalauréat professionnel Facteur d'Orgues Option Tuyauteur Dernière session en 2021	Candidats							
	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics			Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance			Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
	Mode	Durée	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	
Sous-épreuve E.35 Prévention - santé - environnement	U.35	1	Ponctuel écrit			Ponctuel écrit	2 h	CCF
	U.4	2	CCF			Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E.4- Epreuve de langue vivante		5						
	E.5- Epreuve de Français et Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique							
Sous-épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit			Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E.52 : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit			Ponctuel écrit	2 h	CCF
E.6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF			Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
	U.7	1	CCF			Ponctuel pratique		CCF
E.7- Epreuve d'Education physique et sportive								
Epreuve facultative (2)								
EF.1	UF.1							
EF.2	UF.2							

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de préparation.

Epreuves	Unité	Coef	Candidats						
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Mode	Durée	
			Mode	Durée	Mode	Durée			
E.1- Epreuve scientifique		3							
Sous-épreuve E.11 Mathématiques	U.11	1,5	CCF			Ponctuel écrit et pratique	1 h		CCF
Sous-épreuve E.12 Physique - chimie	U.12	1,5	CCF			Ponctuel écrit et pratique	1 h		CCF
E.2- Epreuve technologique et artistique		6							
Sous-épreuve E.21 Histoire de l'art liée à la Facture d'orgues	U.21	2	Ponctuel écrit	3 h		Ponctuel écrit	3 h		CCF
Sous-épreuve E.22 Arts appliqués liés à la facture d'orgues	U.22	1	Ponctuel écrit	3 h		Ponctuel écrit	3 h		CCF
Sous-épreuve E.23 Analyse technique d'un instrument Partie A Partie B	U.23	3 (2) (1)	Ponctuel écrit	6 h (2 h) (4 h)		Ponctuel écrit	6 h		CCF
E.3- Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		13							
Sous-épreuve E.31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise.	U.31	1	CCF			Ponctuel oral	30 min		CCF
Sous-épreuve E.32 Préparation de la fabrication et de la restauration de tuyaux d'orgues	U.32	1	CCF			Ponctuel écrit	2 h		CCF
Sous-épreuve E.33 Fabrication, restauration et harmonisation des tuyaux d'orgues	U.33	9	CCF			Ponctuel pratique	20 h		CCF
Sous-épreuve E.34 Economie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit			Ponctuel oral	2 h		CCF
Sous-épreuve E.35 Prévention - santé - environnement	U.35	1	Ponctuel écrit			Ponctuel écrit	2 h		CCF

Baccalauréat professionnel Facteur d'Orgues Option Tuyauteur Première session en 2022	Candidats					
	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics			Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		
	Epreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Durée
E.4- Epreuve de langue vivante		U.4	2	CCF		1h + 10 min CCF
E.5- Epreuve de Français et Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique			5			
Sous-épreuve E.51 : Français		U.51	2,5	Ponctuel écrit	3 h 00	3 h00 CCF
Sous-épreuve E.52 : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique		U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h30	2h30 CCF
E.6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques		U.6	1	CCF		2h00 CCF
E.7- Epreuve d'Education physique et sportive		U.7	1	CCF		Ponctuel pratique CCF
Epreuve facultative (1)						
EF1		UF.1				
EF2		UF.2				

(1) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Elle a une durée de 25 min. dont 5 min. de préparation.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

S'agissant de l'évaluation du chef-d'œuvre, présenté uniquement par les candidats scolaires des établissements d'enseignement public et privé (sous ou hors contrat) et les candidats apprentis, sont pris en compte les points d'écart par rapport à 10 sur 20 affectés du coefficient 2. S'ils sont supérieurs, ils abondent le total général des points servant au calcul de la moyenne générale conditionnant l'obtention du diplôme ; s'ils sont inférieurs, ils viennent en déduction de ce total général. Aucun coefficient d'épreuve ou de sous-épreuve du règlement d'examen n'est modifié.

ANNEXE IV *c*
DÉFINITION DES ÉPREUVES

Option Organier

La définition des épreuves concernant l'enseignement général précisées ci-dessous est en vigueur jusqu'à la session d'examen 2021.

Epreuve E.1	Epreuve Scientifique Coefficient 3	Unités U.11 - U.12
--------------------	--	---------------------------

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E 11 - sous épreuve de mathématiques (U 11) *
- E 12 - sous-épreuve de physique-chimie (U 12) *

Sous-épreuve E.11	Mathématiques Coefficient 1,5	Unité U.11
--------------------------	---	-------------------

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques au baccalauréat professionnel et modifiant les modalités d'évaluation d'une épreuve de certaines spécialités de baccalauréat professionnel (BOEN n° 20 du 20 mai 2010).

Sous-épreuve E.12	Physique - chimie Coefficient 1,5	Unité U.12
--------------------------	---	-------------------

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques au baccalauréat professionnel et modifiant les modalités d'évaluation d'une épreuve de certaines spécialités de baccalauréat professionnel (BOEN n° 20 du 20 mai 2010).

Epreuve E.2	Epreuve technologique et artistique Coefficient 6	Unités U.21 - U.22 - U.23
--------------------	---	----------------------------------

Sous-épreuve E.21	Histoire de l'art liée à la facture d'orgues Coefficient 1,5	Unité U.21
--------------------------	--	-------------------

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire de l'art, l'organologie et la culture sonore de l'orgue.

Elle doit permettre d'évaluer ces connaissances et les compétences du candidat à mener une analyse écrite et graphique.

Elle se compose de trois parties qui peuvent être liées :

- 1^{re} partie : Définir et comparer les caractéristiques de périodes, de styles et d'époques différentes ;
- 2^e partie : Situer et analyser des orgues ;
- 3^e partie : Identifier des familles de jeux et/ou des styles musicaux.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie de la compétence suivante et des savoirs qui lui sont associés :

C1.1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations.

C1.2 - Repérer et identifier les caractéristiques formelles et sonores d'un instrument existant ou en projet.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 2 heures.

Le support de l'épreuve est un corpus documentaire constitué d'écrits, d'une iconographie et d'enregistrements sonores.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, décoder la demande ;
- rechercher, sélectionner les informations ;
- identifier et situer historiquement certains éléments écrits, iconographiques et sonores ;
- comparer et analyser plusieurs documents ;
- traduire graphiquement et par écrit des constats.

La pondération des coefficients entre les 3 parties de l'épreuve sera :

1^{re} partie : 25 %.

2^e partie : 50 %.

3^e partie : 25 %.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation par l'équipe enseignante chargée des enseignements d'arts appliqués à laquelle peut être associé un enseignant du domaine professionnel de l'établissement de formation.

La situation s'appuie sur un corpus documentaire de même type que celui de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve E.22

Unité U.22

Arts appliqués liés à la facture d'orgues
Coefficient 1

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve vise à vérifier la capacité du candidat à proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise relative à la conception et/ou l'adaptation d'un instrument ou d'une partie d'instrument et à exprimer plastiquement ses recherches.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II b).

L'épreuve s'appuie sur un cahier des charges définissant avec précision les limites et contraintes d'un instrument ou partie d'instrument à réaliser ou à adapter, du dossier et de ses connaissances personnelles, concernant :

- l'histoire de l'art liée à la Facture d'orgues ;
- les outils de communication graphiques ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants ;

Elle vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation ;
- rechercher et proposer des solutions répondant à des fonctions indiquées ou déduites ;
- représenter un projet.

Le candidat procède à l'analyse des données et des contraintes du projet afin de :

- proposer et argumenter les solutions techniques et esthétiques à mettre en œuvre ;
- justifier et valider les solutions choisies au regard de la demande et des contraintes ;

- effectuer sous forme d'esquisses des recherches en réponse au cahier des charges ;
- justifier et traduire graphiquement la proposition finale avec mention des divers traitements d'aspects (couleurs, matières, éléments d'accompagnement, croquis de détail...) nécessaires à la compréhension du projet.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C2.1 - Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques et esthétiques de réalisation.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 3 heures.

Le support de l'épreuve est un dossier constitué d'écrits (textes, citations...) et d'une documentation iconographique et technique.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, décoder et respecter la demande ;
- rechercher, sélectionner les informations ;
- traduire graphiquement des constats ;
- rechercher et proposer des solutions réalisables.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation par l'équipe enseignante chargée des enseignements d'arts appliqués à laquelle peut être associé un enseignant du domaine professionnel de l'établissement de formation.

La situation s'appuie sur un corpus documentaire de même type que celui de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve E.23	Unité U.23
Analyse technique d'un instrument Coefficient 3,5	
Sous-épreuve E.23	Unité U.23
Partie A Coefficient 1,5	

1. Contenu de la Partie A

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II *a*. Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II *b*).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II *a*).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'orgue ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage ; d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication,
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat répond à des questions sur des situations de fabrication, de restauration ou d'installation d'instruments. Pour cela, il est amené à :

- produire des réponses et des commentaires écrits ;
- réaliser des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques techniques.

2. *Evaluation*

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C1.3 - Analyser les contraintes techniques, réglementaires, déontologiques, esthétiques et budgétaires du projet à réaliser.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 2 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses techniques demandées.

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés ;
- les moyens multimédias et télématiques prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « projet » comprenant :
 - la description du contexte économique et artistique du projet ;
 - les plans de l'avant-projet ;
 - le cahier des charges ou descriptif du projet ;
 - les solutions techniques proposées ou à développer.
- Un dossier « ressource » spécifique de cette partie d'épreuve comprenant :
 - les catalogues et fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
 - la documentation relative aux équipements intégrés au projet ;
 - la réglementation et les normes applicables au projet ;
 - les accès éventuels aux sites « internet » d'organismes publics, professionnels et fournisseurs.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel à laquelle est associé un enseignant d'arts appliqués de l'établissement de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Sous-épreuve E.23

Unité U.23

Partie B
Coefficient 2

1. Contenu de la Partie B

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II *a*. Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II *b*).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II *a*).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'orgue ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage ; d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication,
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat procède à la définition technique de l'ouvrage et justifie les solutions choisies des points de vue technique, esthétique et fonctionnel. Pour cela, il est amené à :

- établir les plans d'ensemble, les dessins de définition et de détails ;
- établir les nomenclatures et quantitatifs.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C2.2 - Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques.

C2.3 - Etablir une fiche de débit.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 4 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail adapté à l'épreuve et pouvant comprendre :

- une ou des tables de travail permettant de recevoir plusieurs dossiers de format A3 et d'intervenir sur un format A1 ;
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés ;
- les moyens multimédias et télématiques prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « projet » pouvant comprendre :
 - la description du contexte économique et artistique du projet ;
 - les plans de l'avant-projet ;
 - le cahier des charges ou descriptif du projet ;
 - les solutions techniques proposées ou à développer.
- Un dossier « ressource » spécifique de cette partie d'épreuve pouvant comprendre :
 - les catalogues ou fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
 - la documentation relative aux équipements intégrés au projet ;
 - les accès éventuels aux sites « internet » d'organismes publics, professionnels et fournisseurs.

Après avoir pris connaissance du dossier, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel à laquelle est associé un enseignant d'arts appliqués de l'établissement de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Epreuve E.3	Unités U.31 - U.32 - U.33 - U.34 - U.35
Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Coefficient 13	

Sous-épreuve E.31	Unité U.31
Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise Coefficient 1	

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa période de formation en milieu professionnel, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle doit permettre de vérifier la capacité du candidat à porter un regard réflexif sur ses activités en entreprise au cours de sa période de formation en milieu professionnel.

Elle doit également permettre d'évaluer :

- les connaissances du candidat liées à l'organisation, au fonctionnement de l'entreprise ;
- les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et techniques de communication habituellement utilisés dans l'entreprise.

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier est structuré en deux parties complémentaires :

- la première partie fait référence à la présentation concise de l'entreprise ;
- la deuxième partie présente les réalisations d'ouvrages effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

A l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider la sous-épreuve E.31 de l'épreuve E3.

2. *Evaluation*

Pour la partie professionnelle, les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences du domaine professionnel).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.4 - Effectuer les relevés.
- C3.4 - Gérer les transports des instruments.
- C5-1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages.
- C6.1 - Présenter un projet.
- C6.2 - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...)

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve orale, d'une durée de 30 minutes.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat est composé de deux parties :

- A. – L'entreprise et son environnement.
Cette partie traite les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise.
- B. – Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel.
 - B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.
 - B2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage effectué par le candidat.

Le candidat présente l'organisation et le déroulement de la réalisation d'un ouvrage - fabrication et installation - auquel il a participé au sein d'une équipe, en cours de formation. Tout en s'appuyant sur les aspects esthétiques et techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera :

- les aspects organisationnels (organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des transports...);
- la gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...);
- la gestion de la sécurité (analyse des risques, application des consignes de sécurité...);
- la gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures...);
- les aspects relationnels (gestion des interfaces avec les différents interlocuteurs...).

Ce rapport d'activités dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas 40 pages (format A4), sera mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, quinze jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation le candidat utilise les moyens de communication (échantillons, documents graphiques, vidéo projecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

La présentation orale du rapport

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, sera d'une durée maximale de **15 minutes**. Il sera suivi de **15 minutes** d'interrogation par le jury.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement et de l'entreprise ;
- l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leurs justifications.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement en fin de formation. Elle consiste en la présentation d'un suivi de chantier effectué en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel :

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'arts appliqués, ainsi que d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le déroulement de l'épreuve est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation complètera, pour chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. Le dossier d'activités du candidat sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E.32

Unité U.32

Préparation de la fabrication et de l'installation de l'instrument ou partie d'instrument
Coefficient 1

1. Contenu de cette partie d'épreuve

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II *a*.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de préparation de la fabrication et de l'installation d'un instrument.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II *b*).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II *a*).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- l'entreprise, le déroulement et les acteurs d'un projet ;
- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'un instrument ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage, d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat procède à l'analyse des données opératoires et de gestion de la réalisation afin de :

- prévoir les commandes de matériaux, produits, composants et accessoires ;
- choisir et/ou justifier les techniques et les moyens de réalisation ;
- établir le processus de réalisation ;
- définir les besoins humains et matériels pour chacune des interventions ;
- prévoir l'organisation et le suivi de la fabrication et de l'installation ;
- planifier les phases du projet ;
- argumenter ses choix techniques.

2. Mode d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie de la compétence suivante et les savoirs qui lui sont associés :

C2.4 - Réaliser une analyse de fabrication.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : cette partie d'épreuve écrite, d'une durée totale de 2 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation organisée dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure à celle de l'épreuve ponctuelle. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

Sous-épreuve E.33

Unité U.33

fabrication d'un instrument ou d'une partie d'instrument
Coefficient 9

1. Contenu de cette partie d'épreuve

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II a.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de fabrication et d'installation d'un instrument.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II b).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II a).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'un instrument ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage, d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat fabrique et répare un instrument ou une partie d'instrument et pour cela il doit :

- organiser et préparer le processus de fabrication ;

- réaliser les opérations d'usinage, d'assemblage, de finition ;
- contrôler la qualité et la conformité des matériaux et de la partie réalisée ;
- réaliser des opérations de fabrication et de réglage de mécanique ;
- poser une partition et accorder.

Le travail demandé nécessitera notamment les matériaux : bois, peau, laiton et alliages.

2. Mode d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C3.1 - Préparer la mise en œuvre.

C3.2 - Fabriquer/restaurer et installer l'instrument.

C3.3 - Assurer le dépoussiérage et le relevage des instruments ou des ouvrages

C4.1 - Gérer les délais.

C4.2 - Contrôler la conformité.

C4.3 - Gérer la sécurité et l'environnement.

C5.2 - Effectuer la maintenance des instruments sur site.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : cette partie d'épreuve pratique, d'une durée totale de 20 heures.

Cette partie d'épreuve porte sur la fabrication et la réparation d'éléments d'un instrument ou partie d'instrument, leur assemblage et leur montage. Chaque candidat dispose alors de l'ensemble des moyens de fabrication individuels ou collectifs, nécessaires à cette réalisation.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la fabrication de l'ouvrage et notamment :

- les plans d'exécution et de détail de l'ouvrage à réaliser ;
- la nomenclature des matériaux, quincailleries et accessoires à utiliser ;
- la liste des matériels, machines et outillages disponibles ;
- les consignes, règles et normes de fabrication à respecter.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation organisée dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, au cours de la dernière année de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure à celle de l'épreuve ponctuelle. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

Sous-épreuve E.34

Unité U.34

Economie-Gestion
Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de l'économie-gestion au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du

9 juillet 2015 modifiant les définitions d'épreuve de prévention santé environnement, d'économie-gestion d'économie-droit, et les règlements d'examens des spécialités de baccalauréat professionnel (BOEN n° 30 du 23 juillet 2015)

Sous-épreuve E.35	Unité U.35
Prévention-Santé-Environnement Coefficient 1	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de l'enseignement de prévention santé environnement au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 9 juillet 2015 modifiant les définitions d'épreuve de prévention santé environnement, d'économie-gestion d'économie-droit, et les règlements d'examens des spécialités de baccalauréat professionnel (BOEN n° 30 du 23 juillet 2015).

Epreuve E.4	Unité U.4
Epreuve de Langue vivante Coefficient 2	

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 8 avril 2010 modifié relatif aux épreuves obligatoires de langues vivantes dans les spécialités de baccalauréat professionnel (BOEN n° 21 du 27 mai 2010).

Epreuve E.5	Unité U.5
Epreuve de Français et Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique Coefficient 5	

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E 51 - sous épreuve de français (U51) *
- E 52 - sous épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52) *

Sous-épreuve E.51	Unité U.51
Français Coefficient 2,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation du français et de l'histoire, géographie et éducation civique au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 (remplacement du terme « éducation civique » par « enseignement moral et civique » (BOEN n° 20 du 20 mai 2010).

Sous-épreuve E.52	Unité U.52
Histoire-Géographie et enseignement moral et civique Coefficient 2,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation du français et de l'histoire, géographie et éducation civique au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 (remplacement du terme « éducation civique » par « enseignement moral et civique » (BOEN n° 20 du 20 mai 2010 et BOEN spécial n° 6 du 25 juin 2015).

Epreuve E.6	Unité U.6
Epreuve d'Arts appliqués et Cultures artistiques Coefficient 1	

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation des arts appliqués et cultures artistiques au baccalauréat professionnel (BOEN n° 20 du 20 mai 2010).

Sous-épreuve E.7	Unité U.7
Epreuve d'Education physique et sportive Coefficient 1	

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive actuellement en vigueur sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN n° 31 du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat

professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*BOEN* n° 42 du 12 novembre 2009).

Epreuve facultative	Unité UF1
Langue vivante	

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(*UF1, épreuve EF1*)

(*UF2, épreuve EF2*)

Epreuve facultative de langue vivante *

L'épreuve actuellement en vigueur qui est attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des capacités et connaissances énumérées par l'arrêté du 8 avril 2010 relatif à l'épreuve facultative de langue vivante dans les spécialités du baccalauréat professionnel (*BOEN* n° 21 du 27 mai 2010).

Epreuve facultative de mobilité *

L'épreuve actuellement en vigueur vise à valider des acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme. Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de cette unité ainsi que l'épreuve attachée sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014 créant une unité facultative de mobilité dans le diplôme du baccalauréat professionnel (*BOEN* n° 31 du 28 août 2014).

Epreuve facultative d'EPS *

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive au baccalauréat professionnel.

La définition des épreuves concernant l'enseignement général précisées ci-dessous entre en vigueur à compter de la session d'examen 2022.

Epreuve E.1	Unités U.11 - U.12
Epreuve Scientifique Coefficient 3	

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E11 - Sous-épreuve de mathématiques (U11) ;
- E12 - Sous-épreuve de physique-chimie (U12).

Sous-épreuve E.11	Unité U.11
Mathématiques Coefficient 1,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe III** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n°165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E.12	Unité U.12
Physique - chimie Coefficient 1,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe IV** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n°165 du 5 juillet 2020).

Epreuve E.2	Unités U.21 - U.22 - U.23
Epreuve technologique et artistique Coefficient 6	

Sous-épreuve E.21	Unité U.21
Histoire de l'art liée à la facture d'orgues Coefficient 1,5	

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire de l'art, l'organologie et la culture sonore de l'orgue.

Elle doit permettre d'évaluer ces connaissances et les compétences du candidat à mener une analyse écrite et graphique.

Elle se compose de trois parties qui peuvent être liées :

- 1^{re} partie : Définir et comparer les caractéristiques de périodes, de styles et d'époques différentes ;
- 2^e partie : Situer et analyser des orgues ;
- 3^e partie : Identifier des familles de jeux et/ou des styles musicaux.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie de la compétence suivante et des savoirs qui lui sont associés :

C1.1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations.

C1.2 - Repérer et identifier les caractéristiques formelles et sonores d'un instrument existant ou en projet.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 2 heures.

Le support de l'épreuve est un corpus documentaire constitué d'écrits, d'une iconographie et d'enregistrements sonores.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, décoder la demande ;
- rechercher, sélectionner les informations ;
- identifier et situer historiquement certains éléments écrits, iconographiques et sonores ;
- comparer et analyser plusieurs documents ;
- traduire graphiquement et par écrit des constats.

La pondération des coefficients entre les 3 parties de l'épreuve sera :

1^{re} partie : 25 %.

2^e partie : 50 %.

3^e partie : 25 %.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation par l'équipe enseignante chargée des enseignements d'arts appliqués à laquelle peut être associé un enseignant du domaine professionnel de l'établissement de formation.

La situation s'appuie sur un corpus documentaire de même type que celui de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve vise à vérifier la capacité du candidat à proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise relative à la conception et/ou l'adaptation d'un instrument ou d'une partie d'instrument et à exprimer plastiquement ses recherches.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II b).

L'épreuve s'appuie sur un cahier des charges définissant avec précision les limites et contraintes d'un instrument ou partie d'instrument à réaliser ou à adapter, du dossier et de ses connaissances personnelles, concernant :

- l'histoire de l'art liée à la facture d'orgues ;
- les outils de communication graphiques ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants ;

Elle vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation ;
- rechercher et proposer des solutions répondant à des fonctions indiquées ou déduites ;
- représenter un projet.

Le candidat procède à l'analyse des données et des contraintes du projet afin de :

- proposer et argumenter les solutions techniques et esthétiques à mettre en œuvre ;
- justifier et valider les solutions choisies au regard de la demande et des contraintes ;
- effectuer sous forme d'esquisses des recherches en réponse au cahier des charges ;
- justifier et traduire graphiquement la proposition finale avec mention des divers traitements d'aspects (couleurs, matières, éléments d'accompagnement, croquis de détail...) nécessaires à la compréhension du projet.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C2.1 - Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques et esthétiques de réalisation.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 3 heures.

Le support de l'épreuve est un dossier constitué d'écrits (textes, citations...) et d'une documentation iconographique et technique.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, décoder et respecter la demande ;
- rechercher, sélectionner les informations ;
- traduire graphiquement des constats ;
- rechercher et proposer des solutions réalisables.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation par l'équipe enseignante chargée des enseignements d'arts appliqués à laquelle peut être associé un enseignant du domaine professionnel de l'établissement de formation.

La situation s'appuie sur un corpus documentaire de même type que celui de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve E.23	Unité U.23
Analyse technique d'un instrument Coefficient 3,5	
Sous-épreuve E.23	Unité U.23
Partie A Coefficient 1,5	

1. Contenu de la Partie A

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II *a*. Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II *b*).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II *a*).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'orgue ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage ; d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication,
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat répond à des questions sur des situations de fabrication, de restauration ou d'installation d'instruments. Pour cela, il est amené à :

- produire des réponses et des commentaires écrits ;
- réaliser des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques techniques.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C1.3 - Analyser les contraintes techniques, réglementaires, déontologiques, esthétiques et budgétaires du projet à réaliser.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 2 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses techniques demandées.

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés ;
- les moyens multimédias et télématiques prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « projet » comprenant :
 - la description du contexte économique et artistique du projet ;
 - les plans de l'avant-projet ;

- le cahier des charges ou descriptif du projet ;
- les solutions techniques proposées ou à développer.
- Un dossier « ressource » spécifique de cette partie d'épreuve comprenant :
 - les catalogues et fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
 - la documentation relative aux équipements intégrés au projet ;
 - la réglementation et les normes applicables au projet ;
 - les accès éventuels aux sites « internet » d'organismes publics, professionnels et fournisseurs.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel à laquelle est associé un enseignant d'arts appliqués de l'établissement de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Sous-épreuve E.23

Unité U.23

Partie B
Coefficient 2

1. Contenu de la Partie B

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II *a*. Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II *b*).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe I *a*).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'orgue ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage ; d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication,
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat procède à la définition technique de l'ouvrage et justifie les solutions choisies des points de vue technique, esthétique et fonctionnel. Pour cela, il est amené à :

- établir les plans d'ensemble, les dessins de définition et de détails ;
- établir les nomenclatures et quantitatifs.

2. *Evaluation*

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C2.2 - Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques.

C2.3 - Etablir une fiche de débit.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 4 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail adapté à l'épreuve et pouvant comprendre :

- une ou des tables de travail permettant de recevoir plusieurs dossiers de format A3 et d'intervenir sur un format A1 ;
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés ;
- les moyens multimédias et télématiques prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « projet » pouvant comprendre :
 - la description du contexte économique et artistique du projet ;
 - les plans de l'avant-projet ;
 - le cahier des charges ou descriptif du projet ;
 - les solutions techniques proposées ou à développer.
- Un dossier « ressource » spécifique de cette partie d'épreuve pouvant comprendre :
 - les catalogues ou fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
 - la documentation relative aux équipements intégrés au projet ;
 - les accès éventuels aux sites « internet » d'organismes publics, professionnels et fournisseurs.

Après avoir pris connaissance du dossier, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel à laquelle est associé un enseignant d'arts appliqués de l'établissement de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Epreuve E.3

Unités U.31 - U.32 - U.33 - U.34 - U.35

Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel
Coefficient 13

Sous-épreuve E.31

Unité U.31

Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise
Coefficient 1

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa période de formation en milieu professionnel, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle doit permettre de vérifier la capacité du candidat à porter un regard réflexif sur ses activités en entreprise au cours de sa période de formation en milieu professionnel.

Elle doit également permettre d'évaluer :

- les connaissances du candidat liées à l'organisation, au fonctionnement de l'entreprise ;
- les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et techniques de communication habituellement utilisés dans l'entreprise.

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier est structuré en deux parties complémentaires :

- la première partie fait référence à la présentation concise de l'entreprise ;
- la deuxième partie présente les réalisations d'ouvrages effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

A l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider la sous-épreuve E.31 de l'épreuve E3.

2. Evaluation

Pour la partie professionnelle, les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences du domaine professionnel).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.4 - Effectuer les relevés.
- C3.4 - Gérer les transports des instruments.
- C5-1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages.
- C6.1 - Présenter un projet.
- C6.2 - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...)

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve orale, d'une durée de 30 minutes.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat est composé de deux parties :

- A. – L'entreprise et son environnement.
Cette partie traite les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise.
- B. – Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel.
 - B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.
 - B2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage effectué par le candidat.

Le candidat présente l'organisation et le déroulement de la réalisation d'un ouvrage - fabrication et installation - auquel il a participé au sein d'une équipe, en cours de formation. Tout en s'appuyant sur les aspects esthétiques et techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera :

- les aspects organisationnels (organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des transports...);
- la gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...);
- la gestion de la sécurité (analyse des risques, application des consignes de sécurité...);
- la gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures...);

- les aspects relationnels (gestion des interfaces avec les différents interlocuteurs...).

Ce rapport d'activités dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas 40 pages (format A4), sera mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, quinze jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation le candidat utilise les moyens de communication (échantillons, documents graphiques, vidéo projecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

La présentation orale du rapport

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, sera d'une durée maximale de **15 minutes**. Il sera suivi de **15 minutes** d'interrogation par le jury.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement et de l'entreprise ;
- l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leurs justifications.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement en fin de formation. Elle consiste en la présentation d'un suivi de chantier effectué en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel :

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'arts appliqués, ainsi que d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le déroulement de l'épreuve est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation complètera, pour chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. Le dossier d'activités du candidat sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E.32

Unité U.32

Préparation de la fabrication et de l'installation de l'instrument ou partie d'instrument
Coefficient 1

1. Contenu de cette partie d'épreuve

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II a.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de préparation de la fabrication et de l'installation d'un instrument.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II b)

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II a).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- l'entreprise, le déroulement et les acteurs d'un projet ;
- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'un instrument ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage, d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat procède à l'analyse des données opératoires et de gestion de la réalisation afin de :

- prévoir les commandes de matériaux, produits, composants et accessoires ;
- choisir et/ou justifier les techniques et les moyens de réalisation ;
- établir le processus de réalisation ;
- définir les besoins humains et matériels pour chacune des interventions ;
- prévoir l'organisation et le suivi de la fabrication et de l'installation ;
- planifier les phases du projet ;
- argumenter ses choix techniques.

2. Mode d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie de la compétence suivante et les savoirs qui lui sont associés :

C2.4 - Réaliser une analyse de fabrication.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : cette partie d'épreuve écrite, d'une durée totale de 2 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation organisée dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure à celle de l'épreuve ponctuelle. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

Sous-épreuve E.33

Unité U.33

fabrication d'un instrument ou d'une partie d'instrument
Coefficient 9

1. Contenu de cette partie d'épreuve

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II a.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de fabrication et d'installation d'un instrument.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences. (annexe II b).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel des activités professionnelles (annexe II a).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;

- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'un instrument ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage, d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat fabrique et répare un instrument ou une partie d'instrument et pour cela il doit :

- organiser et préparer le processus de fabrication ;
- réaliser les opérations d'usinage, d'assemblage, de finition ;
- contrôler la qualité et la conformité des matériaux et de la partie réalisée ;
- réaliser des opérations de fabrication et de réglage de mécanique ;
- poser une partition et accorder.

Le travail demandé nécessitera notamment les matériaux : bois, peau, laiton et alliages.

2. Mode d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C3.1 - Préparer la mise en œuvre.

C3.2 - Fabriquer/restaurer et installer l'instrument.

C3.3 - Assurer le dépoussiérage et le relevage des instruments ou des ouvrages.

C4.1 - Gérer les délais.

C4.2 - Contrôler la conformité.

C4.3 - Gérer la sécurité et l'environnement.

C5.2 - Effectuer la maintenance des instruments sur site.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : cette partie d'épreuve pratique, d'une durée totale de 20 heures.

Cette partie d'épreuve porte sur la fabrication et la réparation d'éléments d'un instrument ou partie d'instrument, leur assemblage et leur montage. Chaque candidat dispose alors de l'ensemble des moyens de fabrication individuels ou collectifs, nécessaires à cette réalisation.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la fabrication de l'ouvrage et notamment :

- les plans d'exécution et de détail de l'ouvrage à réaliser ;
- la nomenclature des matériaux, quincailleries et accessoires à utiliser ;
- la liste des matériels, machines et outillages disponibles ;
- les consignes, règles et normes de fabrication à respecter.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation organisée dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, au cours de la dernière année de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure à celle de l'épreuve ponctuelle. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;

- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

Sous-épreuve E.34	Unité U.34
Economie-Gestion Coefficient 1	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe VI** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E.35	Unité U.35
Prévention-Santé-Environnement Coefficient 1	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe VIII** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve E.4	Unité U.4
Epreuve de Langue vivante Coefficient 2	

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe V** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve E.5	Unité U.5
Epreuve de Français et Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique Coefficient 5	

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E 51 - Sous épreuve de français (U51) ;
- E 52 - Sous épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52).

Sous-épreuve E.51	Unité U.51
Français Coefficient 2,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe I** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E.52	Unité U.52
Histoire-Géographie et enseignement moral et civique Coefficient 2,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe II** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve E.6	Unité U.6
Epreuve d'Arts appliqués et Cultures artistiques Coefficient 1	

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe IX** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E.7	Unité U.7
Epreuve d'Education physique et sportive Coefficient 1	

La définition de l'épreuve d'éducation physique et sportive actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe X** de l'arrêté du 17 juin 2020 les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve facultative	Unité UF1
Langue vivante	

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1, épreuve EF1)

(UF2, épreuve EF2)

Epreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale :

L'épreuve actuellement en vigueur qui est attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des compétences énumérées **dans l'annexe XI** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve facultative de mobilité :

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (*BO* n° 35 du 26 septembre 2019).

Option Tuyautier

La définition des épreuves concernant l'enseignement général précisées ci-dessous est en vigueur jusqu'à la session d'examen 2021.

Epreuve E.1	Unités U.11 - U.12
Epreuve Scientifique Coefficient 3	

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E 11 - Sous épreuve de mathématiques (U 11) *
- E 12 - Sous-épreuve de physique-chimie (U 12) *

Sous-épreuve E.11	Unité U.11
Mathématiques Coefficient 1,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques au baccalauréat professionnel et modifiant les modalités d'évaluation d'une épreuve de certaines spécialités de baccalauréat professionnel (*BOEN* n° 20 du 20 mai 2010).

Sous-épreuve E.12	Unité U.12
Physique - chimie Coefficient 1,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques au baccalauréat professionnel et modifiant les modalités d'évaluation d'une épreuve de certaines spécialités de baccalauréat professionnel (*BOEN* n° 20 du 20 mai 2010).

Epreuve E.2	Unités U.21 - U.22 - U.23
Epreuve technologique et artistique Coefficient 6	

Sous-épreuve E.21

Unité U.21

Histoire de l'art liée à la facture d'orgues
Coefficient 2**1. Contenu de la sous-épreuve**

Cette épreuve s'appuie sur les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire de l'art, l'organologie et la culture sonore de l'orgue.

Elle doit permettre d'évaluer ces connaissances et les compétences du candidat à mener une analyse écrite et graphique.

Elle se compose de trois parties qui peuvent être liées :

- 1^{re} partie : Définir et comparer les caractéristiques de périodes, de styles et d'époques différentes ;
- 2^e partie : Situer et analyser des orgues ;
- 3^e partie : Identifier des familles de jeux et/ou des styles musicaux.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie de la compétence suivante et des savoirs qui lui sont associés :

C1.1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations.

C1.2 - Repérer et identifier les caractéristiques formelles et sonores d'un instrument existant ou en projet.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 3 heures.

Le support de l'épreuve est un corpus documentaire constitué d'écrits, d'une iconographie et d'enregistrements sonores.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, décoder la demande ;
- rechercher, sélectionner les informations ;
- identifier et situer historiquement certains éléments écrits, iconographiques et sonores ;
- comparer et analyser plusieurs documents ;
- traduire graphiquement et par écrit des constats.

La pondération des coefficients entre les 3 parties de l'épreuve sera :

1^{re} partie : 25 %.

2^e partie : 25 %.

3^e partie : 50 %.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation par l'équipe enseignante chargée des enseignements d'Arts appliqués à laquelle peut être associé un enseignant du domaine professionnel de l'établissement de formation.

La situation s'appuie sur un corpus documentaire de même type que celui de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve E.22

Unité U.22

Arts appliqués liés à la facture d'orgues
Coefficient 1

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve vise à vérifier la capacité du candidat à proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise relative à la conception et/ou l'adaptation d'un instrument ou d'une partie d'instrument et à exprimer plastiquement ses recherches.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II b).

L'épreuve s'appuie sur un cahier des charges définissant avec précision les limites et contraintes d'un instrument ou partie d'instrument à réaliser ou à adapter, du dossier et de ses connaissances personnelles, concernant :

- l'histoire de l'art liée à la Facture d'orgues ;
- les outils de communication graphiques ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants.

Elle vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation ;
- rechercher et proposer des solutions répondant à des fonctions indiquées ou déduites ;
- représenter un projet.

Le candidat procède à l'analyse des données et des contraintes du projet afin de :

- proposer et argumenter les solutions techniques et esthétiques à mettre en œuvre ;
- justifier et valider les solutions choisies au regard de la demande et des contraintes ;
- effectuer sous forme d'esquisses des recherches en réponse au cahier des charges ;
- justifier et traduire graphiquement la proposition finale avec mention des divers traitements d'aspects (couleurs, matières, éléments d'accompagnement, croquis de détail...) nécessaires à la compréhension du projet.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C2.1 - Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques et esthétiques de réalisation.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 3 heures.

Le support de l'épreuve est un dossier constitué d'écrits (textes, citations...) et d'une documentation iconographique et technique.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, décoder et respecter la demande ;
- rechercher, sélectionner les informations ;
- traduire graphiquement des constats ;
- rechercher et proposer des solutions réalisables.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation par l'équipe enseignante chargée des enseignements d'Arts appliqués à laquelle peut être associé un enseignant du domaine professionnel de l'établissement de formation.

La situation s'appuie sur un corpus documentaire de même type que celui de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve E.23	Unité U.23
Analyse technique d'un instrument Coefficient 3	
Sous-épreuve E.23	Unité U.23
Partie A Coefficient 2	

1. Contenu de la Partie A

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe I *a*. Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II *b*).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II *a*).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'orgue ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage ; d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication,
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat répond à des questions sur :

- des situations de préparation, de fabrication, de restauration ou d'installation de tuyaux ;
- des dysfonctionnements potentiels rencontrés en maintenance ;
- différentes méthodes de calculs de progressions ;
- les différents systèmes d'accord (tempéraments) ;
- les principes généraux d'harmonisation.

Pour cela, il est amené à :

- produire des réponses et des commentaires écrits ;
- réaliser des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques techniques.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C1.3 - Analyser les contraintes techniques, réglementaires, déontologiques, esthétiques et budgétaires du projet à réaliser.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : Épreuve écrite, d'une durée de 2 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses techniques demandées.

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés ;
- les moyens multimédias et télématiques prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « projet » comprenant :
 - la description du contexte économique et artistique du projet ;
 - les plans de l'avant-projet ;
 - le cahier des charges ou descriptif du projet ;
 - les solutions techniques proposées ou à développer.
- Un dossier « ressource » spécifique de cette partie d'épreuve comprenant :
 - les catalogues et fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
 - la documentation relative aux équipements intégrés au projet ;
 - la réglementation et les normes applicables au projet ;
 - les accès éventuels aux sites « internet » d'organismes publics, professionnels et fournisseurs.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel à laquelle est associé un enseignant d'Arts appliqués de l'établissement de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Sous-épreuve E.23

Unité U.23

Partie B
Coefficient 1

1. Contenu de la Partie B

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe I a. Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II b).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II a).

À partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'orgue ;
- les méthodes de tracé ;

- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage ; d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat procède à la définition technique de l'ouvrage et justifie les solutions choisies des points de vue technique, esthétique et fonctionnel.

Pour cela, il est amené à :

- établir les développés géométriques, les dessins de définition et de détails ;
- établir les nomenclatures et quantitatifs.

2. *Evaluation*

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C2.2 - Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques.

C2.3 - Etablir une fiche de débit.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 4 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail adapté à l'épreuve et pouvant comprendre :

- une ou des tables de travail permettant de recevoir plusieurs dossiers de format A3 et d'intervenir sur un format A1 ;
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés ;
- les moyens multimédias prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « projet » pouvant comprendre :
 - la description du contexte économique et artistique du projet ;
 - les plans de l'avant-projet ;
 - le cahier des charges ou descriptif du projet ;
 - les solutions techniques proposées ou à développer.
- Un dossier « ressource » spécifique de cette partie d'épreuve pouvant comprendre :
 - les catalogues ou fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
 - la documentation relative aux équipements intégrés au projet ;
 - les accès éventuels aux sites "Internet" d'organismes publics, professionnels et fournisseurs.

Après avoir pris connaissance du dossier, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel à laquelle est associé un enseignant d'Arts appliqués de l'établissement de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Epreuve E.3	Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Coefficient 13	Unités U.31 - U.32 - U.33 - U.34 - U.35
-------------	---	---

Sous-épreuve E.31	Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise Coefficient 1	Unité U.31
-------------------	--	------------

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa période de formation en milieu professionnel, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle doit permettre de vérifier la capacité du candidat à porter un regard réflexif sur ses activités en entreprise au cours de sa période de formation en milieu professionnel.

Elle doit également permettre d'évaluer :

- les connaissances du candidat liées à l'organisation, au fonctionnement de l'entreprise ;
- les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et techniques de communication habituellement utilisés dans l'entreprise.

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier est structuré en deux parties complémentaires :

- la première partie fait référence à la présentation concise de l'entreprise ;
- la deuxième partie présente les réalisations d'ouvrages effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

A l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider la sous-épreuve E.31 de l'épreuve E3.

2. Evaluation

Pour la partie professionnelle, les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences du domaine professionnel).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.4 - Effectuer les relevés.
- C3.4 - Gérer les transports des instruments.
- C5.1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages.
- C6.1 - Présenter un projet.
- C6.2 - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...)

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve orale, d'une durée de 30 minutes.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat est composé de deux parties :

- A. – L'entreprise et son environnement.

Cette partie traite les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise.

B. – Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel.

B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.

B2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage effectué par le candidat.

Le candidat présente l'organisation et le déroulement de la réalisation d'un ouvrage - fabrication et installation - auquel il a participé au sein d'une équipe, en cours de formation. Tout en s'appuyant sur les aspects esthétiques et techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera :

- les aspects organisationnels (organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des transports...);
- la gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...);
- la gestion de la sécurité (analyse des risques, application des consignes de sécurité...);
- la gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures...);
- les aspects relationnels (gestion des interfaces avec les différents interlocuteurs...).

Ce rapport d'activités dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas 40 pages (format A4), sera mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, quinze jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation le candidat utilise les moyens de communication (échantillons, documents graphiques, vidéo projecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

La présentation orale du rapport

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, sera d'une durée maximale de **15 minutes**. Il sera suivi de **15 minutes** d'interrogation par le jury.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement et de l'entreprise;
- l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leurs justifications.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement en fin de formation. Elle consiste en la présentation d'un suivi de chantier effectué en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel :

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'arts appliqués, ainsi que d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le déroulement de l'épreuve est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation complètera, pour chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. Le dossier d'activités du candidat sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E.32

Unité U.32

Préparation de la fabrication et de la restauration de tuyaux d'orgues
Coefficient 1

1. Contenu de cette partie d'épreuve

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II a.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de préparation de fabrication, de restauration et d'installation de tuyaux.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II b).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II a).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- l'entreprise, le déroulement et les acteurs d'un projet ;

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'un instrument ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations de coulage, d'usinage, de mise en forme, de soudage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication, restauration et installation).

Le candidat procède à l'analyse des données opératoires et de gestion de la réalisation afin de :

- prévoir les commandes de matériaux, produits, composants et accessoires ;
- choisir et/ou justifier les techniques et les moyens de réalisation ;
- établir le processus de réalisation ;
- définir les besoins humains et matériels pour chacune des interventions ;
- prévoir l'organisation et le suivi de la fabrication et de l'installation ;
- planifier les phases du projet ;
- argumenter ses choix techniques.

2. Mode d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie de la compétence suivante et les savoirs qui lui sont associés :

C2.4 - Réaliser une analyse de fabrication.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : cette partie d'épreuve écrite, d'une durée totale de 2 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation organisée dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure à celle de l'épreuve ponctuelle. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

1. *Contenu de cette partie d'épreuve*

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II *a*.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de préparation, de fabrication, de restauration et d'harmonisation des tuyaux.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II *b*).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II *a*).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'un instrument ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations de coulage, d'usinage, de mise en forme, de soudage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication et de restauration ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation.

Le candidat fabrique et répare des tuyaux d'Orgues, les installe et les harmonise.

Pour cela il doit :

- organiser et préparer le processus de fabrication et/ou de restauration ;
- réaliser les opérations de coulage, d'usinage, d'assemblage, de finition ;
- contrôler la qualité et la conformité des matériaux et de la partie réalisée ;
- réaliser des opérations de dépannages ;
- harmoniser les tuyaux ;
- poser une partition et accorder.

2. *Mode d'évaluation*

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C3.1 - Préparer la mise en œuvre.

C3.2 - Fabriquer/restaurer et installer la tuyauterie.

C3.3 - Assurer le dépoussiérage et le relevage des instruments ou des ouvrages

C4.1 - Gérer les délais.

C4.2 - Contrôler la conformité.

C4.3 - Gérer la sécurité et l'environnement.

C5. 2 - Effectuer la maintenance des instruments sur site.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : cette partie d'épreuve pratique, d'une durée totale de 20 heures.

Cette partie d'épreuve porte sur la fabrication, la restauration et l'installation des tuyaux et leur harmonisation. Chaque candidat dispose alors de l'ensemble des moyens de fabrication individuels ou collectifs, nécessaires à cette réalisation.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la fabrication de l'ouvrage et notamment :

- les plans d'exécution et de détail de l'ouvrage à réaliser ;
- la liste des matériaux et accessoires ;
- la liste des matériels, machines et outillages disponibles ;
- les consignes, règles et normes de fabrication à respecter.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation organisée dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, au cours de la dernière année de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure à celle de l'épreuve ponctuelle. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

Sous-épreuve E.34	Unité U.34
Economie-Gestion Coefficient 1	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de l'économie-gestion au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 9 juillet 2015 modifiant les définitions d'épreuve de prévention santé environnement, d'économie-gestion d'économie-droit, et les règlements d'examens des spécialités de baccalauréat professionnel. (BOEN n° 30 du 23 juillet 2015).

Sous-épreuve E.35	Unité U.35
Prévention-Santé-Environnement Coefficient 1	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation de l'enseignement de prévention santé environnement au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 9 juillet 2015 modifiant les définitions d'épreuve de prévention santé environnement, d'économie-gestion d'économie-droit, et les règlements d'examens des spécialités de baccalauréat professionnel. (BOEN n° 30 du 23 juillet 2015).

Epreuve E.4	Unité U.4
Epreuve de Langue vivante Coefficient 2	

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 8 avril 2010 modifié relatif aux épreuves obligatoires de langues vivantes dans les spécialités de baccalauréat professionnel (BOEN n° 21 du 27 mai 2010).

Epreuve E.5	Unité U.5
Epreuve de Français et Histoire-Géographie et enseignement moral et civique Coefficient 5	

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E.51 - Sous épreuve de français (U51) * ;
- E.52 - Sous épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52) *.

Sous-épreuve E.51	Unité U.51
Français Coefficient 2,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation du français et de l'histoire, géographie et éducation civique au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 (remplacement du terme « éducation civique » par « enseignement moral et civique ». (BOEN n° 20 du 20 mai 2010).

Sous-épreuve E.52	Unité U.52
Histoire-Géographie et enseignement moral civique Coefficient 2,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation du français et de l'histoire, géographie et éducation civique au baccalauréat professionnel modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 (remplacement du terme « éducation civique » par « enseignement moral et civique ». (BOEN n° 20 du 20 mai 2010 et BOEN spécial n° 6 du 25 juin 2015).

Epreuve E.6	Unité U.6
Epreuve d'Arts appliqués et Cultures artistiques Coefficient 1	

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation des arts appliqués et cultures artistiques au baccalauréat professionnel (BOEN n° 20 du 20 mai 2010).

Sous-épreuve E.7	Unité U.7
Epreuve d'Education physique et sportive Coefficient 1	

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive actuellement en vigueur sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN n° 31 du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN n° 42 du 12 novembre 2009).

ÉPREUVE EF1-F2	ÉPREUVES FACULTATIVES *
Unité UF1-UF2	

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1, épreuve EF1)

(UF2, épreuve EF2)

Epreuve facultative de langue vivante *

L'épreuve actuellement en vigueur qui est attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des capacités et connaissances énumérées par l'arrêté du 8 avril 2010 relatif à l'épreuve facultative de langue vivante dans les spécialités du baccalauréat professionnel. (BOEN n° 21 du 27 mai 2010).

Epreuve facultative de mobilité *

L'épreuve actuellement en vigueur vise à valider des acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme. Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de cette unité ainsi que l'épreuve attachée sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014 créant une unité facultative de mobilité dans le diplôme du baccalauréat professionnel. (BOEN n° 31 du 28 août 2014).

Epreuve facultative d'EPS *

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive au baccalauréat professionnel.

La définition des épreuves concernant l'enseignement général précisées ci-dessous entre en vigueur à compter de la session d'examen 2022.

Epreuve E.1	Unités U.11 - U.12
Epreuve Scientifique Coefficient 3	

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E11 - sous épreuve de mathématiques (U11) ;
- E12 - sous-épreuve de physique-chimie (U12).

Sous-épreuve E.11	Unité U.11
Mathématiques Coefficient 1,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe III** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E.12	Unité U.12
Physique - chimie Coefficient 1,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe IV** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve E.2	Unités U.21 - U.22 - U.23
Epreuve technologique et artistique Coefficient 6	

Sous-épreuve E.21	Unité U.21
Histoire de l'art liée à la facture d'orgues Coefficient 2	

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire de l'art, l'organologie et la culture sonore de l'orgue.

Elle doit permettre d'évaluer ces connaissances et les compétences du candidat à mener une analyse écrite et graphique.

Elle se compose de trois parties qui peuvent être liées :

- 1^{re} partie : Définir et comparer les caractéristiques de périodes, de styles et d'époques différentes ;
- 2^e partie : Situer et analyser des orgues ;
- 3^e partie : Identifier des familles de jeux et/ou des styles musicaux.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie de la compétence suivante et des savoirs qui lui sont associés :

C1.1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations.

C1.2 - Repérer et identifier les caractéristiques formelles et sonores d'un instrument existant ou en projet.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 3 heures.

Le support de l'épreuve est un corpus documentaire constitué d'écrits, d'une iconographie et d'enregistrements sonores.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, décoder la demande ;
- rechercher, sélectionner les informations ;
- identifier et situer historiquement certains éléments écrits, iconographiques et sonores ;
- comparer et analyser plusieurs documents ;
- traduire graphiquement et par écrit des constats.

La pondération des coefficients entre les 3 parties de l'épreuve sera :

- 1^{re} partie : 25 %.
- 2^e partie : 25 %.
- 3^e partie : 50 %.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation par l'équipe enseignante chargée des enseignements d'Arts appliqués à laquelle peut être associé un enseignant du domaine professionnel de l'établissement de formation.

La situation s'appuie sur un corpus documentaire de même type que celui de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve E.22	Unité U.22
Arts appliqués liés à la facture d'orgues Coefficient 1	

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve vise à vérifier la capacité du candidat à proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise relative à la conception et/ou l'adaptation d'un instrument ou d'une partie d'instrument et à exprimer plastiquement ses recherches.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II b).

L'épreuve s'appuie sur un cahier des charges définissant avec précision les limites et contraintes d'un instrument ou partie d'instrument à réaliser ou à adapter, du dossier et de ses connaissances personnelles, concernant :

- l'histoire de l'art liée à la Facture d'orgues ;
- les outils de communication graphiques ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants ;

Elle vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation ;
- rechercher et proposer des solutions répondant à des fonctions indiquées ou déduites ;
- représenter un projet.

Le candidat procède à l'analyse des données et des contraintes du projet afin de :

- proposer et argumenter les solutions techniques et esthétiques à mettre en œuvre ;
- justifier et valider les solutions choisies au regard de la demande et des contraintes ;
- effectuer sous forme d'esquisses des recherches en réponse au cahier des charges ;
- justifier et traduire graphiquement la proposition finale avec mention des divers traitements d'aspects (couleurs, matières, éléments d'accompagnement, croquis de détail...) nécessaires à la compréhension du projet.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C2.1 - Proposer, optimiser et justifier des solutions techniques et esthétiques de réalisation.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 3 heures.

Le support de l'épreuve est un dossier constitué d'écrits (textes, citations...) et d'une documentation iconographique et technique.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, décoder et respecter la demande ;
- rechercher, sélectionner les informations ;
- traduire graphiquement des constats ;
- rechercher et proposer des solutions réalisables.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation par l'équipe enseignante chargée des enseignements d'Arts appliqués à laquelle peut être associé un enseignant du domaine professionnel de l'établissement de formation.

La situation s'appuie sur un corpus documentaire de même type que celui de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve E.23	Unité U.23
Analyse technique d'un instrument Coefficient 3	
Sous-épreuve E.23	Unité U.23
Partie A Coefficient 2	

1. Contenu de la Partie A

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe I *a*. Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II *b*).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II *a*).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'orgue ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage ; d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat répond à des questions sur :

- des situations de préparation, de fabrication, de restauration ou d'installation de tuyaux ;
- des dysfonctionnements potentiels rencontrés en maintenance ;
- différentes méthodes de calculs de progressions ;
- les différents systèmes d'accord (tempéraments) ;
- les principes généraux d'harmonisation.

Pour cela, il est amené à :

- produire des réponses et des commentaires écrits ;
- réaliser des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques techniques.

2. *Evaluation*

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C1.3 - Analyser les contraintes techniques, réglementaires, déontologiques, esthétiques et budgétaires du projet à réaliser.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 2 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses techniques demandées.

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés ;
- les moyens multimédias et télématiques prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « projet » comprenant :
 - la description du contexte économique et artistique du projet ;
 - les plans de l'avant-projet ;
 - le cahier des charges ou descriptif du projet ;
 - les solutions techniques proposées ou à développer.
- Un dossier « ressource » spécifique de cette partie d'épreuve comprenant :
 - les catalogues et fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
 - la documentation relative aux équipements intégrés au projet ;
 - la réglementation et les normes applicables au projet ;
 - les accès éventuels aux sites « internet » d'organismes publics, professionnels et fournisseurs.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel à laquelle est associé un enseignant d'Arts appliqués de l'établissement de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;

- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Sous-épreuve E.23

Unité U.23

Partie B
Coefficient 1

1. Contenu de la Partie B

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe I a. Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II b).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II a).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'orgue ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations d'usinage, de mise en forme, de plaquage, de collage ; d'assemblage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication,
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication et installation).

Le candidat procède à la définition technique de l'ouvrage et justifie les solutions choisies des points de vue technique, esthétique et fonctionnel.

Pour cela, il est amené à :

- établir les développés géométriques, les dessins de définition et de détails ;
- établir les nomenclatures et quantitatifs.

2. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C2.2 - Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques.

C2.3 - Etablir une fiche de débit.

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve écrite, d'une durée de 4 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail adapté à l'épreuve et pouvant comprendre :

- une ou des tables de travail permettant de recevoir plusieurs dossiers de format A3 et d'intervenir sur un format A1 ;
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés ;
- les moyens multimédias prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « projet » pouvant comprendre :
 - la description du contexte économique et artistique du projet ;
 - les plans de l'avant-projet ;

- le cahier des charges ou descriptif du projet ;
- les solutions techniques proposées ou à développer.
- Un dossier « ressource » spécifique de cette partie d'épreuve pouvant comprendre :
 - les catalogues ou fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
 - la documentation relative aux équipements intégrés au projet ;
 - les accès éventuels aux sites « internet » d'organismes publics, professionnels et fournisseurs.

Après avoir pris connaissance du dossier, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée en fin de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel à laquelle est associé un enseignant d'Arts appliqués de l'établissement de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Epreuve E.3	Unités U.31 - U.32 - U.33 - U.34 - U.35
Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Coefficient 13	
Sous-épreuve E.31	Unité U.31
Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise Coefficient 1	

1. *Contenu de la sous-épreuve*

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa période de formation en milieu professionnel, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle doit permettre de vérifier la capacité du candidat à porter un regard réflexif sur ses activités en entreprise au cours de sa période de formation en milieu professionnel.

Elle doit également permettre d'évaluer :

- les connaissances du candidat liées à l'organisation, au fonctionnement de l'entreprise ;
- les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et techniques de communication habituellement utilisés dans l'entreprise.

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier est structuré en deux parties complémentaires :

- la première partie fait référence à la présentation concise de l'entreprise ;
- la deuxième partie présente les réalisations d'ouvrages effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

A l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider la sous-épreuve E.31 de l'épreuve E3.

2. *Evaluation*

Pour la partie professionnelle, les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences du domaine professionnel).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

C1.4 - Effectuer les relevés.

C3.4 - Gérer les transports des instruments.

C5.1 - Maintenir en état des matériels, les équipements et les outillages.

C6.1 - Présenter un projet.

C6.2 - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...)

Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : Epreuve orale, d'une durée de 30 minutes.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat est composé de deux parties :

A. – L'entreprise et son environnement.

Cette partie traite les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise.

B. – Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel.

B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.

B2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage effectué par le candidat.

Le candidat présente l'organisation et le déroulement de la réalisation d'un ouvrage - fabrication et installation - auquel il a participé au sein d'une équipe, en cours de formation. Tout en s'appuyant sur les aspects esthétiques et techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera :

- les aspects organisationnels (organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des transports...);
- la gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...);
- la gestion de la sécurité (analyse des risques, application des consignes de sécurité...);
- la gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures...);
- les aspects relationnels (gestion des interfaces avec les différents interlocuteurs...).

Ce rapport d'activités dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas 40 pages (format A4), sera mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, quinze jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation le candidat utilise les moyens de communication (échantillons, documents graphiques, vidéo projecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

La présentation orale du rapport

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, sera d'une durée maximale de **15 minutes**. Il sera suivi de **15 minutes** d'interrogation par le jury.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise;
- l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leurs justifications.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement en fin de formation. Elle consiste en la présentation d'un suivi de chantier effectué en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel :

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'arts appliqués, ainsi que d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le déroulement de l'épreuve est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation complètera, pour

chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. Le dossier d'activités du candidat sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E.32

Unité U.32

Préparation de la fabrication et de la restauration de tuyaux d'orgues
Coefficient 1

1. Contenu de cette partie d'épreuve

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II *a*.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de préparation de fabrication, de restauration et d'installation de tuyaux.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II *b*).

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II *a*).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- l'entreprise, le déroulement et les acteurs d'un projet ;
- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'un instrument ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations de coulage, d'usinage, de mise en forme, de soudage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation (fabrication, restauration et installation).

Le candidat procède à l'analyse des données opératoires et de gestion de la réalisation afin de :

- prévoir les commandes de matériaux, produits, composants et accessoires ;
- choisir et/ou justifier les techniques et les moyens de réalisation ;
- établir le processus de réalisation ;
- définir les besoins humains et matériels pour chacune des interventions ;
- prévoir l'organisation et le suivi de la fabrication et de l'installation ;
- planifier les phases du projet ;
- argumenter ses choix techniques.

2. Mode d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II *b* : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie de la compétence suivante et les savoirs qui lui sont associés :

C2.4 - Réaliser une analyse de fabrication.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : cette partie d'épreuve écrite, d'une durée totale de 2 heures.

Après une prise de connaissance des différents dossiers, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « sujet » et produit les réponses et documents techniques demandés.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation organisée dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure à celle de l'épreuve ponctuelle. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

Sous-épreuve E.33

Unité U.33

Fabrication, restauration et harmonisation des tuyaux d'Orgues
Coefficient 9

1. Contenu de cette partie d'épreuve

Cette partie d'épreuve s'appuie sur un ouvrage mentionné en annexe II *a*.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de préparation, de fabrication, de restauration et d'harmonisation des tuyaux.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de compétences (annexe II *b*)

Les activités et les tâches effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe II *a*).

A partir de ressources, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles artistiques, technologiques et professionnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les arts-appliqués ;
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'un instrument ;
- les méthodes de tracé ;
- les procédés, méthodes et opérations de coulage, d'usinage, de mise en forme, de soudage, de finition et de contrôle ;
- les procédés et méthodes d'installation ;
- les moyens et techniques de fabrication et de restauration ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la réalisation.

Le candidat fabrique et répare des tuyaux d'Orgues, les installe et les harmonise.

Pour cela il doit :

- organiser et préparer le processus de fabrication et/ou de restauration ;
- réaliser les opérations de coulage, d'usinage, d'assemblage, de finition ;
- contrôler la qualité et la conformité des matériaux et de la partie réalisée ;
- réaliser des opérations de dépannages ;
- harmoniser les tuyaux ;
- poser une partition et accorder.

2. Mode d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe II b : référentiel de compétences).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 - Préparer la mise en œuvre.
- C3.2 - Fabriquer/restaurer et installer la tuyauterie.
- C3.3 - Assurer le dépoussiérage et le relevage des instruments ou des ouvrages
- C4.1 - Gérer les délais.
- C4.2 - Contrôler la conformité.
- C4.3 - Gérer la sécurité et l'environnement.
- C5.2 - Effectuer la maintenance des instruments sur site.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Evaluation ponctuelle : cette partie d'épreuve pratique, d'une durée totale de 20 heures.

Cette partie d'épreuve porte sur la fabrication, la restauration et l'installation des tuyaux et leur harmonisation. Chaque candidat dispose alors de l'ensemble des moyens de fabrication individuels ou collectifs, nécessaires à cette réalisation.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la fabrication de l'ouvrage et notamment :

- les plans d'exécution et de détail de l'ouvrage à réaliser ;
- la liste des matériaux et accessoires ;
- la liste des matériels, machines et outillages disponibles ;
- les consignes, règles et normes de fabrication à respecter.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation organisée dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, au cours de la dernière année de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure à celle de l'épreuve ponctuelle. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

Sous-épreuve E.34	Unité U.34
Economie-Gestion Coefficient 1	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe VI** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E.35	Unité U.35
Prévention-Santé-Environnement Coefficient 1	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe VIII** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve E.4	Unité U.4
Epreuve de Langue vivante Coefficient 2	

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe V** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve E.5	Unité U.5
Epreuve de Français et Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique Coefficient 5	

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E 51 - sous épreuve de français (U51) ;
- E 52 - sous épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52).

Sous-épreuve E.51	Unité U.51
Français Coefficient 2,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe I** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E.52	Unité U.52
Histoire-Géographie et enseignement moral et civique Coefficient 2,5	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe II** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve E.6	Unité U.6
Epreuve d'Arts appliqués et Cultures artistiques Coefficient 1	

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe IX** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n°165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E.7	Unité U.7
Epreuve d'Education physique et sportive Coefficient 1	

La définition de l'épreuve d'éducation physique et sportive actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe X** de l'arrêté du 17 juin 2020 les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve facultative	Unité UF1
Langue vivante	

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1, épreuve EF1)

(UF2, épreuve EF2)

Epreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale

L'épreuve actuellement en vigueur qui est attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des

compétences énumérées **dans l'annexe XI** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve facultative de mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

ANNEXE V

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Organisation de la formation en milieu professionnel

1. Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de **22 semaines** réparties sur les trois années de formation.

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement où ce dernier est scolarisé. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016.

La période de formation en milieu professionnel et en établissement scolaire doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements. La formation assurée en établissement scolaire doit être polyvalente afin de faciliter l'acquisition des savoirs et des compétences dans les différents domaines constitutifs de la formation préparée.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les trois années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus d'apprentissage.

Les périodes sont réparties sur les trois années conformément à l'arrêté du 21 novembre 2018.

1.1. Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation.

En accord avec le tuteur, chaque professeur peut suivre une activité développée en entreprise par le stagiaire.

1.2. Objectifs généraux

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- d'intervenir en atelier ou sur site sur des projets représentatifs du secteur d'activité ;
- de participer à des relevés d'état des lieux ;
- d'utiliser des matériels et des outillages spécifiques ;
- d'exploiter un planning avec toutes ses contraintes ;
- d'aborder des problématiques liées à la logistique (livraisons, approvisionnements, stockage...) ;
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les intervenants ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

1.3. Compétences à développer

Les compétences du présent référentiel sont développées conjointement en établissement de formation et en entreprise. Toutefois, les situations permises par la formation en milieu professionnel permettront d'approfondir et évaluer les compétences suivantes :

C1.4 - Effectuer les relevés.

C3.4 - Gérer les transports des instruments.

C5.2 - Effectuer la maintenance des instruments sur site.

C6.1 - Présenter un projet.

C6.2 - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires (clients, intervenants extérieurs, fournisseurs...)

Chaque période en entreprise fait l'objet d'un document de synthèse des activités réalisées en relation avec les compétences à développer. Le tuteur atteste que ces activités correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprise. Ces documents participent à la constitution du rapport d'activités défini dans l'épreuve E.31 et sont exploités par l'équipe pédagogique pour assurer la complémentarité entre l'entreprise et l'établissement de formation.

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités seront organisées et suivies par le tuteur qui assurera cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Pour chacune des périodes, un contrat individuel de formation sera préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève.

Ce contrat fera l'objet d'un document qui indiquera :

- la liste des compétences et savoirs à acquérir, en tout ou partie, durant la période considérée ;
- les modalités d'évaluation de ces compétences ;
- l'inventaire des pré-requis nécessaires pour aborder dans des conditions acceptables la formation en milieu professionnel ;
- les modalités de formation envisagées dans l'entreprise (les tâches et le degré d'autonomie, les matériels utilisés, les services ou équipes concernés...)

1.4. *Contenus et activités*

Les périodes de formation portent sur des activités développées dans les différents lieux d'exercice de l'entreprise : atelier et chantier.

Les activités prévues dans la définition de l'unité U.31 font obligatoirement partie du travail confié lors des périodes de formation en milieu professionnel.

2. **Voie de l'apprentissage**

Pour les apprentis, la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

De manière à établir une cohérence dans le déroulement de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis informe les maîtres d'apprentissage sur les objectifs des différentes périodes passées en entreprise et sur leur importance dans l'évaluation des apprentis.

3. **Voie de la formation professionnelle continue**

3.1. *Candidats en situation de première formation ou de reconversion*

La durée de la formation en entreprise s'ajoute aux durées de formation dispensées par le centre de formation continue.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la période de formation en milieu professionnel est intégrée dans la période de formation dispensée, si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs de la formation en entreprise.

Au terme des périodes de formations, le candidat constitue un dossier. Les modalités de constitution de ce dossier sont identiques à celles fixées pour les candidats scolaires. Un document de suivi sera élaboré par l'équipe pédagogique afin de préciser les activités et tâches principales à développer.

3.2. *Candidats en situation de perfectionnement*

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a développé des activités dans des entreprises relevant du secteur de la Facture d'orgues en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat rédige un rapport sur ses activités professionnelles dans le même esprit qui préside à l'élaboration du rapport pour les candidats scolaires, apprentis ou en formation professionnelle continue visés au 3.1 ci-dessus.

Le rapport fait apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise ;
- les types d'activités qui font appel à tout ou partie des compétences décrites ci-dessus (cf. 1.3 compétences à développer).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E.31 (unité U.31) sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

4. Positionnement

Durée minimale de la période de formation en milieu professionnel pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- 10 semaines pour les candidats issus de la voie scolaire (art. D. 337-65 du code de l'éducation) ;
- 8 semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au 3.1 ci-dessus.